

Rapport du jury

Concours de projets d'architecture pour
équipes pluridisciplinaires - GPL

*Surélévation d'immeubles d'habitations et transformation d'un
centre d'activités Gilbert, Prulay, Livron*



Préface

C'est en 1967 que le premier immeuble de la Fondation Nouveau Meyrin est achevé, alors que la commune de Meyrin traverse sa première grande mutation en passant d'un village rural à la première cité-satellite de Suisse. Soixante ans plus tard, ce premier ensemble de bâtiments regroupant les immeubles des rues Gilbert, Prulay et de Livron, et son Centre artisanal devenu en 2007 le Gilbert Centre, peut enfin bénéficier d'une rénovation et d'un agrandissement d'importance, pour répondre aux enjeux et besoins communaux de demain.

Des enjeux multiples auxquels la Fondation Nouveau Meyrin souhaite répondre : augmentation de la population des seniors, besoin d'accessibilité pour des enfants de Meyrin qui souhaitent rester dans la commune pour y fonder une famille, maintien d'une qualité d'habitation à des coûts abordables, et évidemment construction et rénovation qui réduisent l'impact environnemental et qui s'adaptent au dérèglement climatique dans une vision de durabilité. Plusieurs membres du Conseil de Fondation ont participé au jury de ce concours, et nous sommes particulièrement heureux et fiers du projet lauréat.

Ce développement du périmètre « GPL » permettra à n'en pas douter de redynamiser un ensemble de logements, de commerces et de services à la population, dans un quartier historique de la commune, et au service de ses habitantes et habitants, actuels et futurs. Un projet qui s'intègre de manière tout à fait adéquate dans une cohérence architecturale et urbanistique d'ensemble à l'échelle de la parcelle, mais aussi à l'échelle de la cité meyrinoise.

Nous tenons à remercier l'ensemble des équipes qui ont participé à ce concours, avec des propositions créatives, parfois audacieuses, qui ont permis à ce jury de travailler en bonne intelligence, ce que nous tenons aussi à saluer.

Eric Cornuz

Président de la Fondation Nouveau Meyrin

Le mot de la présidente

C'est avec beaucoup de plaisir et de reconnaissance que j'ai présidé le jury de ce concours.

« Plaisir » d'avoir partagé ces trois journées de jury avec toutes les personnes présentes : autant de profils aux compétences variées mais complémentaires, autant de personnes à l'œil aiguisé et aux solides connaissances, chacune dans son ou ses domaines.

Et « reconnaissance » que je souhaite adresser à la Fondation Nouveau Meyrin (FNM) pour avoir organisé un concours SIA 142, procédure qui permet non seulement au jury de faire un choix impartial basé uniquement sur la qualité des propositions, mais qui permet aussi à tout bureau qui le souhaite, expérimenté ou non, de concourir.

Quelle émotion de découvrir, le premier jour, tous ces projets, puis de voir émerger les propositions les plus prometteuses au fil des analyses, des échanges et des débats, pour finalement choisir à l'unanimité le projet lauréat ! Chaque jury a son propre dénouement, sa propre histoire qui se construit à huis clos. Les journées sont denses, intenses et riches.

Dans le cas de ce concours, le projet lauréat a su conquérir sans exception tous les membres du jury par sa finesse et son intelligence qui se déclinent à toutes les échelles : des aménagements extérieurs aux typologies, de l'organisation de Gilbert Centre au dessin des façades de la surélévation. Il est respectueux de l'existant, résilient et évolutif grâce à une architecture agile qui permet de répondre aux besoins variés de ses utilisatrices et utilisateurs.

Je tiens ici à remercier tous les membres du jury pour les fructueux débats qui se sont déroulés dans une ambiance constructive et bienveillante, teintée de traits d'humour toujours bienvenus. Je remercie aussi le bureau organisateur pour avoir permis que ce concours se déroule dans les meilleures conditions qui soient. Et, en dernier lieu, je remercie sincèrement toutes les équipes concurrentes pour l'énorme investissement consenti et pour la richesse de leurs propositions qui a abondamment nourri les discussions.

Laura Mechkat
Présidente du jury

Table des matières

9	<i>Introduction</i>
10	<i>Rappel des objectifs du concours</i>
10	<i>Maître d'ouvrage et organisateur</i>
10	<i>Type de concours et procédure</i>
10	<i>Calendrier du concours</i>
11	<i>Composition du jury</i>
12	<i>Éléments programmatiques</i>
15	<i>Critères d'appréciation</i>
15	<i>Liste des projets rendus</i>
15	<i>Analyse préalable des projets</i>
16	<i>Tours d'élimination et projets confirmés</i>
19	<i>Choix du lauréat</i>
19	<i>Classement final</i>
19	<i>Répartition du montant pour les prix et la mention</i>
19	<i>Recommandations du jury</i>
21	<i>Approbation du rapport du jury</i>
22	<i>Levée de l'anonymat</i>
25	<i>Présentation des projets</i>
55	<i>Projets non primés</i>
88	<i>Impressum</i>

Introduction

La Fondation Nouveau Meyrin (FNM), qui gère actuellement un parc immobilier de 719 logements, a organisé ce concours d'architecture visant à densifier et revaloriser son ensemble d'immeubles situés au cœur de la cité de Meyrin.

Conformément à ses statuts, la Fondation a pour mission de mettre à disposition des habitant-e-s de Meyrin des logements de qualité à loyers modérés ainsi que des surfaces à vocation professionnelle, commerciale, artisanale ou d'intérêt général.

Le concours portait sur plusieurs bâtiments situés aux rues Gilbert, Livron et Prulay, avec l'objectif de proposer une stratégie d'intervention cohérente et harmonieuse, en dialogue avec le tissu urbain existant. Il s'agissait de concilier augmentation de la densité résidentielle et amélioration du cadre de vie.



Rappel des objectifs du concours

Le concours visait à identifier la meilleure réponse architecturale et urbaine aux objectifs suivants :

- Surélévation des bâtiments résidentiels : création de nouveaux logements en surélévation de deux niveaux sur les immeubles des rues Prulay et Livron, en respectant l'architecture existante et en assurant une intégration visuelle cohérente.
- Transformation du Gilbert Centre : requalification du centre pour renforcer son rôle de pôle économique et de proximité au service du quartier.
- Amélioration de la performance énergétique : mise à niveau selon les exigences actuelles (variante B du CECB+), incluant surélévations, isolations thermiques, ventilation hygroréglable et panneaux photovoltaïques.
- Réaménagement des espaces publics : renforcement de l'accessibilité, de la convivialité et de la biodiversité dans les espaces extérieurs.

Le respect du patrimoine bâti des années 1960, qui constitue un marqueur fort de l'identité de la Fondation, a été un critère essentiel dans le choix des propositions.

Maître de l'ouvrage et organisateur

- Maître d'ouvrage :
Fondation Nouveau Meyrin (FNM) - Rue des Boudines 2 - 1217 Meyrin.
- Organisateur :
Face à Face atelier d'architectures Sàrl - Rue de Vermont 60 - 1202 Genève.

Type de concours et procédure

Le concours a été organisé sous forme de procédure ouverte, anonyme, à un degré, en conformité avec le règlement SIA 142 (édition 2009). La langue officielle de la procédure est le français.

Calendrier du concours

- 28 janvier 2025 : lancement du concours.
- 28 janvier au 28 février 2025 : période d'inscription au concours.
- 3 mars 2025 : réception des questions des concurrents.
- 14 mars 2025 : réponses aux questions des concurrents.
- 28 mai 2025 : rendu des projets par les participants.
- 5-6 juin 2025 : jugement du concours, phase 1.
- 09-18 juin 2025 : rapport des experts conseils.
- 19-20 juin 2025 : jugement du concours, phase 2.
- 27 juin 2025 : annonce des résultats du concours.
- 30 juin-11 août 2025 : établissement du rapport du jury.
- 22 août 2025 : exposition de tous les projets remis et acceptés au jugement.



Composition du jury

Présidente

- Laura Mechkat, architecte - AUG - SIA - Genève

Vice-président

- Eric Cornuz, conseiller administratif et président du conseil de fondation

Membres professionnels indépendants du MO

- Laurent de Wurstemberger, architecte - AAM SIA SWB FAS - Genève
- Timothée Giorgis, architecte - EPFL FAS SIA - Genève
- Lionel Spicher, architecte - HES - Genève
- Katrien Vertenten, architecte - AAM FAS - Genève
- Marcio Bichsel, ingénieur civil - HES REG A SIA - Genève

Membres professionnels dépendants du MO

- Ulrike Amos, architecte - TUB - membre du conseil de fondation
- Roland Sansonnens, ingénieur civil - EPUL - vice-président du conseil de fondation
- Massimo De Giorgi, architecte - EPFL - AMO pour la fondation

Membre non-professionnel

- Laurent Tremblet, conseiller administratif et membre du conseil de fondation

Membres suppléants

- Lorraine Beaudoin, architecte - EPFL - Lausanne
- Jacques Robert, vice-président du conseil de fondation

Spécialistes-Conseils

- Alain Mathez, attaché de direction - Office des autorisations de construire, OAC-DT
- Abdelkrim Khoudi, architecte LDTR - OCLPF-DT
- Jose Antonio Garcia Carrera, architecte EPFL - accessibilité universelle
- Nicolas Megevand, AMO pour la fondation exploitation
- Grégoire Abegglen, régisseur pour la fondation, exploitation
- Mike Humbert, ingénieur conseils CVS - énergétique
- Nicolas Tireford, architecte DPLG - expert AEAI

Éléments programmatiques

L'ensemble urbain est composé de quatre bâtiments d'une surface de 23 355 m², totalisant les 19 parcelles suivantes : Parcelles 12355, 12356, 12357, 12358, 12359, 12360, 12361, 12362, 12363, 12364, 12365, 12366, 12367, 12368, 12693, 12694, 12695, 12696, 12697.

Le périmètre du concours est situé en zone de développement 3 :

- Bâtiment « Gilbert ».
- Bâtiment « Prulay ».
- Bâtiment « Livron ».
- Bâtiment « Gilbert Centre ».

Les trois premiers immeubles précités, forment un ensemble cohérent tant au niveau urbanistique qu'architectural. Ils totalisent 271 logements d'utilité publique. La répartition des appartements existants, est la suivante :

- 50 appartements de 2 pièces (18.5 %).
- 50 appartements de 3 pièces (18.5 %).
- 76 appartements de 4 pièces (28 %) .
- 74 appartements de 5 pièces (27.5 %) .
- 21 appartements de 6 pièces (7.5 %).

Le bâtiment « Gilbert Centre », initialement conçu comme un centre commercial à la fin des années 1960, a su évoluer au fil des années en accueillant une diversité d'activités. Aujourd'hui, une partie de ce centre est occupée par la Ville de Meyrin, qui y a installé « chez Gilberte », la maison meyrinoise. Ce lieu unique offre une expérience enrichissante, permettant aux habitant-e-s et visiteur-euse-s de découvrir différents aspects de la vie d'une commune à travers des événements, des rencontres et des initiatives locales. Le projet doit garantir l'accès et l'utilisation par tous les usager-ère-s au sens de l'article 109 de la loi (L 5.05).

Logements

Ajout de deux niveaux sur les bâtiments existants suivants, en respectant les gabarits selon les normes en vigueur : Prulay (actuellement R+5) et Livron (actuellement R+6)

Proposer des appartements supplémentaires d'utilité publique ; de 3 et 4 pièces en priorité pour répondre à une forte demande ; flexibles pour être adaptés à divers ménages, avec prolongements extérieurs ; conformes aux surfaces minimales, à la LGL/RGL, au calcul genevois des pièces, et accessibles PMR et démontrer que les adaptations PMR éventuelles ne sont pas disproportionnées.

Conserver l'espace libre au maximum au rez-de-chaussée de chaque immeuble. Intégrer, si nécessaire, les locaux vélos et poussettes. Attention : les fresques devront conserver leur visibilité.

Gilbert Centre

L'ensemble du Gilbert Centre est une construction ouverte au public et offrant des places de travail. La Fondation souhaite :

- Redonner une nouvelle image au Gilbert Centre.
- Intégrer un programme commun destiné aux habitant·e·s du quartier.
- Améliorer l'accessibilité et la fluidité des circulations.
- Assainir thermiquement le bâtiment pour garantir un confort optimal.
- Renforcer la relation du centre avec son environnement immédiat.
- Maintenir les services communaux et d'aide à la personne existants.
- Si possible, conserver une partie des espaces commerciaux.

La FNM souhaite aussi intégrer un espace communautaire inclusif destiné aux habitant·e·s du quartier et pensé comme un lieu polyvalent de proximité et d'échanges. Cet espace, d'une surface d'environ 200 m², doit comprendre :

- Une grande salle de 80 m².
- Un local cuisine de 40 m².
- Deux petites salles de réunion de 20 m² chacune.
- Des équipements sanitaires.

Le « Gilbert Centre », construit à la fin des années 1960, constitue un point central du périmètre concerné. Ce bâtiment emblématique présente un potentiel important pour devenir un pôle d'activités structurant en lien étroit avec les logements et le quartier.

Accessibilité et stationnement

- Les accès aux immeubles doivent rester ouverts dans toutes les directions (perméabilité du site piéton).
- Le RPSFP 2023 s'applique : Art. 5 al. 2 : réduction de 30 % de places de stationnement pour les logements d'utilité publique. Art. 6 al. 3 : réduction pour les activités.
- Les places vélos doivent être faciles d'accès, abritées, sécurisées ; situées pour un tiers au rez-de-chaussée ou proche des entrées (art. 5 al. 9 RPSFP).
- Intégrer dans les aménagements extérieurs de Prulay et Livron, les voies d'accès pour les pompiers.

Espaces extérieurs

Espace ouvert aménagé en poursuivant l'idée que le nouveau projet soit bien connecté avec le quartier limitrophe ; il est souhaité qu'il reste ouvert aux habitants du quartier.

- Éviter les espaces résiduels non-affectés et offrir davantage de bien-être et de biodiversité.
- Le périmètre de l'ensemble doit pouvoir être traversé de part et d'autre, tenir compte de l'accessibilité universelle et des principes d'aménagement durable (valorisation des eaux météoriques ; éclairage des espaces extérieurs de faible intensité et dirigé vers le sol ; cheminements et espaces collectifs à créer ou à réaménager prioritairement avec des matériaux naturels et absorbants).

Ecopoints

La Ville de Meyrin détermine l'emplacement définitif des écopoints. Les candidat.e.s propose des emplacements préliminaires à la plus grande distance possible des façades des immeubles pour une intégration fonctionnelle et esthétique, tout en réduisant les nuisances potentielles pour les habitant.e.s.

Faisabilité statique

Conception structurelle en adéquation avec le projet architectural, en particulier pour la surélévation des bâtiments existants et la restructuration du Gilbert Centre. Exemplarité de la structure porteuse en termes de développement durable, notamment par sa matérialité, son efficience et ses systèmes constructifs.

Chauffage et ventilation

Le système de ventilation des bâtiments résidentiels fonctionne par extraction mécanique en toiture. En cas de volume $>1000 \text{ m}^3/\text{h}$ et $>500\text{h}/\text{an}$, un récupérateur de chaleur est requis (normes SIA 380/I, 180, 382/I, 380/4, 387/4 + THPE-2000W). Une dérogation pourra être demandée auprès de l'OCEN.

Protection contre le bruit

Considérant la position de la parcelle par rapport à l'axe de la piste, les dépassements des valeurs limites ne s'avèrent pas rédhibitoires à l'obtention d'une autorisation de construire pour une extension ou une surélévation des bâtiments à condition de prendre en considération des moyens de protection amenés par la typologie du projet et permettant le respect de l'article 31 al. 2.

Énergie renouvelable et construction durable

Le projet doit intégrer une démarche de développement durable en optimisant l'efficacité énergétique à travers des solutions bioclimatiques et l'utilisation de matériaux écologiques, recyclés ou recyclables, tout en minimisant les déchets de chantier. Il doit respecter les normes cantonales en matière de performance énergétique et se conformer au standard THPE pour la surélévation, considérée comme une nouvelle construction. La santé et le confort des occupants sont primordiaux, avec un design optimisé pour l'éclairage naturel, des matériaux exempts de substances nocives et une gestion efficace de la qualité de l'air et de l'entretien. L'objectif est d'offrir un cadre de vie confortable et fonctionnel.

Faisabilité économique

Les participant.e.s devront s'assurer de la cohérence typologique, optimiser les interventions dans les bâtiments existants qui resteront occupés durant les travaux futurs, et prendre en compte le projet de surélévation, afin de maîtriser les coûts de construction. Le projet doit être financièrement équilibré ; répondre aux critères des logements d'utilité publique ; respecter une surface brute moyenne de $23\text{--}26 \text{ m}^2$ par pièce, avec des finitions standards adaptées à l'usage.

Critères d'appréciation

La qualité et la cohérence du projet, en lien avec le site, le programme et les objectifs du mandant, ont guidé l'évaluation du jury. Les critères suivants ont été examinés :

- Cohérence architecturale et urbanistique.
- Qualité typologique des logements.
- Intégration du Gilbert Centre.
- Faisabilité technique et structurelle.
- Performance énergétique et durabilité.
- Organisation spatiale intérieure / extérieure.
- Accessibilité et mobilité douce.
- Flexibilité et évolutivité du projet.
- Mixité fonctionnelle et intégration sociale.
- Respect du budget et optimisation économique.

Liste des projets rendus

Vingt et un projets ont été rendus sur vingt-six inscrits. Tous ont été jugés recevables :

- n° 1 : La Couronne
- n° 2 : Georges
- n° 3 : Ô24
- n° 4 : De chenille naît le papillon
- n° 5 : Chaperon rouge
- n° 6 : Ciao Gilbertô
- n° 7 : Aura
- n° 8 : Adapt
- n° 9 : Pli selon Pli
- n° 10 : Genèse
- n° 11 : Pile et Face
- n° 12 : Picus
- n° 13 : Jour Fleur
- n° 14 : Bolo'bolo
- n° 15 : & George
- n° 16 : Overtown
- n° 17 : Under my Umbrella
- n° 18 : Epissure
- n° 19 : Crocodile du Nil
- n° 20 : Cadavre exquis
- n° 21 : Séquences

Analyse préalable des projets rendus

- Conformité : tous les projets sont jugés recevables.
- Hors programme : les projets n°1, 4 et 12 s'écarteront du programme. Ils sont exclus de la répartition des prix, bien qu'admis au jugement.

Tours d'élimination et projets confirmés

À l'issue de la phase de prise de connaissance individuelle, les membres du jury entament l'analyse des projets en groupes de travail. Cette méthode permet de confronter les points de vue et de faire émerger les arguments de chacun à travers une présentation croisée des propositions.

Les spécialistes – Messieurs Tireford, Garcia, Humbert et Megevand – sont également conviés afin d'apporter leur expertise technique aux membres professionnels du jury. Ils rédigent un rapport spécifique à leur domaine de compétence, remis entre les deux phases du jugement.

La répartition des groupes de travail pour la première journée est la suivante :

- Groupe 1 : Laura Mechkat, Timothée Giorgis, Roland Sansonnens, Jacques Robert
- Groupe 2 : Katrien Vertenten, Lionel Spicher, Massimo De Giorgi, Laurent Tremblet
- Groupe 3 : Lorraine Beaudoin, Laurent de Wurstemberger, Ulrike Amos, Eric Cornuz

Monsieur Marcio Bichsel assure la coordination structurelle entre l'ensemble des groupes.

Méthodologie de sélection

Les projets rejetés à l'unanimité sont éliminés. En cas d'objection, même d'un seul membre, le projet est maintenu pour discussion en séance plénière.

Premier tour de sélection

À l'issue des analyses croisées et des tours de table, les projets suivants sont éliminés au premier tour :

- n° 1 : La Couronne
- n° 3 : Ô24
- n° 11 : Pile et Face
- n° 12 : Picus
- n° 16 : Overtown
- n° 19 : Crocodile du Nil
- n° 20 : Cadavre exquis
- n° 21 : Séquences

Deuxième tour de sélection

Treize projets retenus à l'issue du premier tour éliminatoire. L'analyse détaillée est toujours conduite par groupes de travail, suivie de deux nouveaux tours de sélection visant à établir le classement final. À l'issue des délibérations, les projets retenus sont attribués aux membres du jury pour rédaction d'une synthèse critique, d'un volume de 2 000 à 2 500 caractères maximum (équivalent à une page A4 par projet).

Afin de favoriser une plus grande diversité des échanges et de croiser les regards sur les projets, la composition des groupes a été modifiée comme suit :

- Groupe 1 : Laura Mechkat, Laurent de Wurstemberger, Massimo De Giorgi, Laurent Tremblet.
- Groupe 2 : Katrien Vertenten, Timothée Giorgis, Ulrike Amos, Jacques Robert.
- Groupe 3 : Lorraine Beaudoin, Lionel Spicher, Roland Sansonnens, Eric Cornuz.

Les spécialistes Marcio Bichsel, José Garcia et Mike Humbert assurent un accompagnement transversal auprès des groupes de travail. Leurs domaines respectifs sont les suivants :

- M. Bichsel : statique et structure.
- M. Garcia : accessibilité universelle.
- M. Humbert : CVS et performance énergétique.

Répartition des projets par groupe :

- Groupe 1 : projets n°7, 15, 17, 18.
- Groupe 2 : projets n°6, 9, 10, 13, 14.
- Groupe 3 : projets n°2, 4, 5, 8.

Axes d'évaluation spécifiques à cette phase :

L'examen des projets s'articule autour des thématiques suivantes :

- Qualité des aménagements extérieurs, accessibilité des cheminements, gestion des stationnements (motorisés et vélos).
- Intégration et fonctionnement du bâtiment Gilbert Centre, lisibilité des accès
- Pertinence des typologies, qualité des surélévations et expression architecturale des façades.
- Faisabilité technique (CVS, structure, sécurité incendie), cohérence économique, durabilité des choix.
- Caractéristiques et singularités propres à chaque proposition.

À l'issue des présentations en groupes et des discussions plénières, cinq projets sont écartés à l'unanimité lors du second tour d'élimination. Il s'agit des projets suivants :

- n°5 : Chaperon rouge.
- n°6 : Ciao Gilberto.
- n°7 : Aura.
- n°14 : Bolo'bolo.
- n°15 : & Georges.

À l'issue des délibérations, cinq projets sont retenus pour la phase finale :

- n°4 : De chenille naît le papillon.
- n°10 : Genèse.
- n°13 : Jour Fleur.
- n°17 : Under my Umbrella.
- n°18 : Epissure.

Le jury procède alors à une nouvelle lecture des huit projets dans la perspective d'un éventuel repêchage.

Après discussion, il est décidé de ne pas repêcher de projet supplémentaire. Dès lors, trois projets sont éliminés à l'issue de ce troisième tour :

- n°2 : & Georges.
- n°8 : Adapt.
- n°9 : Pli selon pli.

Troisième tour de sélection

Cinq membres du jury sont mandatés pour la rédaction d'une note critique d'environ 2 000 à 2 500 caractères (une page A4) pour chacun des projets retenus. Ces synthèses seront présentées et discutées lors de la séance finale du 19 juin 2025.

Les rédacteurs désignés par projet sont les suivants :

- Lorraine Beaudoin pour le projet n° 4 : De chenille naît le papillon.
- Katrien Vertenten pour le projet n° 10 : Genèse.
- Lionel Spicher pour le projet n° 13 : Jour Fleur.
- Laurent de Wurstemberger pour le projet n° 17 : Under my Umbrella.
- Timothée Giorgis pour le projet n° 18 : Epissure.

Lors de la deuxième phase du jugement, les membres du jury mandatés pour la rédaction des critiques ont présenté leur analyse respective des cinq projets finalistes. Ces présentations ont permis d'approfondir les qualités et les limites de chaque proposition, en s'appuyant sur les critères définis dans le règlement du concours. Monsieur Marcio Bichsel, spécialiste structure, est ensuite intervenu afin de compléter ces analyses techniques.

Les cinq projets retenus à l'issue du troisième tour ont été conservés pour la phase de classement final.

Une discussion approfondie s'est tenue au sein du jury concernant l'attribution des 4^e et 5^e rangs, en particulier pour les projets n°10 – Genèse et n°13 – Jour Fleur. Après délibération, et à l'unanimité, le jury a estimé que le projet Genèse présentait une plus grande sensibilité dans la conception des typologies, une qualité supérieure dans les aménagements extérieurs ainsi qu'une expression architecturale plus aboutie. Il lui a donc été attribué le 4^e rang.

Le classement final a été établi comme suit :

- 1^{er} rang, 1^{er} prix, attribué à l'unanimité : n°18 - Epissure
- 2^e rang, mention, attribué à l'unanimité : n°4 - De chenille naît le papillon



Choix du lauréat

Le projet n° 18 Epissure est désigné lauréat à l'unanimité du jury.

Classement final

- 1^{er} rang, à l'unanimité : n° 18 - Epissure
- 2^e rang, à l'unanimité : n° 4 - De chenille naît le papillon
- 3^e rang, avec deux abstentions : n° 17 - Under My Umbrella
- 4^e rang, à l'unanimité : n° 10 - Genèse
- 5^e rang, à l'unanimité : n° 13 - Jour Fleur 13

Répartition du montant pour les prix et la mention

Le jury attribue 4 prix et 1 mention car il s'est écarté de la demande du programme. Il répartit le montant hors taxe de la manière suivante :

- 1^{er} prix : n° 18 - Epissure - CHF 60 000
- Mention : n° 4 - De chenille naît le papillon - CHF 50 000
- 2^{ème} prix : n° 17 - Under My Umbrella - CHF 36 000
- 3^{ème} prix : n° 10 - Genèse - CHF 28 000
- 4^{ème} prix : n° 13 - Jour Fleur - CHF 18 000

Recommandations du jury

Le jury recommande à l'équipe lauréate :

- D'augmenter la porosité du rez-de-chaussée et d'étudier la pertinence de prévoir des ouvertures dans la toiture.
- Retravailler les entrées et étudier la possibilité d'intégrer une rampe PMR.



Approbation du rapport du jury

Le présent rapport a été approuvé à l'unanimité par les membres du jury.

Signataires

Laura Mechkat, présidente

Eric Cornuz, Vice-président

Two handwritten signatures in blue ink. The first is a stylized 'L' for Laura Mechkat, and the second is a cursive signature for Eric Cornuz.

Membres professionnels indépendants du MO :

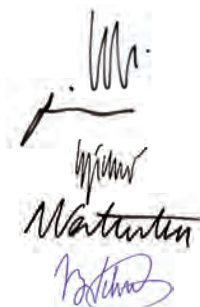
Laurent de Wurstemberger

Timothée Giorgis

Lionel Spicher

Katrien Vertenten

Marcio Bichsel

Four handwritten signatures in blue ink, stacked vertically. From top to bottom: Laurent de Wurstemberger, Timothée Giorgis, Lionel Spicher, and Katrien Vertenten.

Membres professionnels dépendants du MO :

Ulrike Amos

Roland Sansonnens

Massimo De Giorgi

Three handwritten signatures in blue ink, stacked vertically. From top to bottom: Ulrike Amos, Roland Sansonnens, and Massimo De Giorgi.

Membre non-professionnel :

Laurent Tremblet

A handwritten signature in blue ink, enclosed in a rectangular box.

Membres suppléants

Lorraine Beaudoin

Jacques Robert

Two handwritten signatures in blue ink, stacked vertically. The first is a stylized 'LB' for Lorraine Beaudoin, and the second is a cursive signature for Jacques Robert.

Spécialistes-Conseils :

Alain Mathez

Abdelkrim Khoudi

Jose Antonio Garcia Carrera

Nicolas Megevand

Grégoire Abegglen

Mike Humbert

Nicolas Tireford

Five handwritten signatures in blue ink, stacked vertically. From top to bottom: Alain Mathez, Abdelkrim Khoudi, Jose Antonio Garcia Carrera, Nicolas Megevand, and Grégoire Abegglen.

Levée de l'anonymat

En raison d'un risque potentiel de conflit d'intérêt, les enveloppes des projets classés aux cinq premiers rangs ont été ouvertes en priorité. Les autres enveloppes ont ensuite été ouvertes par ordre de réception.

- n° 1 : Epissure
Dellacherie Neyroud Architectes Sàrl - Perreten & Milleret SA
- n° 2 : De chenille naît le papillon
Lacroix Chessex - Thomas Jundt ingénieurs civils
- n° 3 : Under my Umbrella
Nicolas de Courten architectes Sàrl - Co-struct SA
- n° 4 : Genèse
Itten+Brechbühl SA - Kälin & associés SA
- n° 5 : Jour Fleur
AAPA SA - Nicolas Fehlmann Ingénieurs Conseils SA
- n° 6 : La Couronne
GIANO-Gianellini e Notari - Frigerio Arnolfo ingegneria
- n° 7 : Georges
CLR architectes SA - Ab ingénieurs
- n° 8 : Ô24
De Giovannini & Baumann Architectes Sàrl - Pillet SA
- n° 9 : Chaperon rouge
GDAP Architectes - Indermühle Bauingenieur GmbH
- n° 10 : Ciao Gilbertò
J.-L. Richardet & H. Saini SA - Klip architectes Sàrl - Verso ingénierie Sàrl
- n° 11 : Aura
Localarchitecture + G8A Architects - CAMBIUM Ingénierie SA
- n° 12 : Adapt
Acau architecture SA - Timbatec ingénieurs bois SA

- n° 13 : Pli selon Pli
FAZ architectes Sàrl - Coopérative 2401
- n° 14 : Pile et Face
BCRarchitectes Sàrl - Le Collectif SA
- n° 15 : Picus
Kunik de Morsier Architectes Sàrl - MP Ingénieurs Conseils SA
- n° 16 : Bolo'bolo
Informel Architectes Sàrl - Element 6 ingénieurs conseils Sàrl
- n° 17 : & George
Atelier Prati Zwartbol - ZPF ing.
- n° 18 : Overtown
MAD-Architectes Sàrl - S.R.ING Sàrl
- n° 19 : Crocodile du Nil
Coopérative d'architecture c/o Charles Capré & Arthur de Buren - T-Ingénieurs
- n° 20 : Cadavre exquis
SCA Sylvain Carera Architectes epfl - INGEA
- n° 21 : Séquences
Architech SA - EDMS SA

Présentation des projets

1^{er} prix - 1^{er} rang

n° 18 : Epissure

Architectes : Dellacherie Neyroud Architectes Sàrl

Ingénieurs civils : Perreten & Milleret SA

La proposition reconnaît et complète la forte identité architecturale et urbanistique de l'ensemble urbain. Le jury apprécie le soin et l'attention portés à la compréhension fine de l'existant, conduisant à un projet mesuré, sensible et respectueux.

Les caractéristiques et les particularités de l'ensemble sont comprises comme des avantages à conserver et à développer plutôt qu'à reconstruire. La cour et le Gilbert Centre sont reconnectés dans un grand parc habité par des interventions simples, précises et efficaces. Les différentes parties sont maintenues et requalifiées pour enrichir les caractéristiques des espaces existants dans une logique de valorisation paysagère et écologique. Par exemple, en affirmant un caractère spécifique à la plateforme, retravaillée avec des fonctions différentes de celle du parc, en amenant une végétalisation grimpante sur une pergola, adaptée à sa position sur dalle. La recherche d'une échelle et d'une ambiance spécifique, cohérente avec les caractéristiques de chaque partie, encourage l'appropriation et la convivialité.

Le projet propose une revalorisation du Gilbert Centre par de petites interventions générant de grands changements. Les fermetures ajoutées sont supprimées au profit d'une perméabilité retrouvée, assurant une bonne continuité des parcours. Le Gilbert Centre est reconnecté avec la cour et l'ensemble urbain par la mutualisation d'espaces existants, au profit de nouveaux services solidaires et inclusifs pour toutes les générations (restaurant communautaire, accueil de jour pour seniors et jardin d'enfants). La centralité de la cour est renforcée par les relations directes entre intérieur et extérieur, entre place couverte, aire de jeux et jardins potagers.

Le rôle social et collectif du Gilbert Centre est bien compris et développé avec simplicité et pertinence. L'enveloppe est restaurée et assainie pour répondre aux enjeux climatiques, tout en préservant l'identité architecturale de l'ensemble. Le projet de surélévation propose un lien formel avec l'existant et un langage semblable, tout en ayant recours à une gamme de matériaux contemporains dans une approche « *weiterbauen* », respectueuse du passé et renforçant l'identité de l'ensemble. L'intégration morphologique convainc le jury par la continuité sensible avec le site, le soin apporté aux nécessités de la vie quotidienne et l'harmonie de l'ensemble.

Loin du mimétisme ou de la rupture, ce projet propose un dialogue modulant les contrastes pour tisser une continuité subtile de l'existant vers un « tout homogène et indissociable », selon les termes de l'auteur. Un travail fin et précis sur la cohérence des matériaux, qui, dans certains cas, sont similaires et nuancés (bandeaux en béton préfabriqué clair striés verticalement) ou, dans d'autres cas, complémentaires. Par exemple, la structure des balcons en arrière-plan est constituée de consoles en bois moisées, apparentes, reprenant la position des porteurs existants en maçonnerie, tout en s'affirmant comme une intervention contemporaine.

À plusieurs niveaux, ce projet prend en compte l'évolution dans le temps et offre une excellente adaptabilité. Par exemple, le projet propose la suppression progressive des places de stationnement extérieures en bitume par la mise en place de pavés-gazon facilement amovibles. Ou encore, le projet développe des plans d'appartements équipés de plusieurs portes pouvant facilement répondre à différents modes de vie, sans engager de travaux.

Les nouveaux escaliers ne semblent pas avoir un nombre de marches suffisant pour franchir le vide d'étage imposé par le plancher technique conséquent de ce projet. Des études complémentaires du système structurel et des réseaux CVSE devraient permettre de réduire la hauteur du vide technique, afin de dimensionner correctement les nouveaux escaliers sans remettre en question les doubles portes palières.

La proposition typologique se compose d'une grappe de pièces distribuée par un hall d'entrée généreux et polyvalent. Les pièces sont bien proportionnées et les plans sont équilibrés. Tous les appartements sont traversants avec des balcons filants sur deux côtés, offrant des espaces extérieurs généreux pour différents usages. L'articulation des pièces et les portes en biais et de toute hauteur génèrent une forte sensation d'ouverture et de continuité traversante dans un petit périmètre. La possibilité de fermer le séjour et la cuisine permet d'intervertir le séjour et une chambre. L'habitant a le choix entre un petit séjour et une grande chambre d'enfant ou un grand séjour et une petite chambre parentale.

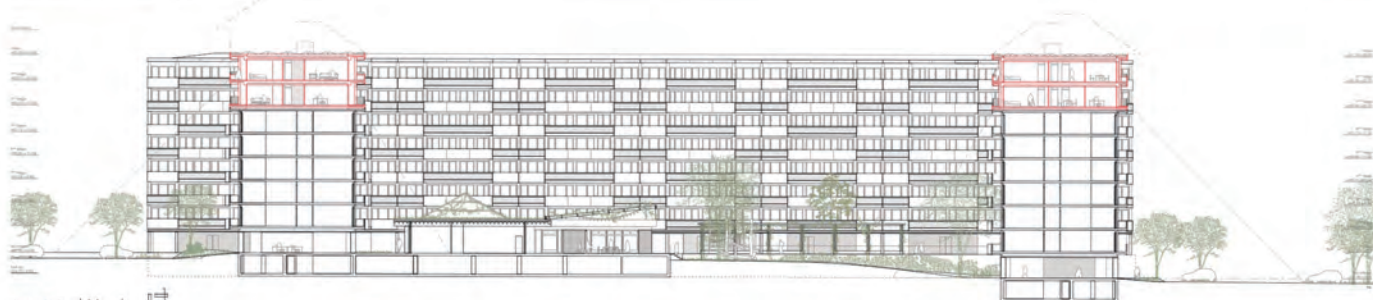
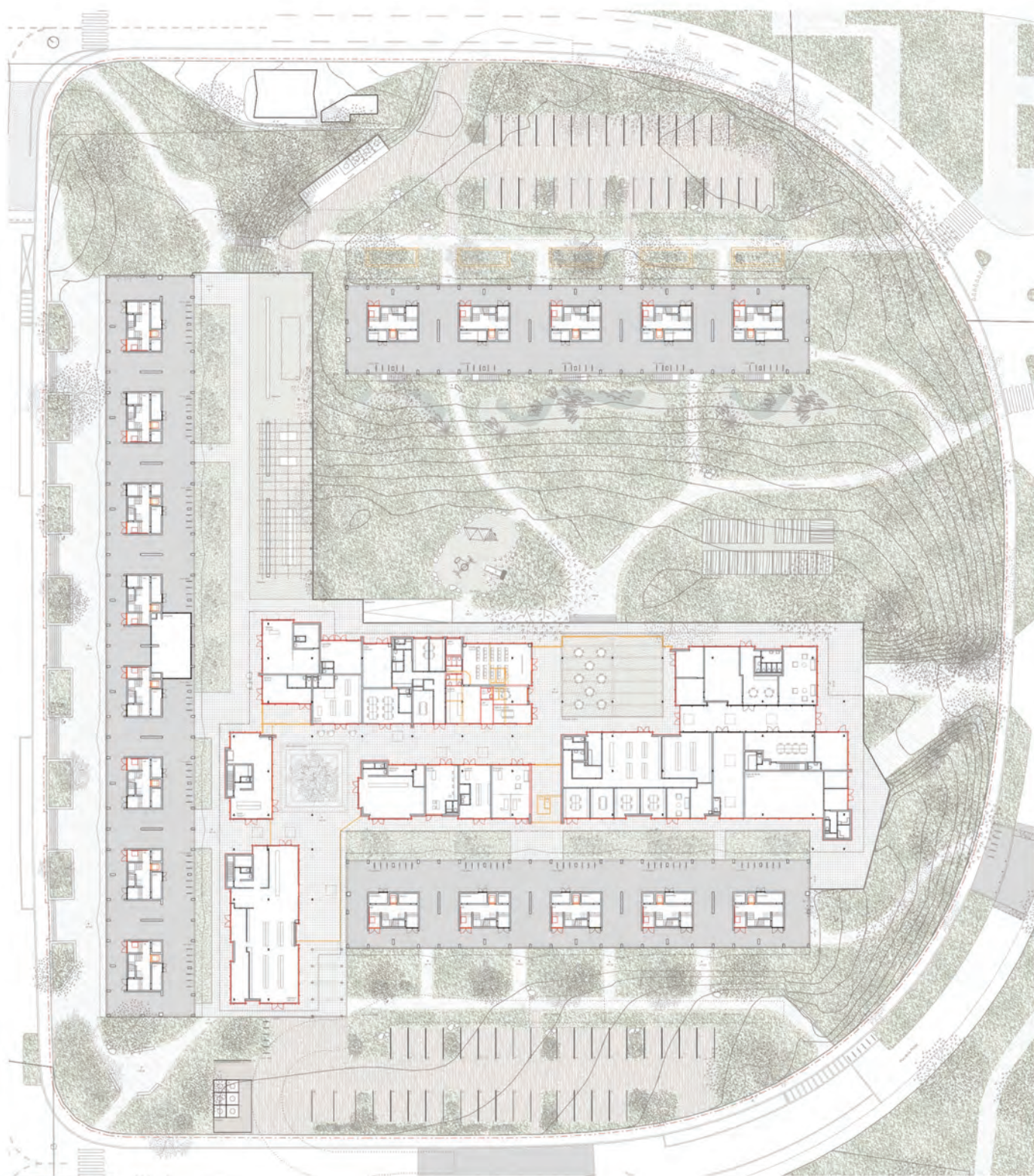
Cette polyvalence permet des changements d'occupation des espaces pour mieux répondre aux besoins qui évoluent au cours de la vie. La cuisine est facilement habitable, bien que la grande dimension des fenêtres soit en conflit avec l'agencement et l'accès fluide au balcon. Les appartements de 4 et 5 pièces sont équipés de deux portes palières et proposent des sous-unités indépendantes, mais liées au sens AEAI, permettant de partager confortablement un grand appartement et d'éviter la sous-occupation lors de certaines étapes de vie. La polyvalence d'usage qu'offre ce dispositif est très appréciée par le jury. Une cohabitation qualitative avec un étudiant, une personne âgée dépendante ou une activité de travail à domicile est facilitée, tout en permettant aussi une occupation traditionnelle.

La proposition d'une construction à sec avec une structure légère en bois massif ainsi que la volonté de recourir au réemploi pour certaines parties des toitures existantes est appréciée. Les exigences acoustiques devront être satisfaites, ce qui nécessitera un soin particulier aux détails constructifs. Le candidat est invité à exploiter au maximum la capacité portante des structures existantes (toitures, voiles, fondations et murs sismiques) afin de limiter au strict minimum les interventions de renforcement.

Le jury reconnaît et apprécie la pertinence d'un travail répondant à tous les enjeux, autant au niveau de la finesse de l'approche sensible et respectueuse, ayant recours à des moyens mesurés, que pour la recherche de typologie polyvalente particulièrement bien adaptée aux besoins de notre société.

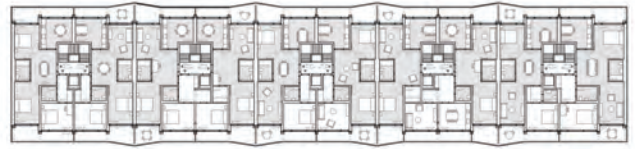
Recommandations :

- Revoir les entrées pour garantir une accessibilité universelle par un autre dispositif qu'un monte-escalier, par exemple avec une rampe ou un ascenseur traversant. Requestionner la position des stationnements vélos sous les portiques.
- Étudier les possibilités d'augmenter la perméabilité du Gilbert Centre en incluant une réflexion sur le maintien des structures couvertes des deux cours, ainsi que l'ajout éventuel d'ouvertures supplémentaires en toiture.
- Étudier l'inversion de la position des agencements de cuisine pour faciliter l'accès au balcon et assurer une meilleure continuité verticale des réseaux techniques existants.

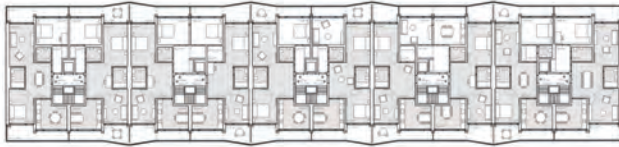




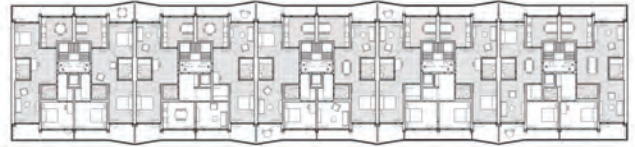
Plan section 2 Phily - 1/200



Plan section 2 Lince - 1/200



Plan section 1 Phily - 1/200



Plan section 1 Lince - 1/200



Plan section Phily - 1/200



Plan section Lince - 1/200



Structure portante et système constructif

La structure générale est une ossature en béton armé à ossature mixte (mixte ossature en béton armé et ossature en acier) avec des poteaux en béton armé et des poutres en acier. La structure est conçue pour résister à des charges de vent et de neige. Les poteaux sont en béton armé et les poutres sont en acier. La structure est conçue pour résister à des charges de vent et de neige. Les poteaux sont en béton armé et les poutres sont en acier.

Méthode d'impact et les normes sur les normes

La méthode d'impact est une méthode de calcul qui permet de déterminer les effets de l'impact sur la structure. Les normes sur les normes sont des normes qui permettent de déterminer les effets de l'impact sur la structure. Les normes sur les normes sont des normes qui permettent de déterminer les effets de l'impact sur la structure.

Résumé et recommandations des matériaux de construction

Le résumé est un document qui résume les informations importantes de la structure. Les recommandations des matériaux de construction sont des recommandations qui permettent de déterminer les matériaux de construction à utiliser. Les recommandations des matériaux de construction sont des recommandations qui permettent de déterminer les matériaux de construction à utiliser.

Des bois

Les bois sont des matériaux de construction qui sont utilisés pour la structure. Les bois sont des matériaux de construction qui sont utilisés pour la structure. Les bois sont des matériaux de construction qui sont utilisés pour la structure.

DES notes en plan et à l'échelle de 1/200

Les notes en plan et à l'échelle de 1/200 sont des notes qui permettent de déterminer les dimensions de la structure. Les notes en plan et à l'échelle de 1/200 sont des notes qui permettent de déterminer les dimensions de la structure.



DES notes en plan et à l'échelle de 1/200

DES notes en plan et à l'échelle de 1/200

DES notes en plan et à l'échelle de 1/200

DES notes en plan et à l'échelle de 1/200

DES notes en plan et à l'échelle de 1/200

DES notes en plan et à l'échelle de 1/200

DES notes en plan et à l'échelle de 1/200

DES notes en plan et à l'échelle de 1/200

DES notes en plan et à l'échelle de 1/200

DES notes en plan et à l'échelle de 1/200

DES notes en plan et à l'échelle de 1/200

DES notes en plan et à l'échelle de 1/200

DES notes en plan et à l'échelle de 1/200

DES notes en plan et à l'échelle de 1/200

DES notes en plan et à l'échelle de 1/200

DES notes en plan et à l'échelle de 1/200

DES notes en plan et à l'échelle de 1/200

DES notes en plan et à l'échelle de 1/200

DES notes en plan et à l'échelle de 1/200

DES notes en plan et à l'échelle de 1/200

DES notes en plan et à l'échelle de 1/200

DES notes en plan et à l'échelle de 1/200

DES notes en plan et à l'échelle de 1/200

DES notes en plan et à l'échelle de 1/200



Elevé 1/200



Coupé 1/200



AP 01: Mélange de formes, offre une double indépendance.
AP 02: Mélange avec double, offre un espace de jeu indépendant.
AP 03: Mélange en cohabitation.



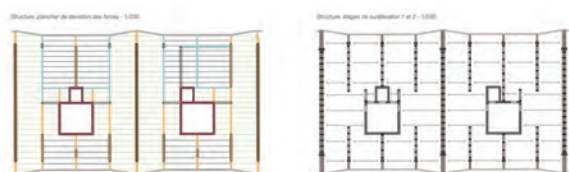
AP 04: Mélange de formes, offre une double indépendance.
AP 05: Mélange en cohabitation.
AP 06: Mélange avec 2 entrées.



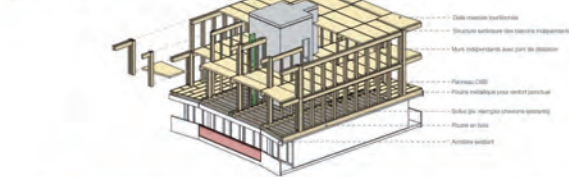
Typologies Ap et Sp - 1/500



Typologies Ap - 1/500



Structure plancher de déviation des formes - 1/500
Structure étage de distribution 1 et 2 - 1/500



Structure plancher de déviation des formes - 1/500



Coupe - 1/500

Mention - 2^{ème} rang
n° 4 : De chenille naît le papillon
Architectes : Lacroix Chessex
Ingénieurs civils : Thomas Jundt ingénieurs civils

Le projet porte en premier lieu un regard urbanistique sur l'équilibre des volumes bâtis en proposant, en plus de surélever les immeubles « Livron » et « Prulay », d'également surélever d'un niveau le bâtiment Gilbert pour lui conserver sa dominance dans l'ensemble. Cette proposition s'écarte des dispositions du concours qui excluaient la surélévation du bâtiment Gilbert, et n'est par conséquent pas examinée par le jury.

Les auteurs proposent une requalification audacieuse du site en intervenant sur les rez-de-chaussée d'immeubles, par la création de halls d'entrée vitrés regroupant les cages deux à deux, supprimant une moitié des passages existants entre les cages. Si cette idée nuance la porosité radicale mais quelque peu aseptisée des rez-de-chaussée existants, et enrichit la séquence d'entrée dans les logements, elle est jugée trop invasive, et contrevenant à l'esprit du projet initial ; il est regrettable que les adaptations importantes qui sont proposées ne permettent pas d'intégrer une rampe accessible aux PMR (rampe à 18 %).

Les aménagements extérieurs prévoient l'ajout de liaisons piétonnes bienvenues, et proposent une diminution des places de stationnement extérieures ; la solution de décaper l'asphalte au niveau des circulations piétonnes, suggérée par le dessin, permet à la fois une meilleure dissociation des flux et rétablit une perméabilité du sol. Les stationnements vélos sont proposés le long des bacs plantés existants -sans offrir de solutions pour les abriter- dont certains sont supprimés afin d'aménager les zones d'accès pompier, apportant dans le même temps davantage d'ouverture et des placettes accueillantes au droit des entrées.

Le projet propose une requalification du Gilbert Centre dans le sens d'un retour à son concept originel d'un ensemble de pavillons décroissés et placés sous une toiture, retour cependant nuancé par le fait que les pavillons sont moins fragmentés que la proposition initiale, permettant le regroupement de certains programmes offrant probablement davantage de flexibilité dans le temps et une meilleure efficacité énergétique. La toiture est également interrompue par une césure qui décroisse la contre-allée existante, et réouverte au niveau du lanterneau pyramidal.

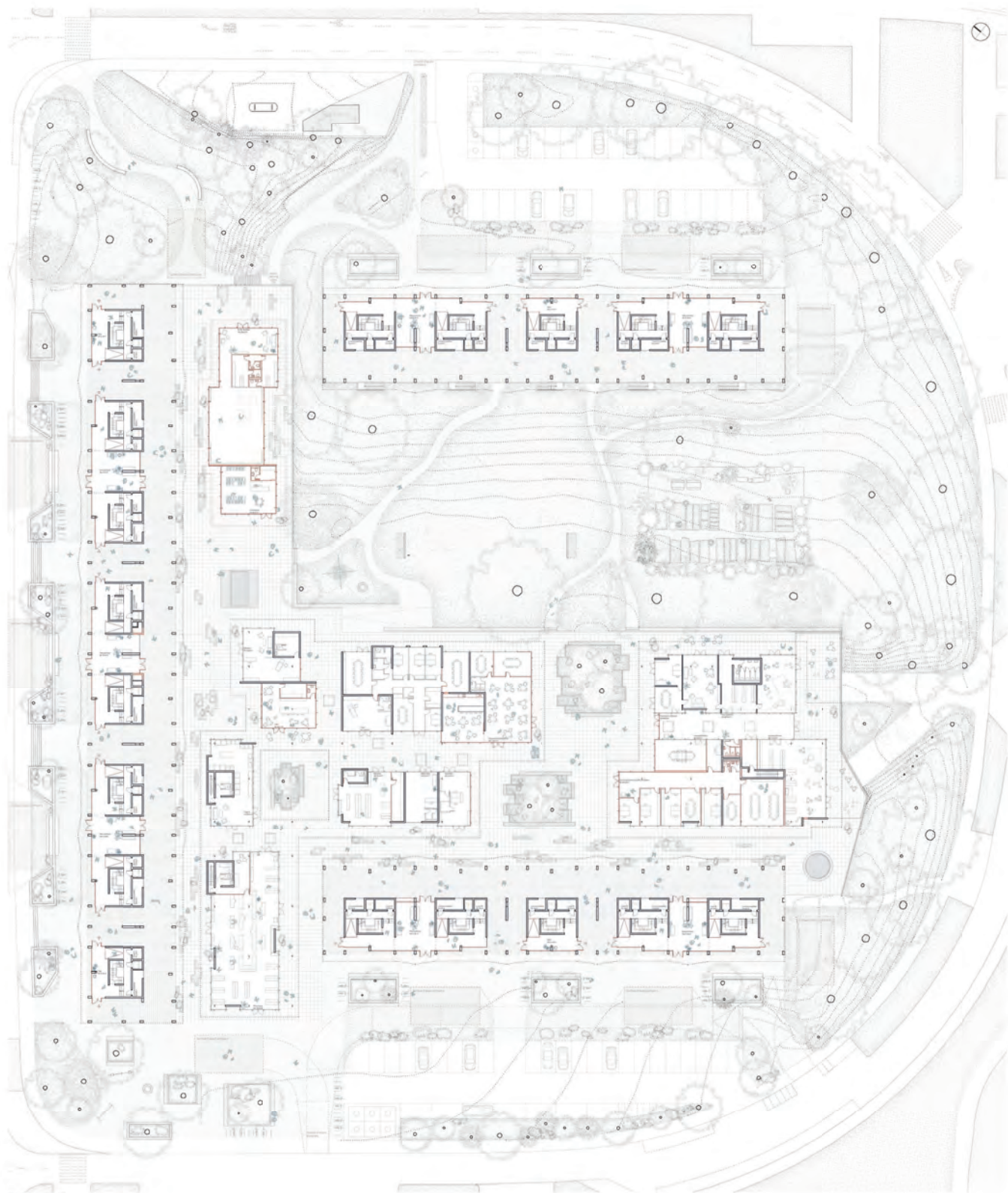
Ce concept du Gilbert Centre est étendu avec l'ajout d'un nouveau pavillon activant l'esplanade par un nouveau programme ; cette proposition, qui consiste à dédensifier le Gilbert Centre d'un côté pour densifier l'esplanade de l'autre côté, n'est pas jugée adéquate étant donné la densification du site, et impliquerait en outre, des renforcements structurels au niveau du parking.

Les typologies de logements dans les surélévations des bâtiments Livron et Prulay sont d'une grande rationalité ; elles s'établissent dans le respect du schéma structurel et du plan des façades du bâtiment existant, mais aussi de la position des gaines verticales existantes, assurant une simplicité des détails et une économie de moyens, en permettant notamment de s'affranchir d'un faux-plancher.

Le plan comprend essentiellement des logements traversants ; il prévoit en pignon des petits logements d'angle, dont certains sont orientés sur cours et sur pignon, inaccessibles aux pompiers dans le cas de l'immeuble Prulay, à cause de l'impossibilité d'aménager un chemin d'accès pour véhicules pompiers. La solution de logements traversants aux pièces neutres permet une bonne liberté d'appropriation, laissant possible de décider d'affecter les espaces en chambres ou séjour en fonction des critères de sensibilité propres à chaque habitant, au bruit, à la vue, à la lumière.

Les pièces sont distribuées par un hall qualitatif, parfois complété d'un sas d'entrée indépendant très exigü pour des personnes à mobilité réduite, impliquant trois « virages » depuis l'ascenseur pour accéder aux logements. Les cuisines sont habilement aménagées dans le contournement des cages d'escaliers, en prolongeant les gaines existantes. Les salles d'eau principales sont conformes aux exigences RACI, qui cependant devraient préférablement concerner les salles de douches. Le jury regrette cependant le caractère très figé des typologies, qui n'offrent pas de possibilité d'évolution dans le temps, ainsi que l'exiguïté des prolongements extérieurs simplement « reproduits » à partir du bâtiment existant.

Le concept structurel de la surélévation prévoit des planchers mixtes bois-béton. Ce système constructif est avéré également en termes d'exigences acoustiques et de sécurité incendie. Le jury a apprécié la rigueur avec laquelle le candidat a repris la trame structurelle des bâtiments existants pour la surélévation ce qui lui permet de s'affranchir, du point de vue structurel, d'une dalle de transition au niveau de la toiture existante. La continuité en porte-à-faux des dalles en bois pour les balcons questionne quant à sa pertinence en lien avec l'enveloppe thermique sur les deux principales façades. La surélévation cherche un rapport de continuité à l'existant dans son expression, en reproduisant les mouvements en ligne brisée des balcons ; exempts de parapets, ils donnent davantage de légèreté à la surélévation même si les garde-corps entièrement transparents sont questionnables à cette hauteur et peu adaptés au besoin de privacité des habitants. Les façades entièrement vitrées sont aussi regrettables, dans la mesure où elles occasionnent des coûts importants et une moindre maîtrise des aspects thermiques.



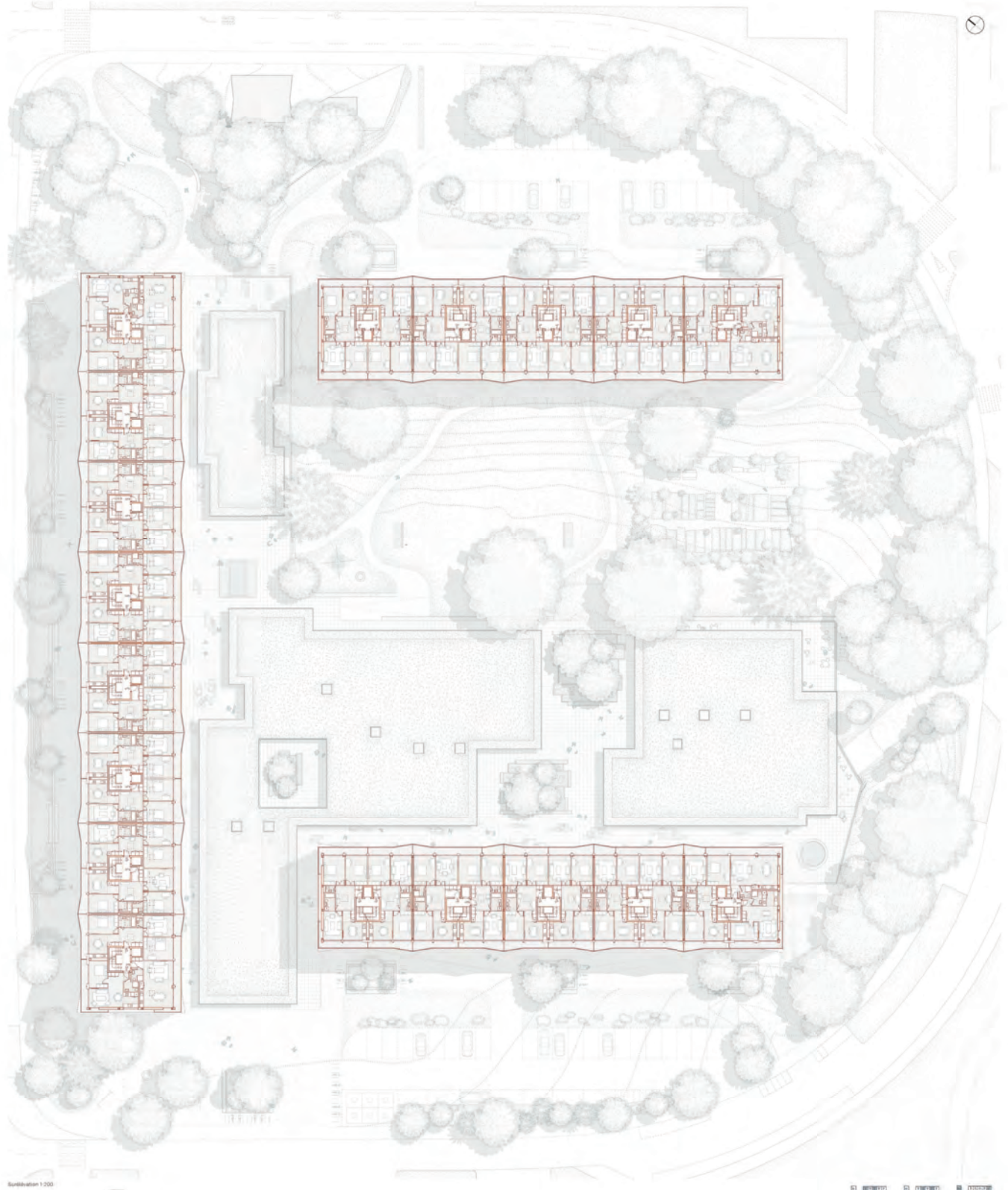
Rap. de chéoué 1:300



Chéoué 1:100

Concours d'architecture - FNM_GPI

DECHENILLE NÂT LE PAPILLON ■ ■ ■



37

2^{ème} prix - 3^{ème} rang
n° 17 : *Under my Umbrella*
Architectes : *Nicolas de Courten architectes Sarl*
Ingénieurs civils : *Co-struct SA*

Le projet « Under my Umbrella » vise à relier les espaces verts, les ensembles communautaires et les réseaux de transports publics du quartier.

À l'échelle de l'îlot, une analyse approfondie du parcours de l'eau est proposée : la rétention des eaux de toitures, le cheminement des eaux de pluie vers des surfaces perméables, des zones humides ou des points d'eau soigneusement intégrés dans la topographie existante. Même si le jury se questionne sur l'usage de ce dispositif, le soin porté à cet agencement est apprécié et salué. Les différents aménagements des espaces extérieurs sont ponctuels et précis, presque chirurgicaux. L'agencement du parc devient alors une succession de lieux d'échange et de rencontre, comme la place de la fontaine, la place de jeux, la piste de pétanque ou les potagers collectifs. Le projet participe, par ces pièces, places, jardins, à une définition généreuse de l'inclusivité de cet ensemble.

Quelques emplacements pour les vélos sont saupoudrés sous les portiques des immeubles, mais la proposition reste insuffisante sur ce point. L'accessibilité universelle est bien prise en compte pour les cheminements mais les accès aux cages d'escalier par un monte-personne ne sont pas satisfaisantes, une installation plus inclusive (rampe ou plateforme) serait bienvenue.

La proposition pour le Gilbert Centre offre un dénoyautage des surfaces et membranes perméables pour retrouver la situation d'origine, tout en gardant une circulation fluide à couvert, afin d'accéder aux différents programmes. La proposition de découper la toiture du centre produit des apports de lumière intéressants et offre des surfaces plantées rafraîchissant l'atmosphère du site. La toiture est soigneusement végétalisée et généreusement garnie d'essences indigènes.

Le projet de surélévation propose une répartition équilibrée du nombre de pièces demandées : un grand nombre de 3 pièces et de 4 pièces, alors qu'un 5 pièces vient s'installer sur les pignons sud-est. Le plan des appartements des surélévations est rationnel et efficace. Les logements sont systématiquement traversants, ponctués d'un grand hall central, appropriable selon les usages : salle à manger, séjour ou bureau.

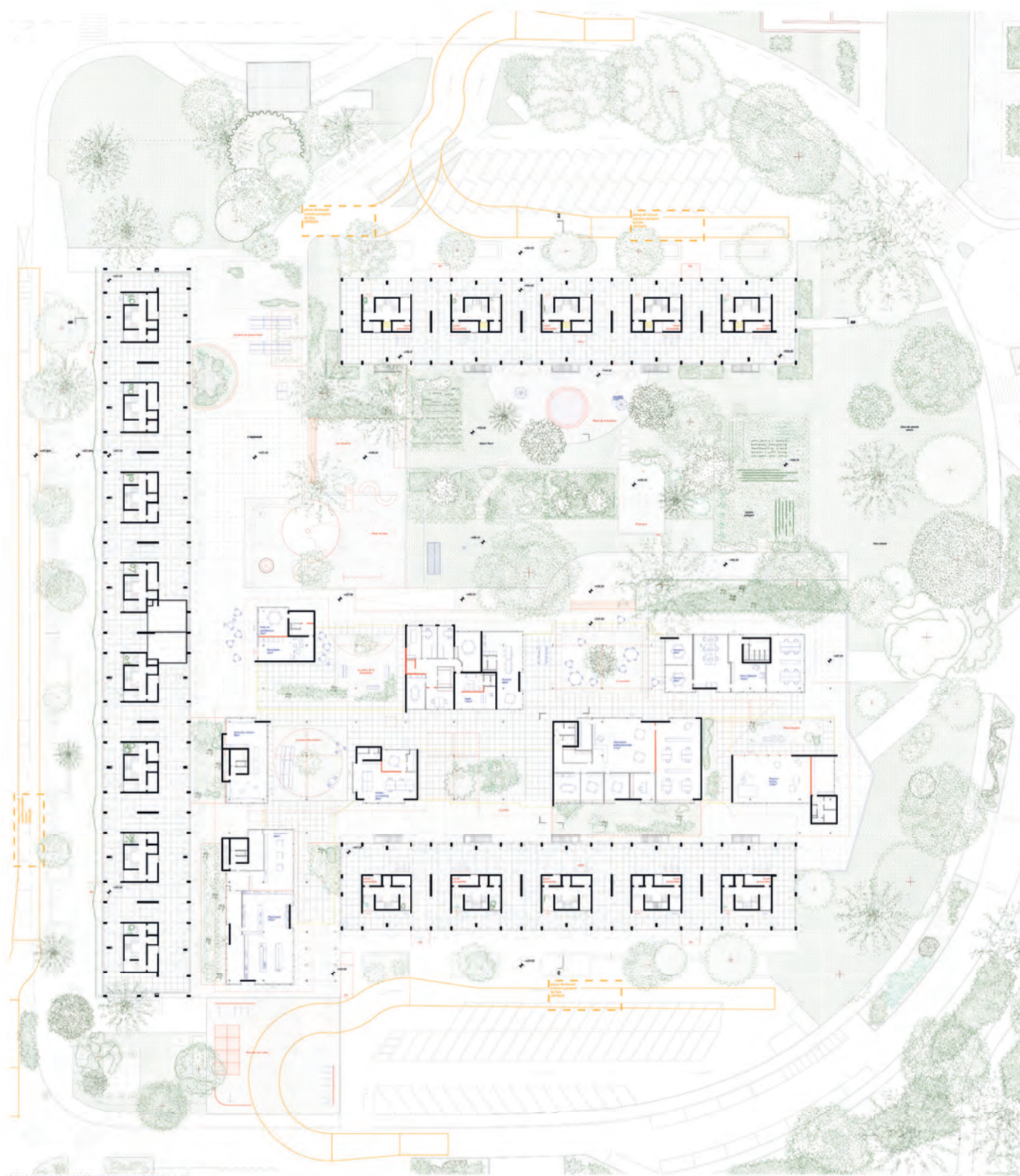
Une petite platebande est proposée côté rue (seulement à la première surélévation) et une terrasse plus généreuse côté parc, accompagnée d'une treille végétalisée, permettant ombrage et intimité. La généreuse terrasse entraîne une certaine compression du plan et les pièces deviennent très petites, voire trop exiguës. Certaines pièces ne sont pas RACI, notamment au niveau de l'ameublement, ainsi que certains sanitaires. L'ensemble surélevé offre une image colorée et vivante au quartier, qui s'intègre avec les stores multicolores existants de terrasses, symbole de l'appropriation des habitants du quartier. La surélévation s'affirme comme un élément rapporté et assume son rôle de nouveau couronnement.

Le jury se questionne sur la symétrie de la proposition générale qui propose des terrasses systématiquement sur cour. L'immeuble Livron et Prulay proposent des appartements monorientés en pignon nord-ouest : cette configuration n'est pas possible étant donné l'impossibilité d'aménagement de cheminement pour les véhicules pompiers plus spécifiquement vers l'immeuble Prulay. La conception des structures de la surélévation prévoit une construction légère en bois par des dalles à caissons, solution cohérente mais qui devra satisfaire les exigences acoustiques.

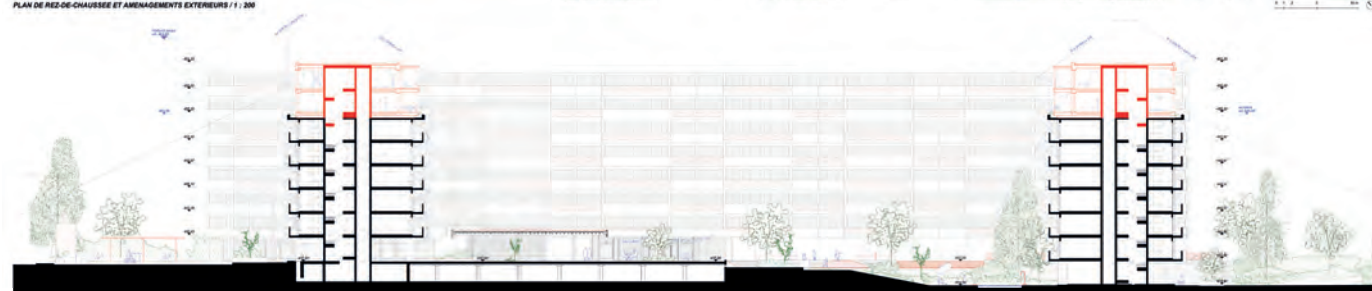
Le jury a apprécié la réflexion structurelle en lien avec la structure existante. Ainsi, une grille de poutres métalliques au niveau de la toiture existante permet au candidat de proposer de faibles portées, minimisant ainsi la structure des deux étages de surélévation, tout en offrant un précieux vide de distribution technique. Concernant la verticalité des gaines, elles semblent bien d'aplomb, mais pas suffisamment dimensionnées et cela nécessitera des reprises dans les courettes avec des interventions dans les appartements existants.

La proposition « Under my Umbrella » représente une attitude très attentive aux problèmes de durabilité qui est au centre des réflexions des aménagements extérieurs : perméabilité des sols, îlots de fraîcheur, végétalisation généreuse des abords, etc. La notion du « vivre ensemble » est également fortement suggérée, par la proposition d'une multitude de lieux de rassemblement et autres lieux de rencontre. Au niveau des matériaux utilisés, peu d'information et pas d'attention particulière, ni d'utilisation de matériaux bio ou géo-sourcés. La construction semble manquer d'inertie thermique, notamment dans la dalle bois. Pas de concept énergétique présenté à ce stade. La surface des vitrages est correcte, mais très peu d'information sur les concepts de ventilation et de renouvellement d'air.

« Under my umbrella » est un projet joyeux, ludique, intelligent, sensible, écologique, attentif aux usages et aux usagers. Les interventions sont d'une grande précision et démontrent une grande sensibilité aux attentes des usages, notamment pour les espaces extérieurs. La qualité des surélévations et la proposition d'une généreuse terrasse accompagnée de sa treille végétalisée sont saluées par le jury, mais hélas cette générosité compresse les typologies, qui deviennent trop exiguës et limitent leur évolution.



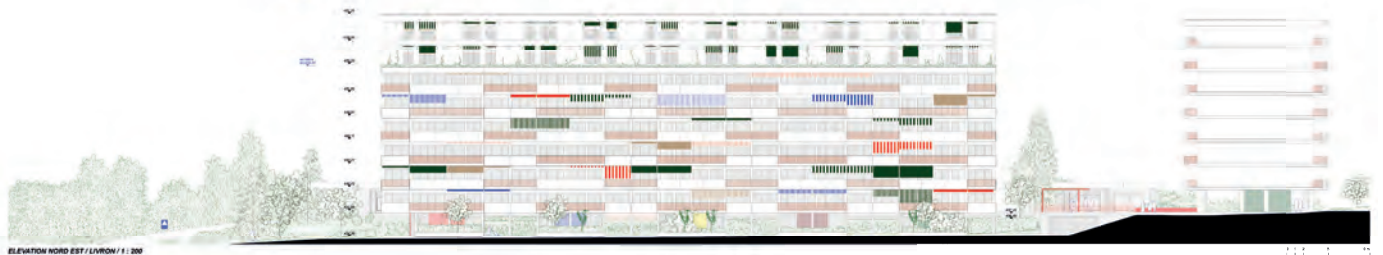
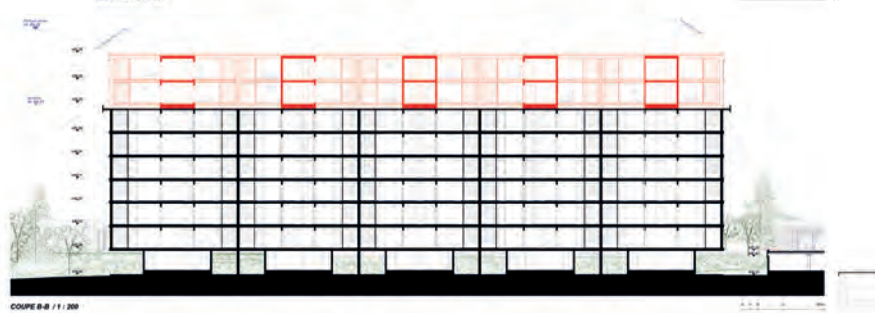
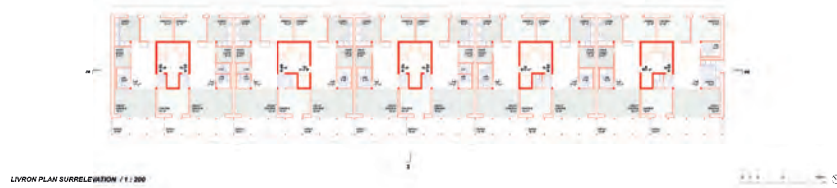
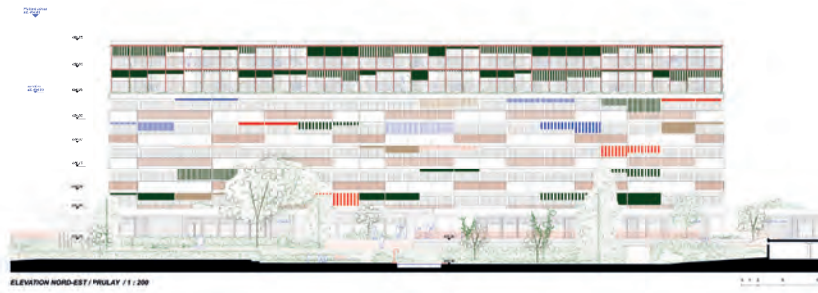
PLAN DE REZ-DE-CHAUSSEE ET AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS / 1 / 200



COUPE A-A / 1 / 200

Concours d'architecture / ENM_GPL
Under My Umbrella

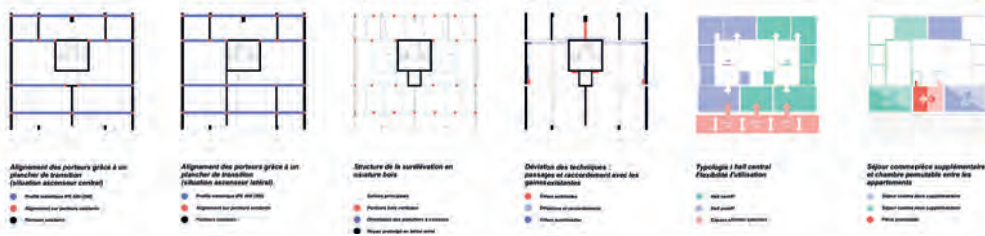




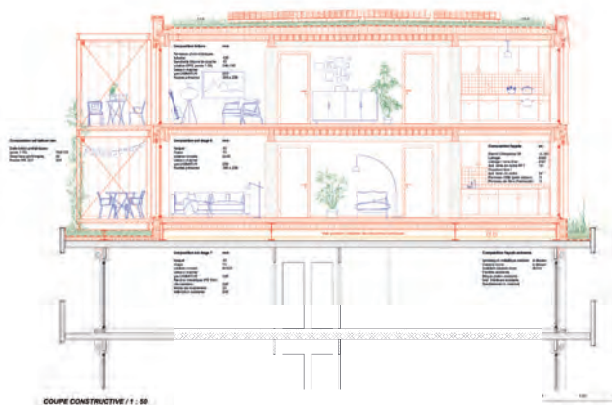
Création de l'architecture - 1988 - GPL
Under My Umbrella



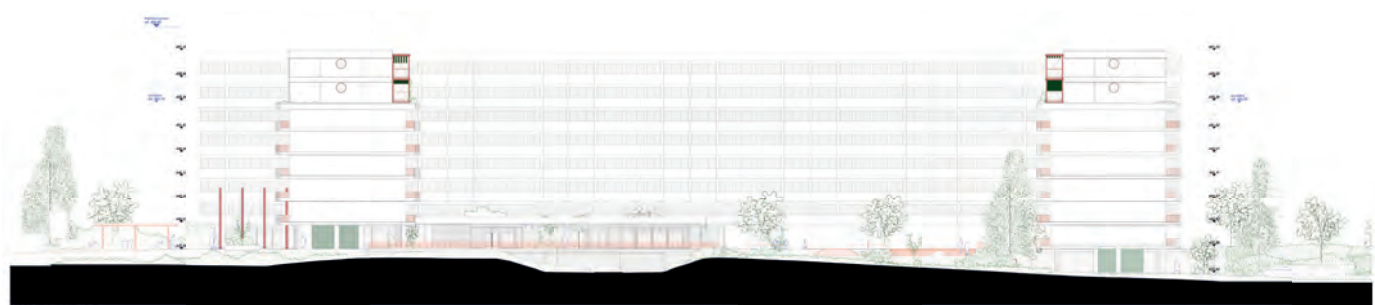
PLAN DE REZ-DE-CHAUSSEE / 1 : 50



EXTRAIT DE FACADE / 1 : 50



COUPE CONSTRUCTIVE / 1 : 50



COUPE CONSTRUCTIVE / 1 : 50

3^{ème} prix - 4^{ème} rang

n° 10 : Genèse

Architectes : Itten+Brechbühl SA

Ingénieurs civils : Kälin & associés SA

Le projet Genèse s'inscrit dans la continuité de l'esprit initial du Gilbert Centre, en réinterprétant son modèle d'ensemble pavillonnaire. Il propose une série de petits bâtiments - accueillant services, commerces et ateliers - reliés par un réseau de pergolas. Ces structures légères dessinent les seuils, organisent les circulations et créent des lieux de rencontre ombragés, investis par une végétation grimpante. L'ensemble est à ciel ouvert, donnant naissance à un espace public poreux, évolutif et convivial. La modularité du système permet de multiples configurations, et certains éléments sont issus du réemploi - notamment les poteaux récupérés lors de la « déconstruction sélective » du Gilbert Centre.

Il s'avère que cette « déconstruction », après une étude plus fine de la proposition, relève davantage d'une démolition. Le jury questionne la radicalité du geste, d'autant que la nouvelle proposition reste très proche du dispositif existant. Au niveau du programme, la pharmacie est conservée, un restaurant s'installe dans un nouveau pavillon à l'entrée nord, et la Maison Gilberte, centre névralgique et social du quartier, pourrait accueillir une halte-garderie ou un point de vente local. Les nouveaux pavillons dessinent des creux, qui deviennent autant de centralités : ici une place en lien avec le jardin, là un parvis prolongeant les espaces extérieurs sur dalle. Les pergolas prolongent les volumes bâtis, qualifiant les cheminements, les terrasses, les respirations du site.

Le lien entre sol en pleine terre et dalle est assuré par la végétation grimpante, créant des continuités sensibles entre nature et architecture. L'approche au végétal précise et ciblée est relevée comme très qualitative. L'augmentation de la distance entre le Gilbert Centre et le bâtiment Prulay apporte un vrai dégagement, une « respiration » bienvenue dans un site aujourd'hui très contraint. Reste à évaluer la faisabilité des plantations prévues sur la dalle.

La surélévation, quant à elle, prolonge le langage architectural existant tout en affirmant une certaine contemporanéité. Les typologies proposées sont traversantes, bien orientées, avec des balcons généreux de part et d'autre des séjours. Grâce à une façade en quinconce, ces balcons s'élargissent côté rue et côté jardin, apportant une qualité d'usage supérieure à celle de l'existant. Le choix de placer les salons côté jardin, avec les balcons les plus spacieux, répond à une volonté d'ouvrir les espaces de vie sur le jardin. On peut néanmoins questionner le fait que les cuisines, elles, bénéficient de surfaces extérieures plus réduites.

La structure repose sur un système bois-béton : des solives en bois lamellé-collé associées à une dalle de compression en béton recyclé issu de la démolition du centre. Si l'intention écologique est saluée, la mise en œuvre sur site - concassage, production de béton - pourrait générer des nuisances importantes dans un contexte très habité. Par ailleurs, la transition entre structure existante et surélévation repose sur des éléments porteurs (poutres béton, solives bois) dont les dimensions paraissent sous-évaluées. Le bardage bois en façade soulève en outre des questions de sécurité incendie.

Côté logements, le projet propose 40 unités dont une majorité de 4 pièces (24 unités), complétés par huit 3 pièces et huit 5 pièces, organisées autour de halls généreux, pensés comme des espaces partagés. Ces halls sont conçus pour accueillir divers usages au-delà de la simple circulation. Toutefois, leur potentiel est limité par la concentration de portes qui les encombre.

Fig.1 Contexte
Le site, situé à l'ouest de l'axe de la rue de la République, est un terrain d'habitat existant. Il est entouré par des bâtiments existants et des espaces publics. Le terrain est situé à l'ouest de l'axe de la rue de la République, et est entouré par des bâtiments existants et des espaces publics.

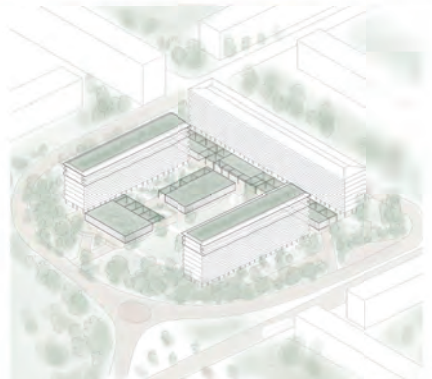
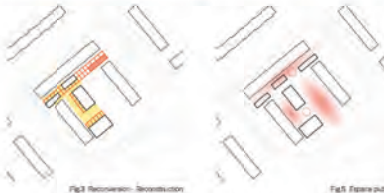
Fig.2 Situation et le site
Le terrain est situé à l'ouest de l'axe de la rue de la République, et est entouré par des bâtiments existants et des espaces publics. Le terrain est situé à l'ouest de l'axe de la rue de la République, et est entouré par des bâtiments existants et des espaces publics.

Fig.3 Requalification, déconstruction et reconstruction
Le terrain est situé à l'ouest de l'axe de la rue de la République, et est entouré par des bâtiments existants et des espaces publics. Le terrain est situé à l'ouest de l'axe de la rue de la République, et est entouré par des bâtiments existants et des espaces publics.

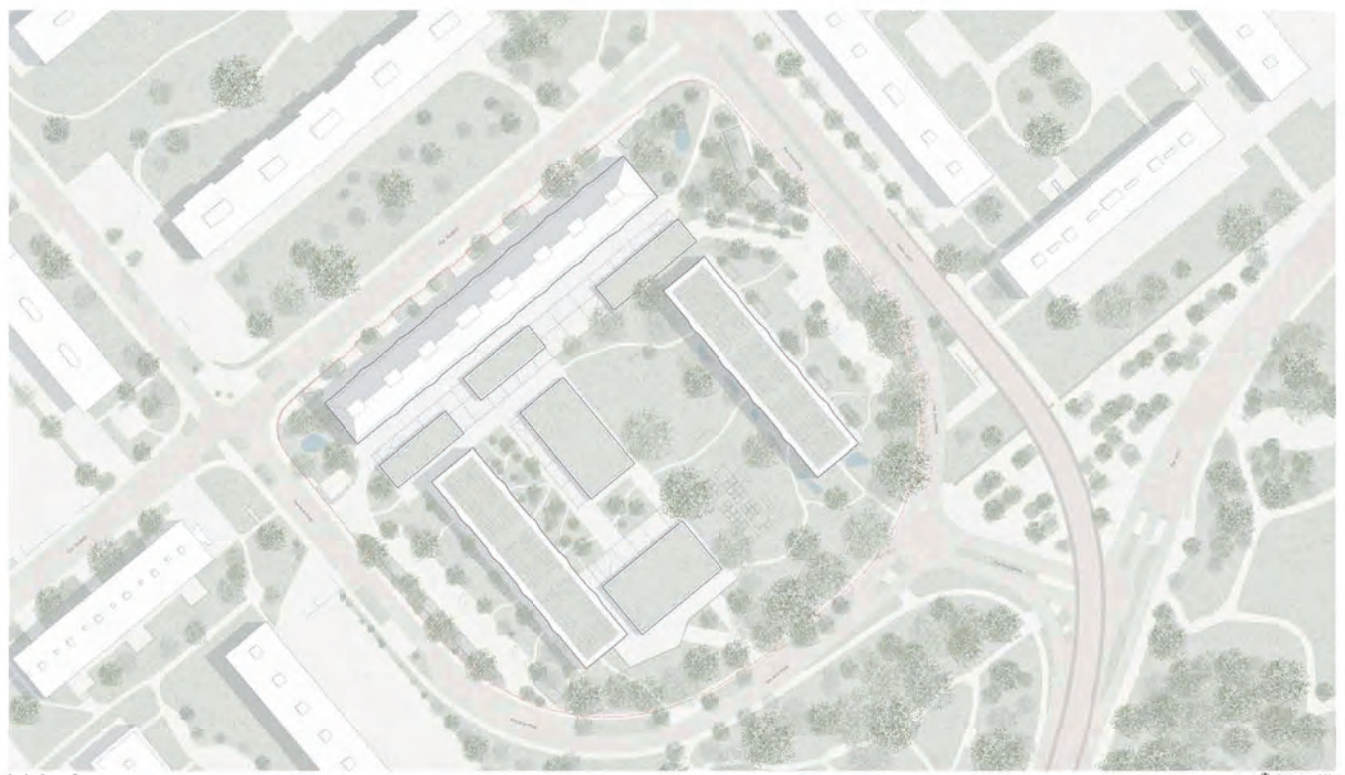
Fig.4 Espace public
Le terrain est situé à l'ouest de l'axe de la rue de la République, et est entouré par des bâtiments existants et des espaces publics. Le terrain est situé à l'ouest de l'axe de la rue de la République, et est entouré par des bâtiments existants et des espaces publics.

Fig.5 Perméabilité
Le terrain est situé à l'ouest de l'axe de la rue de la République, et est entouré par des bâtiments existants et des espaces publics. Le terrain est situé à l'ouest de l'axe de la rue de la République, et est entouré par des bâtiments existants et des espaces publics.

Fig.6 Espace jardin et végétation
Le terrain est situé à l'ouest de l'axe de la rue de la République, et est entouré par des bâtiments existants et des espaces publics. Le terrain est situé à l'ouest de l'axe de la rue de la République, et est entouré par des bâtiments existants et des espaces publics.

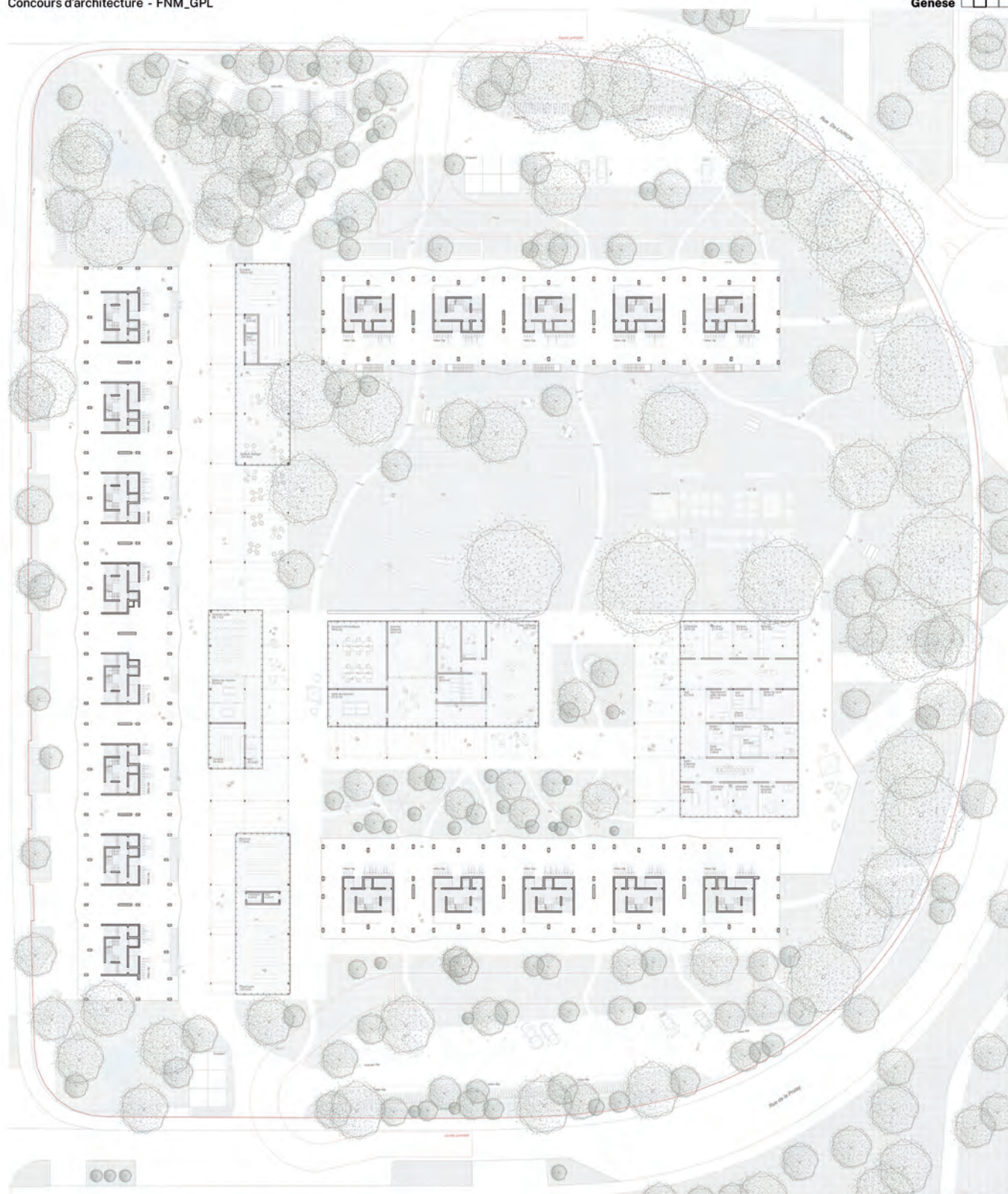


Aérométrie du projet

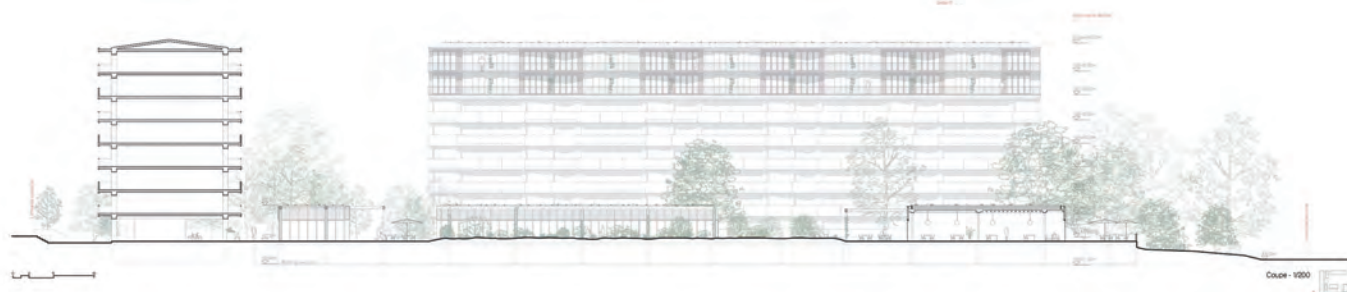


Plan masse 1/500

Les deux immeubles proposent des appartements monorientés en pignon : cette configuration n'est pas possible à cause de l'impossibilité d'aménagement d'un cheminement pour véhicules pompiers. Cette configuration peut facilement être corrigée mais modifiera la répartition des types d'appartements. L'un des gestes les plus distinctifs du projet réside dans l'usage de la courbe, inspiré des nouvelles cages d'escalier en colimaçon. Cette forme se prolonge dans les logements, notamment dans les cuisines, créant une diagonale douce qui relie les espaces de vie. La courbe devient ici une écriture sensible, une manière de lier les lieux sans rupture. Mais cette élégance formelle se heurte à une contrainte réglementaire : avec une largeur de 120 cm, les escaliers de la cage d'escaliers ne répondent pas aux normes de sécurité pour les évacuations. Leur élargissement à 150 cm compromettrait l'organisation des logements et mettrait en péril la justesse de ce geste architectural, pourtant emblématique du projet.



© Plan d'ensemble des no-de-chaussée - 1/200



Coupe - 1/200

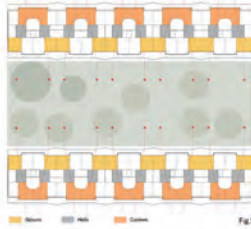


Fig.1

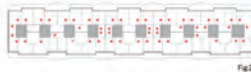


Fig.2

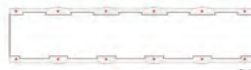


Fig.3



Fig.4

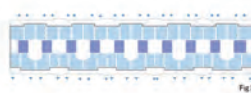


Fig.5

Les surélévations du projet s'inscrivent dans la continuité des principes développés au Grand Centre, notamment en matière de flexibilité des espaces, de perméabilité et de porosité. Elles favorisent également une réintroduction de la nature dans les espaces intérieurs à travers des balcons.

Fig.1 Orientation et lumière naturelle

Les surélévations proposent des logements traversants, orientés nord-est/sud-ouest, afin de garantir un apport optimal de lumière naturelle tout au long de la journée. Les unités sont tournées vers la rue, tandis que les espaces d'entrée se trouvent à l'intérieur, profitant d'un ensoleillement généreux et d'une atmosphère paisible. Cette disposition favorise un bon équilibre naturel, améliore le confort au quotidien et renforce la relation avec le paysage. Les grands balcons prolongent les salons, offrant un espace extérieur de qualité et renforçant le lien avec le quartier. Cette configuration assure également la conformité aux normes d'évacuation incendie, grâce à un accès direct depuis la rue vers les espaces de secours.

Pour renforcer la lumière naturelle et le sentiment d'ouverture des pièces à vivre, le sol est en bois et est dissimulé selon un axe diagonal. Cette organisation permet de préserver une vue sur l'extérieur depuis l'impasse qui sert de façade, offrant ainsi une relation constante avec le paysage. Les ouvertures sont généreusement dimensionnées pour capter la lumière naturelle et offrir des vues dégagées.

Fig.2 Souplesse d'aménagement et évolutivité

Les appartements s'organisent autour d'un hall d'entrée central, qui distribue les différents pièces de manière fluide. Cette configuration offre une grande souplesse d'usage, puisque de simples aménagements permettent aux logements d'adopter à l'usage des besoins des habitants. Dans cette logique, la majorité des unités proposées sont des 3 et 4 pièces, conformément aux attentes du programme, complétées par quelques 5 pièces afin d'offrir la diversité typologique.

Fig.3 Places extérieures et façades

Pour améliorer la généralité des balcons et assouplir la façade, un jeu de poutres et de vitres la compose. Les riches matériaux utilisés de bout en bout, aux qualités douces et chaleureuses, renforcent ainsi l'expression sensible de l'ensemble.

Fig.4 Accessibilité

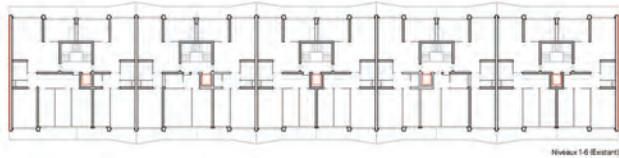
Les escaliers de la surélévation ont été conçus avec un passage de 120 cm de large et des hauteurs d'une profondeur supérieure à 140 cm, afin de répondre aux exigences d'accessibilité. Par ailleurs, l'ensemble des logements ainsi que leurs accès directs sont conçus pour être facilement adaptés, conformément aux prescriptions du R.A.C.T. Tous les accès au rez-de-chaussée sont équipés de rampes adaptées au niveau du sol/d'entrée.

Fig.5 Confort dans le logement

La conception transversale des logements garantit une ventilation naturelle efficace, essentielle à la qualité de l'air intérieur, au confort thermique et à la performance environnementale globale du projet. Sous la promesse de bien-être, le bâtiment accorde une attention particulière à la gestion du bruit urbain. Dans les loggias, les unités sont équipées de matériaux absorbants et les cloisons de séparation jouent le rôle d'écrans acoustiques. Ces dispositifs prolongent efficacement les espaces de vie, notamment ceux ouverts sur le jardin, assurant une ambiance intérieure durable et confortable. En complément, des modules acoustiques additionnels ont été intégrés dans les différentes chambres, permettant la circulation de l'air même lorsque les fenêtres restent fermées. Dans les salons et les couloirs, un panneau vitré fixe est associé à une ouverture indépendante assurant une ventilation constante.

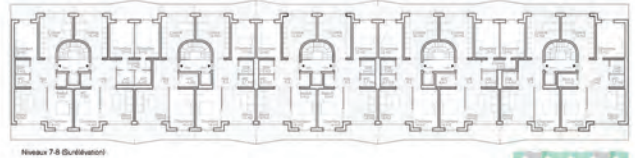
Programme :

SBP des surélévations Livon + Prulay :	n° Apt.	n° Places
3p	8	24
4p	24	96
5p	40	160
Total n° de places :		280
Ratios SBP / n° Places :		2475



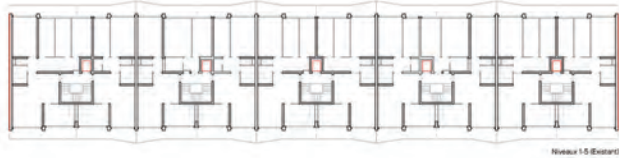
Niveau 1-6 (Existant)

Bâtiment rue Livon-1000



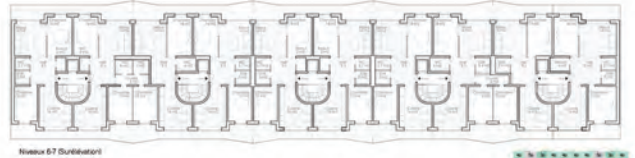
Niveau 7-8 (Surélévation)

Bâtiment rue Livon-1000



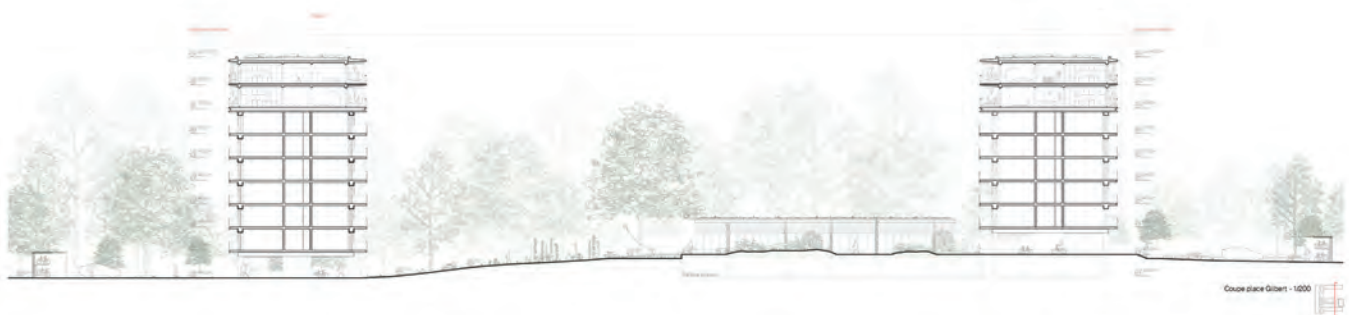
Niveau 1-5 (Existant)

Bâtiment rue Prulay-1000

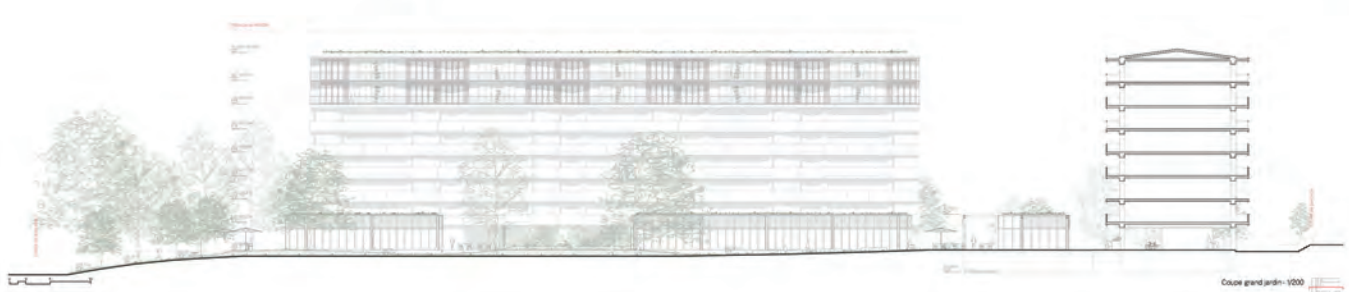


Niveau 6-7 (Surélévation)

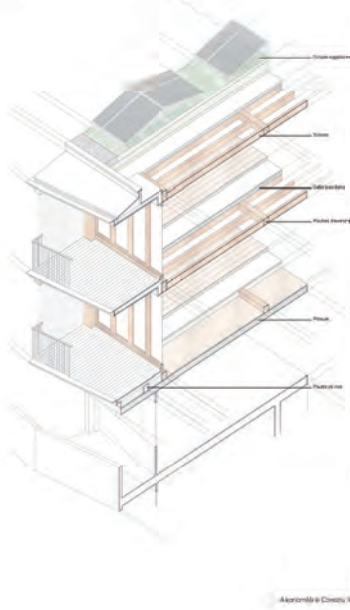
Bâtiment rue Prulay-1000



Coupe place Gibert - 1000



Coupe grand jardin - 1000



Mixité architecturale et solutions durables

Le projet réunit dans une même opération de logement médian et économique avec une mixité architecturale, une alternance entre des parties mixées pour permettre la mixité sociale des habitants. Les 100 logements sont répartis en deux parties : une partie mixée et une partie économique. Les 100 logements sont répartis en deux parties : une partie mixée et une partie économique.

Système constructif hybride bois/béton recyclé

Le projet réunit un système constructif mixte, combinant une ossature en béton recyclé et en bois recyclé. Les murs sont en béton recyclé, les poteaux et les dalles sont en bois recyclé. Les murs sont en béton recyclé, les poteaux et les dalles sont en bois recyclé.

En termes environnementaux, le projet a une faible empreinte carbone et un faible impact sur le climat. Le projet a une faible empreinte carbone et un faible impact sur le climat.

Performance énergétique

En fin de projet, les données écologiques sont toutes les performances environnementales pour répondre aux engagements pris par le maître. L'objectif de répondre aux attentes des performances RNE pour les bâtiments a été atteint.

Les données écologiques sont toutes les performances environnementales pour répondre aux engagements pris par le maître. L'objectif de répondre aux attentes des performances RNE pour les bâtiments a été atteint.

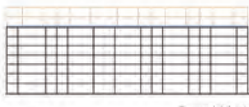
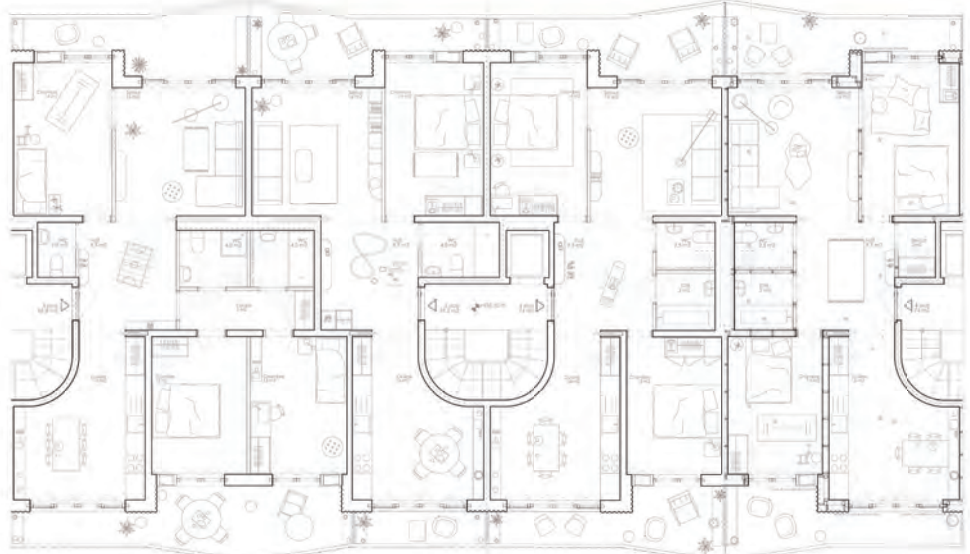


Schéma structure



Plan d'habitation : 150

Flexibilité des espaces

Les espaces sont conçus pour être flexibles et adaptables. Les espaces sont conçus pour être flexibles et adaptables.

Les espaces sont conçus pour être flexibles et adaptables. Les espaces sont conçus pour être flexibles et adaptables.

Les espaces sont conçus pour être flexibles et adaptables. Les espaces sont conçus pour être flexibles et adaptables.

Les espaces sont conçus pour être flexibles et adaptables. Les espaces sont conçus pour être flexibles et adaptables.

Les espaces sont conçus pour être flexibles et adaptables. Les espaces sont conçus pour être flexibles et adaptables.

Les espaces sont conçus pour être flexibles et adaptables. Les espaces sont conçus pour être flexibles et adaptables.

Les espaces sont conçus pour être flexibles et adaptables. Les espaces sont conçus pour être flexibles et adaptables.

Les espaces sont conçus pour être flexibles et adaptables. Les espaces sont conçus pour être flexibles et adaptables.

Les espaces sont conçus pour être flexibles et adaptables. Les espaces sont conçus pour être flexibles et adaptables.

Les espaces sont conçus pour être flexibles et adaptables. Les espaces sont conçus pour être flexibles et adaptables.

Les espaces sont conçus pour être flexibles et adaptables. Les espaces sont conçus pour être flexibles et adaptables.

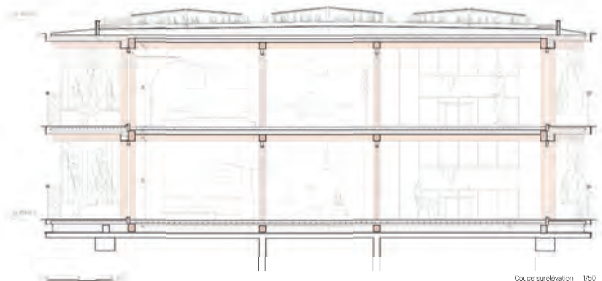
Les espaces sont conçus pour être flexibles et adaptables. Les espaces sont conçus pour être flexibles et adaptables.

Les espaces sont conçus pour être flexibles et adaptables. Les espaces sont conçus pour être flexibles et adaptables.

Les espaces sont conçus pour être flexibles et adaptables. Les espaces sont conçus pour être flexibles et adaptables.



Élévation habitation : 150



Coupe habitation : 150

4^{ème} prix - 5^{ème} rang

n° 13 : *Jour Fleur*

Architectes : AAPA SA

Ingénieurs civils : Nicolas Fehlmann Ingénieurs Conseils SA

Le projet Jour Fleur se distingue par une approche sensible et poétique, intégrant avec justesse lumière naturelle et végétation. La métaphore florale proposée ne se limite pas à un simple geste esthétique : elle traduit une volonté d'ouverture de l'équipement public sur son territoire, à l'image d'une fleur qui s'épanouit au soleil. Cette ambition se matérialise par la requalification du centre du site, unifié par une toiture qui structure l'espace tout en offrant des zones ombragées de qualité. Ce geste architectural généreux contribue à redonner cohérence et convivialité au cœur du projet. La lumière devient un vecteur de qualité d'usage, en particulier dans les dispositifs d'ouvertures, pensés pour favoriser l'appropriation des lieux.

L'accessibilité est assurée par la requalification des rez-de-chaussée, permettant une meilleure continuité avec l'espace public. Le végétal, omniprésent dans le projet, participe à la création d'un cadre de vie apaisé et durable. On apprécie notamment la végétalisation des contre-cœurs en façade extérieure, bien que cette initiative pose la question de l'entretien à long terme. Par ailleurs, la gestion de l'eau, évoquée comme un prolongement symbolique de la métaphore florale (« il n'y a pas de fleur sans eau »), constitue une piste narrative intéressante. Cependant, sa mise en œuvre semble complexe et soulève des réserves techniques selon les experts consultés.

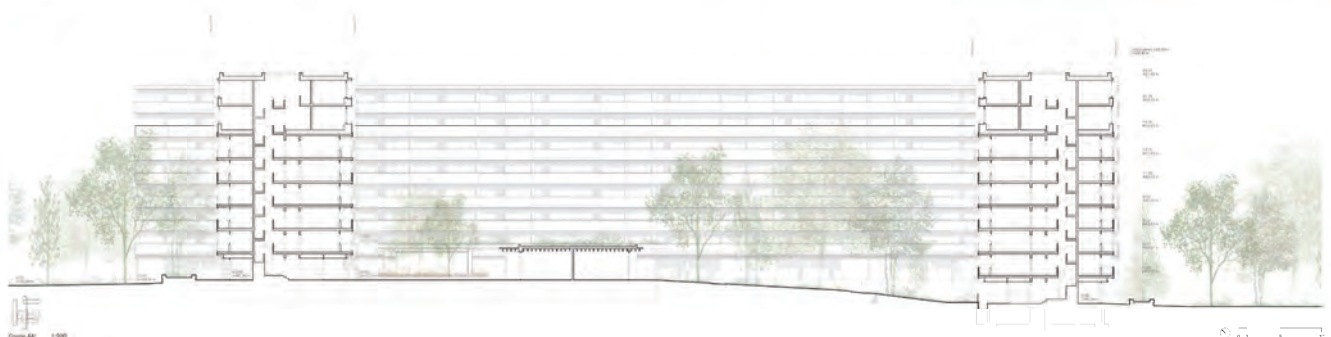
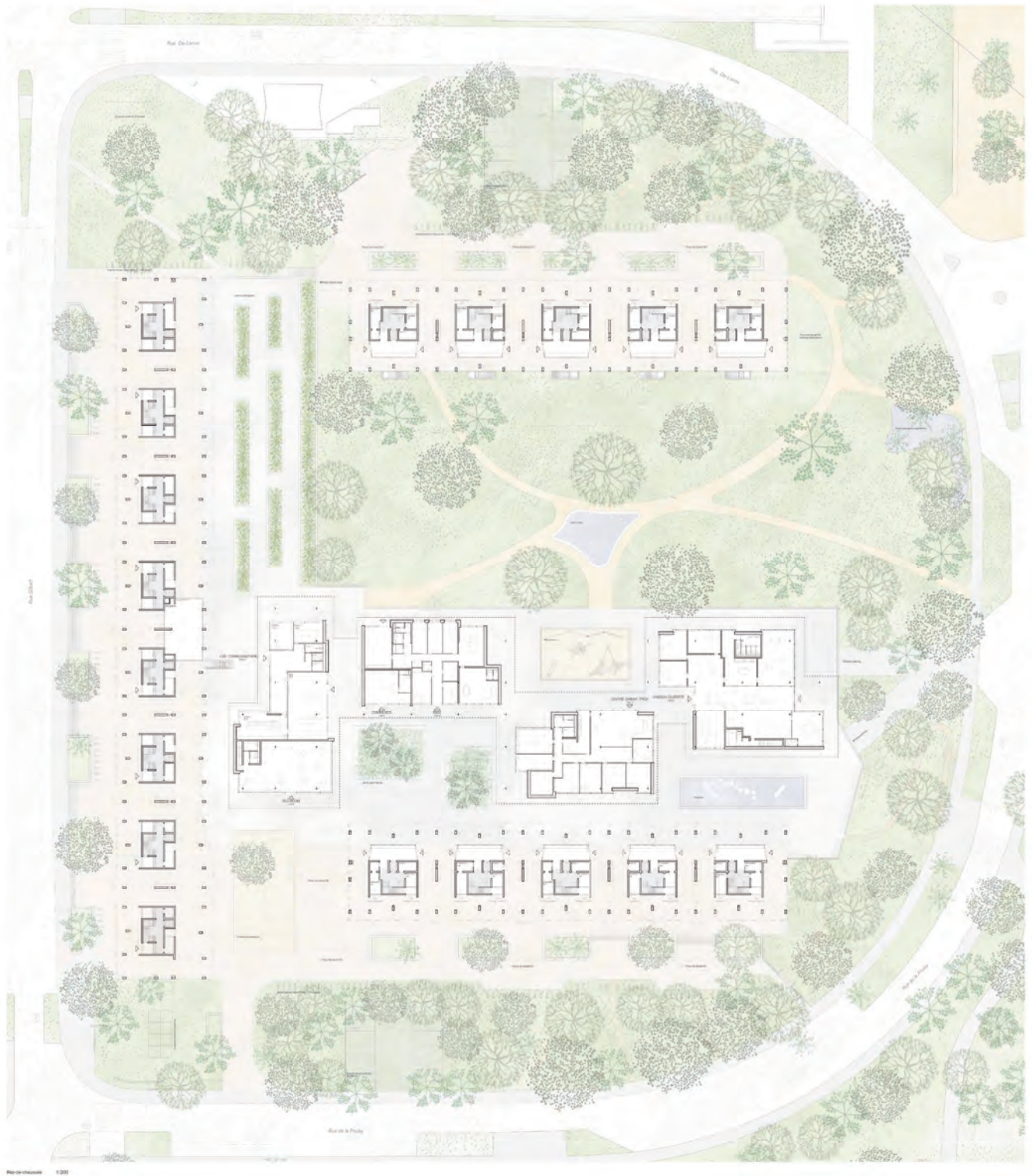
Le traitement résidentiel du projet témoigne d'un soin particulier accordé à la relation au site : la majorité des logements sont traversants et s'articulent autour d'une loggia, garantissant confort et flexibilité d'usage. Les logements de quatre pièces bénéficient même d'une seconde loggia, renforçant l'ouverture sur l'extérieur. Cette typologie bien pensée permet à chaque appartement de disposer d'un espace extérieur qualitatif. Quelques unités, en revanche, demeurent mono-orientées et devront être adaptées pour répondre aux exigences réglementaires, notamment en matière d'accès pompiers. La clarté du plan suggère toutefois que ces ajustements peuvent être réalisés sans altérer la cohérence d'ensemble.

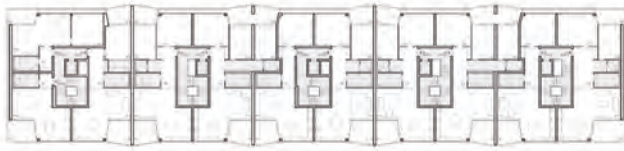
Le traitement des seuils dans les cages d'escalier, bien que formellement intéressant, paraît encore trop contraint en termes de dimensions et devra être revu pour offrir un meilleur confort d'usage. Enfin, la volumétrie générale du projet, fluide et presque organique, constitue une réinterprétation contemporaine des caractéristiques modernistes du bâti existant. Elle cherche une harmonie avec le contexte urbain sans s'imposer, mais certaines interrogations demeurent quant à la cohérence des choix de matériaux, de couleurs et d'alignements. Si l'intention d'intégration est claire, sa traduction architecturale gagnerait à être précisée pour renforcer pleinement l'unité et l'identité du projet.



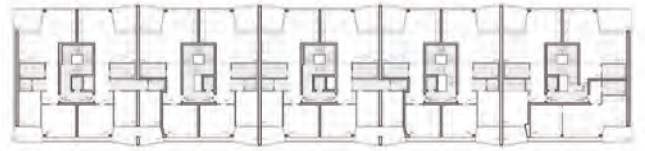
Concours d'architecture - ENM - CPE



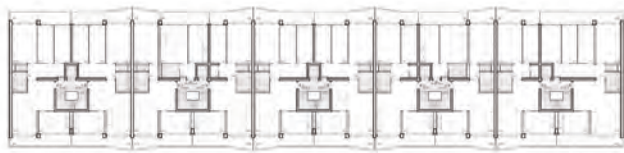




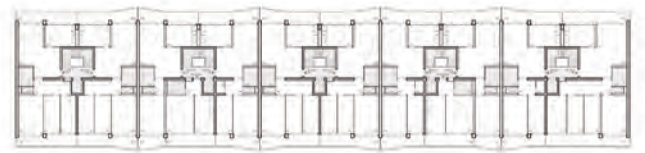
Bâtiment Patis - Etage +5.0 et +7 1/200



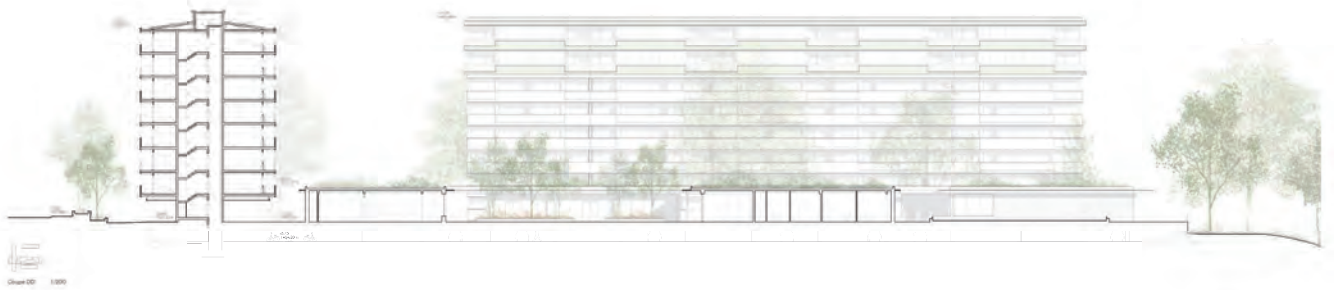
Bâtiment Linon - Etage +7.0 et +8 1/200



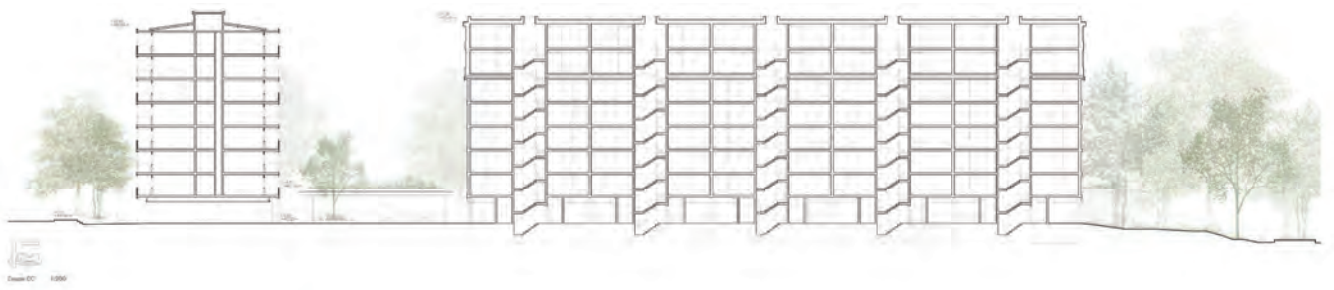
Bâtiment Patis - Etage +1.0 et +5 1/200



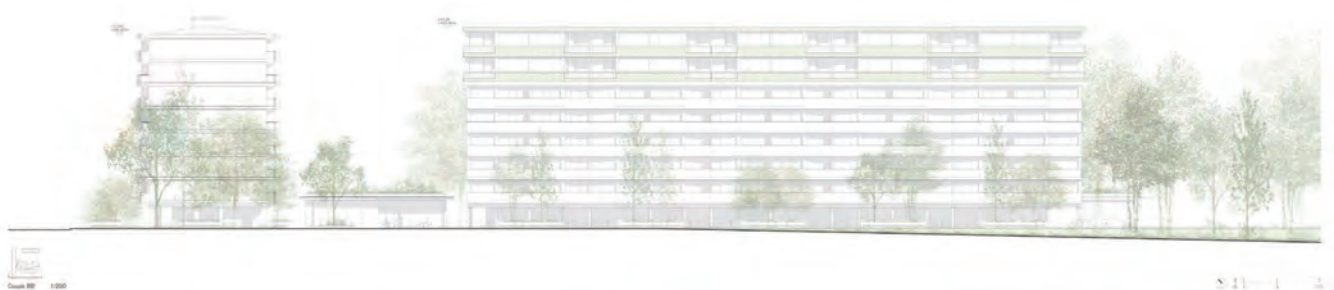
Bâtiment Linon - Etage +1.0 et +6 1/200



Draw 00 1/200



Draw 01 1/200



Draw 02 1/200



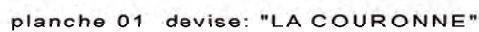
total 2

Composition by grade	
1st year	20%
2nd year	20%
3rd year	20%
4th year	20%
5th year	20%
6th year	20%
7th year	20%
8th year	20%
9th year	20%
10th year	20%
11th year	20%
12th year	20%
13th year	20%
14th year	20%
15th year	20%
16th year	20%
17th year	20%
18th year	20%
19th year	20%
20th year	20%
21st year	20%
22nd year	20%
23rd year	20%
24th year	20%
25th year	20%
26th year	20%
27th year	20%
28th year	20%
29th year	20%
30th year	20%
31st year	20%
32nd year	20%
33rd year	20%
34th year	20%
35th year	20%
36th year	20%
37th year	20%
38th year	20%
39th year	20%
40th year	20%
41st year	20%
42nd year	20%
43rd year	20%
44th year	20%
45th year	20%
46th year	20%
47th year	20%
48th year	20%
49th year	20%
50th year	20%
51st year	20%
52nd year	20%
53rd year	20%
54th year	20%
55th year	20%
56th year	20%
57th year	20%
58th year	20%
59th year	20%
60th year	20%
61st year	20%
62nd year	20%
63rd year	20%
64th year	20%
65th year	20%
66th year	20%
67th year	20%
68th year	20%
69th year	20%
70th year	20%
71st year	20%
72nd year	20%
73rd year	20%
74th year	20%
75th year	20%
76th year	20%
77th year	20%
78th year	20%
79th year	20%
80th year	20%
81st year	20%
82nd year	20%
83rd year	20%
84th year	20%
85th year	20%
86th year	20%
87th year	20%
88th year	20%
89th year	20%
90th year	20%
91st year	20%
92nd year	20%
93rd year	20%
94th year	20%
95th year	20%
96th year	20%
97th year	20%
98th year	20%
99th year	20%
100th year	20%



Projets non primés (*ordre d'arrivée*)

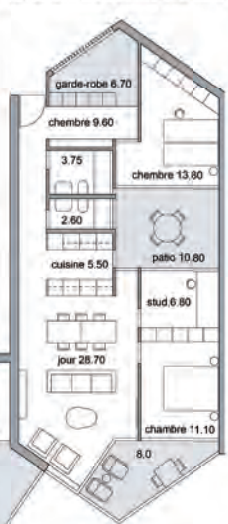
GIANO-Gianellini e Notari - Frigerio Arnoldo ingegneria



appartement expérimental dernier étage Prulay et Livron

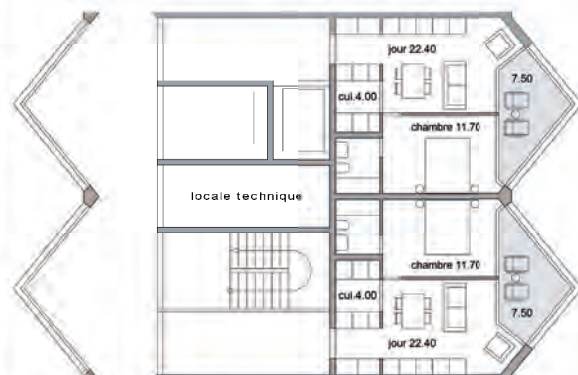
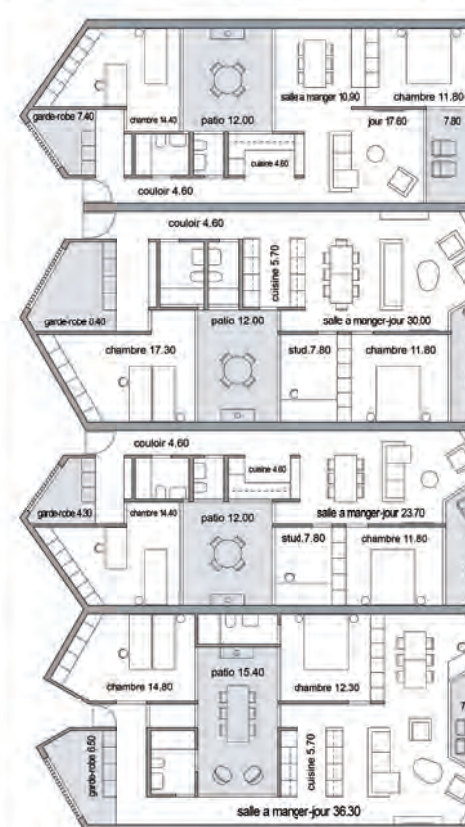
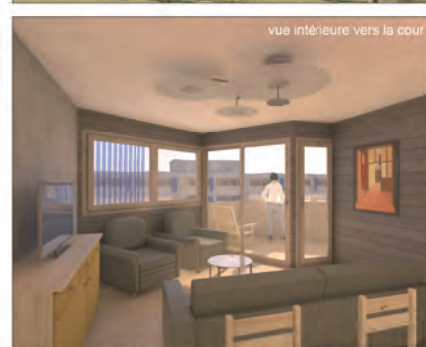


appartements dans la couronne

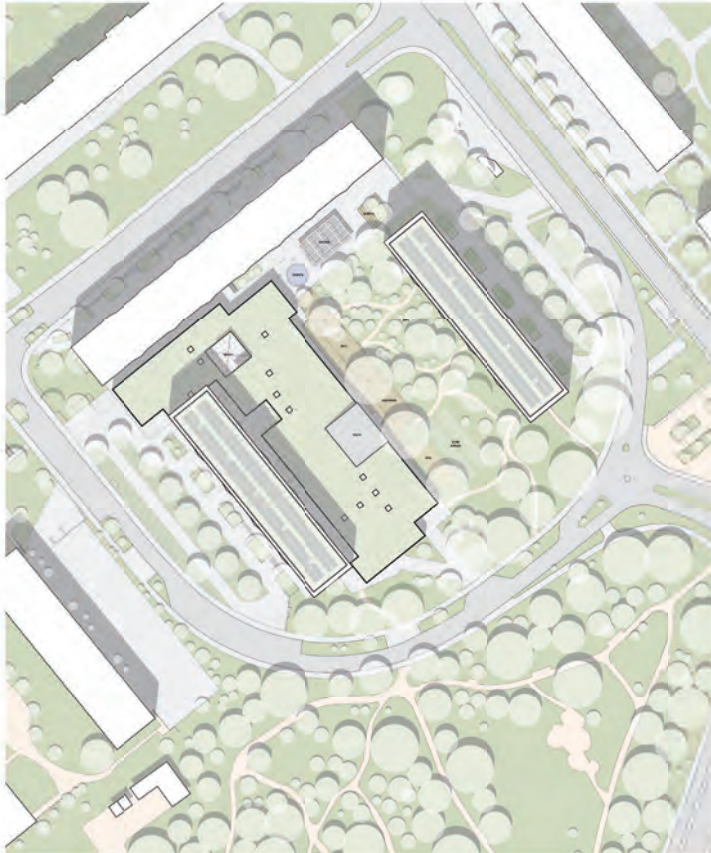


54 appartements

6 types



n° 2 : Georges
CLR architectes SA - Ab ingénieurs



Surélévation

L'ensemble urbain formé par les trois bâtiments constitue un patrimoine reconnaissable, caractéristique leur époque. Ils sont de grande qualité architecturale et leur situation en frange de la cité nouvelle en fait un ensemble remarquable. Le projet propose une valorisation de l'architecture existante par un renforcement de l'horizontalité, en lien avec le grand paysage, alliant rigueur et contraste à l'ensemble. La surélévation est constituée d'une structure en bois. Elle se distingue du bâtiment existant par le contraste des matériaux et la dynamique volumétrique. Les balcons en courne du dernier niveau s'expriment en saillie sur les pignons. Ils confèrent à la surélévation un sentiment de légèreté, renforcé par l'éclatement des angles et l'expressivité blanche de la structure. La façade se superpose à l'existant avec des retails devant les cuisines afin de permettre un bon usage des prolongements extérieurs et laissant apparaître la structure bois.



Amenagements extérieurs

La cour entre les bâtiments devient un grand parc arboré, avec bosquets, graminées, serres et lavoir. Le jardin potager est conservé et des espaces de jeux sont aménagés entre les arbres. Sur la grande dalle du parking se juxtaposent une série d'aménagements pour le quartier. Un bosquet constitué d'une structure métallique de trempage permet d'accueillir des anniversaires et autres activités. De grand bancs en bois de récupération parsèment le site. Plantés avec de grands arbres, ils sont supportés par des grilles ou simples bancs. Une grande fontaine active le puits et apporte un équilibre sonore atténuant la tumulte des voix et activités pour les habitants. Afin de limiter les fûts de chaises et d'améliorer la qualité de vie pour les habitants, le projet propose la plantation d'un maximum d'arbres devant les immeubles sur les parking existants ainsi que le sciage du bitume des places de parking, remplacé par un mélange terre-pierre avec nid d'abeille.



Centre Gilbert

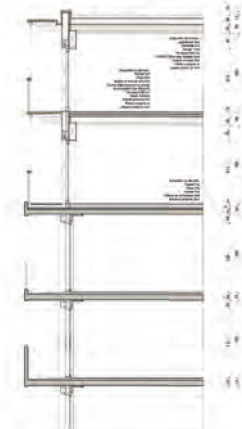
Le projet conserve la nature et réaffirme les espaces d'activités et de proximité au cœur du quartier. Libéré du cloisonnement des circulations après début 2000, le centre retrouve l'impulsion d'origine. Le projet élabore donc la perméabilité du site en supprimant le cloisonnement des circulations afin de permettre une meilleure accessibilité et fluidité en lien avec le quartier. Les perspectives d'ouvertures et les vues croisées qui réapparaissent renforcent la sensation particulière du lieu. En son cœur avec le parc intérieur, cette porosité lui confère une nouvelle identité visuelle, serein. On y sent l'histoire du jardin. Délesté de son faux-plafond, l'espace du premier prend de la hauteur en exprimant la structure renforcée apparente pour plus d'ouverture. Les traverses sont particulièrement caractéristiques d'inspiration phénicienne pour une atmosphère plus conviviale. Les couverts ajoutés au fil du temps sont eux conservés, permettant des espaces de rencontre abrités, comme l'arcade qui réunit les semenciers ou le forum, éprouve des espaces sociaux et communautaires. La fontaine devient un espace public majeur : à l'interface entre les équipements communautaires du quartier et le parc intérieur. L'ensemble est agencé avec du mobilier conçu de bout en bout de coopération évoluant au fil des besoins de la communauté.



Georges. C'est d'ici au duo Gilbert & Georges, pour qui le site géométrique était un sujet digne d'art, agencement d'un bon humeur et d'un bon goût. Gilbert et Georges compoient un art qui « s'adresse directement aux gens de leur parler de leur vie ». Chacun de leurs séjours est marqué dans le passé, le présent, le futur. C'est la vision pour ce projet, de la transformation d'un centre commercial - Gilbert - qui maintenant côtoie un centre social et communautaire - Georges - et qui ensemble reflètent un nouveau style personnel, avec simplicité et élégance.

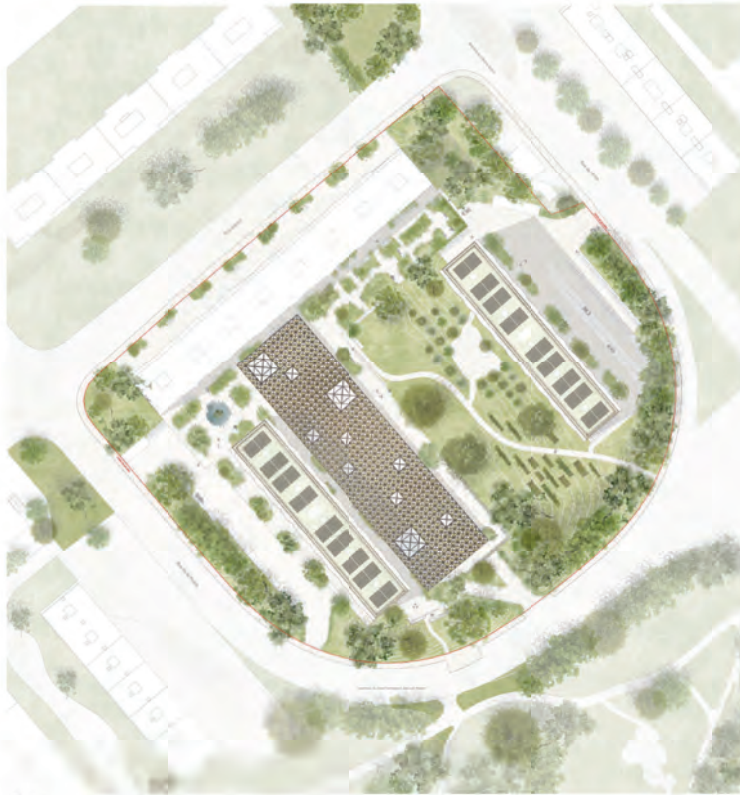


Tratamiento farmacológico del diagnóstico



n° 3 : Ô24

De Giovannini & Baumann Architectes Sàrl - Pillet SA



Plan masse
1:500

Le projet de transformation du Centre Gilbert s'appuie sur une lecture attentive du contexte urbain. Situé au cœur d'un îlot des années 60, le site se caractérise par une forte horizontalité, un réseau latéral de la dalle de parking qui s'étend jusqu'au centre de l'îlot. Malgré cette situation enclavée, le Centre Gilbert bénéficie d'une position stratégique à proximité immédiate du Jardin Alpin, de ses qualités végétales ainsi que de diverses infrastructures économiques offertes par la Ville de Meyrin, notamment la présence du centre commercial « Meyrin Centre » situé à proximité immédiate, facilitant ainsi la nécessité d'une concentration excessive d'activités commerciales au sein de notre projet.

Chargé du fonctionnement actuel mis en lumière plusieurs défis : une végétalisation accrue due à une minorité dominante, un manque de perméabilité pédestre entre la parcelle et ses environs, une densité d'activités PMR déficiente, puis de hiérarchisation des espaces. Ces défis conduisent à une posture claire : seule une déconstruction puis reconstruction pour répondre au centre peut répondre de manière cohérente aux enjeux fonctionnels, architecturaux et urbains du site.

Les aménagements extérieurs proposés dans ce projet sont donc orientés dans ces directions afin de pouvoir renforcer les connexions avec le Jardin Alpin, tout en ajoutant des surfaces végétalisées en quantité. Les cheminements piétons ainsi que les accès PMR ont été redéfinis afin de pouvoir valoriser pleinement les infrastructures existantes que les espaces extérieurs créés.

Les mouvements de terre sont réemployés pour créer des buttes sur la dalle existante, permettant la plantation de petits végétaux, ce créant de l'intimité tout en orientant les flux. La libération de l'espace en entrée de site permet la création d'une esplanade avec un miroir d'eau, signal rafraîchissant, renforcé par une programmation de proximité comme une boulangerie. Ces extérieurs deviennent le lien vivant entre les usages et les habitants.

Les principales intentions pour le Centre Gilbert sont les suivantes :

- Concentration des programmes sur des activités essentielles : IMAD, Centre de formation professionnelle ainsi que des espaces communautaires de la Fondation Nouveau Meyrin et de la maison meyrinoise Chez Gilbert.
- Création de petites surfaces commerciales de proximité, en lien direct avec deux nouvelles vitrines publiques structurantes et mouvement du site.

Le concept architectural repose sur une série de volumes indépendants pour chaque affectation, connectés entre eux par des cheminements extérieurs non cloisonnés.

Cette disposition permet une grande perméabilité du site, tout visuelle que fonctionnelle. Ces volumes sont abrités sous une toiture en charpente bois surmontée de pyramides à la fois expressives et techniques. En effet, ces dernières jouent un rôle de protection des façades et des façades en murs rideaux, tout en permettant une luminosité constante tout au long de la journée ainsi que des étages positifs à l'air libre tout au long de la journée.

Simulation parcours solaire en date du 21 mars 2025 (équinoxiale de printemps)



La toiture est conçue comme une grille de poutres en bois/métal. Néanmoins, les bois lamellés-collés pour les parties courbes et encastrées pour les parties rectilignes.

Cette dernière est préfabriquée en acier, bois, montée sur place avec des grilles métalliques. Afin de respecter la structure existante, la toiture repose sur des poteaux bois, bois, bois, disposés, soit sur les poteaux existants du parking, soit entre les places de parking.

Selon le rapport du bureau 2025 - la charge de la toiture n'est pas le valeur cible de 500 kg/m² préconisée par la norme SIA 261. Des renforcements structurels sont donc prévus pour la dalle sur le parking. Nous profitons de ces interventions pour ouvrir ponctuellement les dalles et amener de la lumière naturelle dans le bâtiment.

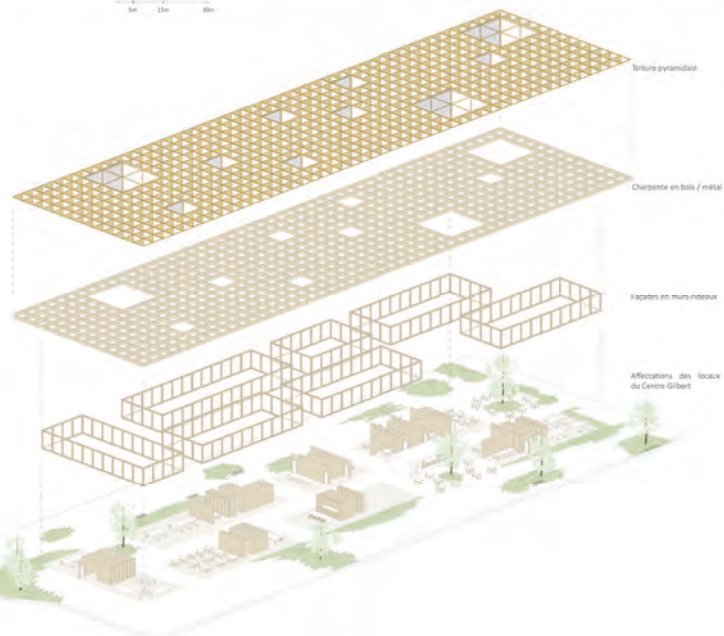
Le Centre Gilbert repensé devient ainsi, un équipement public ouvert, accessible, résilient et profondément ancré dans le tissu urbain et paysager. De plus, Meyrin possède une affinité naturelle avec la forme géométrique qu'est la pyramide, à travers son emploi dans plusieurs bâtiments marquants comme le Forum.



Vue aérienne nocturne



Vue extérieure



Structure pyramidale

Charpente en bois / métal

Façades en murs rideaux

Affectations des locaux du Centre Gilbert

Axonométrie éclairée du Centre Gilbert

Schéma affectation du Centre Gilbert

200 mètres de longueur préfabriquée

100 mètres de longueur

150 mètres de longueur

Schéma circulation & accès PMR

Schéma végétation

Les lignes représentent les axes de circulation piétonne et cyclable.

Les lignes représentent les axes de circulation piétonne et cyclable.

Les lignes représentent les axes de circulation piétonne et cyclable.



Vue intérieure d'un appartement quatre pièces

Sur le plan constructif, la surélévation est intégralement pensée en structure bois, avec des éléments préfabriqués en atelier. Ce choix s'inscrit dans une volonté de limiter l'impact du chantier sur les occupants, de réduire les délais de mise en œuvre et de promouvoir une démarche constructive durable. Le bois, en tant que matériau renouvelable, permet également de répondre aux exigences actuelles en matière de performance énergétique et de bilan carbone.

Pour des questions acoustiques et de comportement au feu, les cages d'escalier et d'ascenseur seront probablement en béton recyclé ou en maçonnerie. De plus, les nuisances pour les locataires seront fortement réduites, "à des vibrations, pas de sciage, durée limitée dans le temps".

Nous avons ainsi opté pour la mise en place d'un plancher de transition en métal au niveau de la toiture existante. Ce plancher permet la reprise des charges de la surélévation par les poutres existantes, ainsi que la déviation des installations techniques entre les deux parties. Les renforcements des structures existantes sont aussi limités et les interventions dans les appartements occupés réduites au strict minimum.

Cette méthode de construction est relativement légère. Bien que légèrement plus chère qu'une construction traditionnelle en béton armé, elle reste très compétitive en raison de gains au fil de la réduction des coûts certains identifiables sur l'opération.

Schémas structurels



Plans de deux séjours typologiques



Plans de deux séjours typologiques

L'ensemble des bâtiments concernés par ce projet est alimenté par le CAD SIG de la chaufferie de « Champ Fribet ». La sous-station principale se situe dans le bâtiment 14-28 rue Gilbert.

Depuis cette sous-station, deux départs seront mis en place afin d'alimenter les deux réseaux de surélévation des bâtiments R+5 et R+6. Ces conduites chemineront dans le parking et ce dans l'encadrement des techniques en place afin de ne pas pénaliser les hauteurs libres de circulation dans le parking ainsi que dans les verticalités des bâtiments.

Un chauffage de sol basse température est prévu pour les nouveaux logements construits. Celui-ci sera de type fermacell Therm 25 afin de respecter les normes acoustiques.

Une régulation de la température ambiante pièce par pièce est prévue afin d'être en accord avec le bien-être des occupants.

Les effets d'air mix au jeu pour optimiser les ventilations imposent une régulation prioritaire d'énergie pour être en accord avec les occupants.

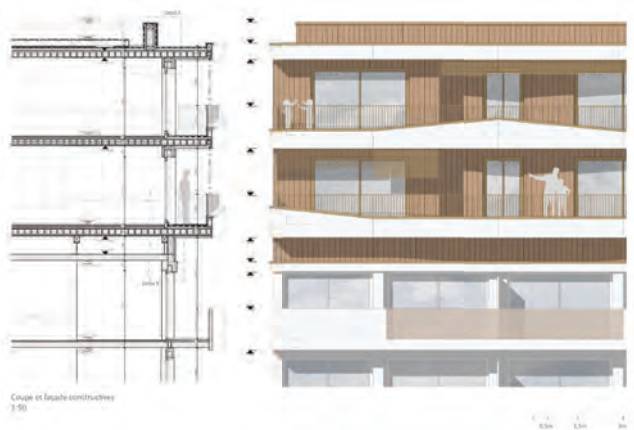
Pour ce faire, un monobloc double flux est installé en toiture de chaque bâtiment. L'installation aérodynamique prévue est la suivante :

- Réception des réseaux aérauliques de l'existant et mise en place de collecteurs à densité planche de répartition avant de se raccorder au monobloc de ventilation.

- Création d'un nouveau réseau de reprise pour les nouveaux logements et raccordement de celui-ci au monobloc.

- Mise en œuvre d'un réseau de pulvérisation pour les deux niveaux de surélévation. La diffusion d'air se fera dans les pièces et les appartements via le joint régulateur de la planche à réseau.

Le "Monobloc aérodynamique" entre la reprise et la pulvérisation augmente le rendement de la régulation d'énergie (à 85%) et permet de ne pas recourir de batterie de chauffage pour l'air pulsé, ce qui simplifie l'installation et la rend plus économique en tout point.



Coupes et façades constructives

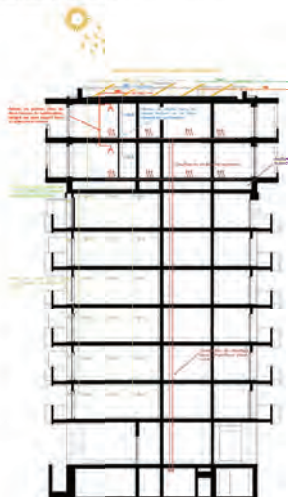


Schéma de principe CSPF

Détail A :

1. Construction toiture végétalisée

Terre végétale et végétation : 10 cm
Géotextile : 0,5 cm
Coulée de béton : 8 cm
Béton thermique à 30% : 10 cm
Béton thermique à 30% : 10 cm
Béton thermique à 30% : 10 cm
Béton thermique à 30% : 10 cm

2. Construction toiture isolée

Béton isolé : 10 cm
Béton isolé : 10 cm
Béton isolé : 10 cm
Béton isolé : 10 cm
Béton isolé : 10 cm
Béton isolé : 10 cm
Béton isolé : 10 cm
Béton isolé : 10 cm

Détail B :

3. Construction dalle de béton

Béton isolé : 10 cm
Béton isolé : 10 cm
Béton isolé : 10 cm
Béton isolé : 10 cm
Béton isolé : 10 cm
Béton isolé : 10 cm
Béton isolé : 10 cm
Béton isolé : 10 cm

4. Construction dalle béton

Béton isolé : 10 cm
Béton isolé : 10 cm
Béton isolé : 10 cm
Béton isolé : 10 cm
Béton isolé : 10 cm
Béton isolé : 10 cm
Béton isolé : 10 cm
Béton isolé : 10 cm

Détail constructif ascenseur

Détail constructif dalle de répartition

n° 5 : Chaperon rouge GDAP Architectes - Indermühle Bauingenieur GmbH

Concours d'architecture - FNM_GPL



PLAN SITUATION 1:1000

La nouvelle Place Gilbert. Un espace d'usage polyvalent



CHAPERON ROUGE

SITUATION

La Commission Intercommunale d'Urbanisme (CUI) a organisé un concours d'architecture pour la réalisation d'un nouveau quartier résidentiel à proximité du centre-ville de La Roche-sur-Fon. Le terrain est situé à l'intersection de la rue de la Roche-sur-Fon et de la rue de la Roche-sur-Fon. Le terrain est d'une superficie de 1,5 hectare et est entouré de zones résidentielles existantes.

PROJET PATRIMONIAL

Le projet patrimonial vise à préserver et valoriser le patrimoine architectural et paysager existant. Il s'agit de réhabiliter les bâtiments existants et de les intégrer dans le nouveau quartier.

MOBILITE

Le projet vise à améliorer la mobilité et à créer des espaces publics de qualité. Il s'agit de créer des pistes cyclables, des zones piétonnes et des espaces verts.

CHOIX D'USAGES

Le projet vise à créer un quartier mixte et vivant. Il s'agit de créer des logements, des commerces et des services.

VEGETALISATION ET PERMEABILITE

Le projet vise à créer un quartier vert et perméable. Il s'agit de créer des espaces verts, des parcs et des zones piétonnes.

LES ESPACES

Les espaces sont classés en deux catégories : espaces publics et espaces privés.

Les espaces publics sont les espaces qui sont accessibles à tous les habitants du quartier.

Les espaces privés sont les espaces qui sont réservés aux habitants du quartier.

PERMEABILITE ET MOBILITE

La perméabilité et la mobilité sont des concepts clés du projet.

La perméabilité est la capacité des espaces à être traversés par les habitants du quartier.

La mobilité est la capacité des habitants du quartier à se déplacer facilement.

PARKINGS ET MOBILITE (garage souterrain)

Le projet prévoit la création d'un garage souterrain pour les voitures.

Le garage souterrain est situé sous le terrain de construction.

Le garage souterrain est accessible par un escalier et un ascenseur.

Le garage souterrain est sécurisé par des caméras et des gardiens.

Le garage souterrain est ouvert de 8h à 20h.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

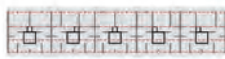
Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.

Le garage souterrain est accessible à tous les habitants du quartier.



SCHEMATIC STRUCTURES CLASSIFICATION



SCHEMA STRUCTUREL SĂPĂRĂTOARE AȘCI BĂLĂNȚĂ EXISTANȚĂ

CONSTRUCTION SUPERVISION

Structure (continued)

[illegible]

Structure 6a is published.

[illegible]

RECEIVED 10/1/98

[illegible]

Medicine and Surgery

[illegible]

Received 12 June 2007; accepted 12 July 2007

Intervista gratuita
 Una risposta da esperti in psicologia scolastica e nei disturbi del linguaggio. Con la tua e-mail gratuita, potrai ricevere da psicologi e logopedi le loro preziose conoscenze e le migliori strategie per il tuo bambino. [Clicca qui per ricevere la tua intervista gratuita](#)

It is crucial to ensure patients are given the time to voice their views. The researchers' journals and letters should provide feedback on the results and help to shape any further research. After 12 weeks, the researchers will have collected 120 letters, 120 journals and 120 letters. The researchers will then analyse the letters and journals and will use the findings to shape any further research.

© 2000 Blackwell Science Ltd
Journal of Internal Medicine 247: 105–112

Il s'agit d'un projet de loi qui vise à modifier le statut des fonctionnaires de l'État. Le projet de loi est divisé en deux parties : la première partie concerne les fonctionnaires de l'État et la deuxième partie concerne les fonctionnaires de l'État. Le projet de loi est divisé en deux parties : la première partie concerne les fonctionnaires de l'État et la deuxième partie concerne les fonctionnaires de l'État.

LOS DOCUMENTOS

LES LOGEMENTS

Le projet prévoit la construction de deux immeubles situés respectivement le long de la rue de Lorient (au nord-est) et de la rue de la Prêrie (au sud-ouest). L'axe de deux niveaux aux différents niveaux de R+0, R+1 permet de rencontrer une certaine organisation de l'habitat et le gain en R+2 de l'ensemble le long de la rue Lorient. Et surtout un plan de 12 logements par étage, après les deux niveaux d'entrée, en deux entrées de 6 et 6 logements par étage de 12 logements par étage, après les deux niveaux d'entrée.

CONCLUSIONS

TYPOLOGIE

Tout les logiciels proposés ont été testés en 3D (modèles, géométrie), ont une qualité d'image optimale. Chaque utilisateur a le droit d'un logiciel, il est possible de le louer ou de l'acheter. Les logiciels sont disponibles en français et en anglais.

[illegible][illegible]

ADAPTING THE DES DOCUMENTS

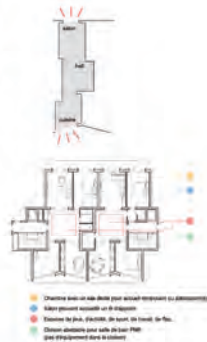
Small figures to the right of the text indicate the number of studies included in the meta-analysis. The number of studies included in the meta-analysis is indicated by the number of studies included in the meta-analysis.

FACADES - EXTERIEUR

(These figures are based on the results of the analysis of the data from the 1990 survey.)

[illegible]

Chaque fois que les deux points suivants se trouvent sur la même ligne, les deux points sont reliés par une ligne horizontale.



LEARNING EVALUATION STAGES 7 of 9: 100%



WILEY, SUPPLEMENTATION STAGES 6 of 7 1/2005



© 2000 Blackwell Science Ltd *Journal of Internal Medicine* 247: 109–114



n° 6 : Ciao Gilbertò

J.-L. Richardet & H. Saini SA - Klip architectes Sàrl / Verso ingénierie Sàrl



Plan masse
0 10 20 m



LE CONTEXTE

Le projet s'inscrit dans le quartier de la Gare, à l'ouest de la ville de Genève, à proximité du lac Léman. Le site est caractérisé par une topographie en pente et une présence importante d'espaces verts. Le projet vise à créer un habitat moderne et durable, en intégrant des éléments de paysage et de végétation.

LES OBJECTIFS DU PROJET

Le projet vise à créer un habitat moderne et durable, en intégrant des éléments de paysage et de végétation. Les objectifs principaux sont :
• Créer un habitat moderne et durable, en intégrant des éléments de paysage et de végétation.
• Intégrer des éléments de paysage et de végétation dans le projet.
• Créer un habitat moderne et durable, en intégrant des éléments de paysage et de végétation.

Le projet vise à créer un habitat moderne et durable, en intégrant des éléments de paysage et de végétation. Les objectifs principaux sont :
• Créer un habitat moderne et durable, en intégrant des éléments de paysage et de végétation.
• Intégrer des éléments de paysage et de végétation dans le projet.
• Créer un habitat moderne et durable, en intégrant des éléments de paysage et de végétation.

UNE STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT

Le projet vise à créer un habitat moderne et durable, en intégrant des éléments de paysage et de végétation. Les objectifs principaux sont :
• Créer un habitat moderne et durable, en intégrant des éléments de paysage et de végétation.
• Intégrer des éléments de paysage et de végétation dans le projet.
• Créer un habitat moderne et durable, en intégrant des éléments de paysage et de végétation.

RECONSTRUIRE LES ESPACES PUBLICS

Le projet vise à créer un habitat moderne et durable, en intégrant des éléments de paysage et de végétation. Les objectifs principaux sont :
• Créer un habitat moderne et durable, en intégrant des éléments de paysage et de végétation.
• Intégrer des éléments de paysage et de végétation dans le projet.
• Créer un habitat moderne et durable, en intégrant des éléments de paysage et de végétation.



RECONSTRUIRE LES ESPACES PUBLICS

Le projet vise à créer un habitat moderne et durable, en intégrant des éléments de paysage et de végétation. Les objectifs principaux sont :
• Créer un habitat moderne et durable, en intégrant des éléments de paysage et de végétation.
• Intégrer des éléments de paysage et de végétation dans le projet.
• Créer un habitat moderne et durable, en intégrant des éléments de paysage et de végétation.

RECONSTRUIRE LES ESPACES PUBLICS

Le projet vise à créer un habitat moderne et durable, en intégrant des éléments de paysage et de végétation. Les objectifs principaux sont :
• Créer un habitat moderne et durable, en intégrant des éléments de paysage et de végétation.
• Intégrer des éléments de paysage et de végétation dans le projet.
• Créer un habitat moderne et durable, en intégrant des éléments de paysage et de végétation.

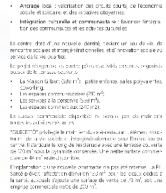


RECONSTRUIRE LES ESPACES PUBLICS

Le projet vise à créer un habitat moderne et durable, en intégrant des éléments de paysage et de végétation. Les objectifs principaux sont :
• Créer un habitat moderne et durable, en intégrant des éléments de paysage et de végétation.
• Intégrer des éléments de paysage et de végétation dans le projet.
• Créer un habitat moderne et durable, en intégrant des éléments de paysage et de végétation.

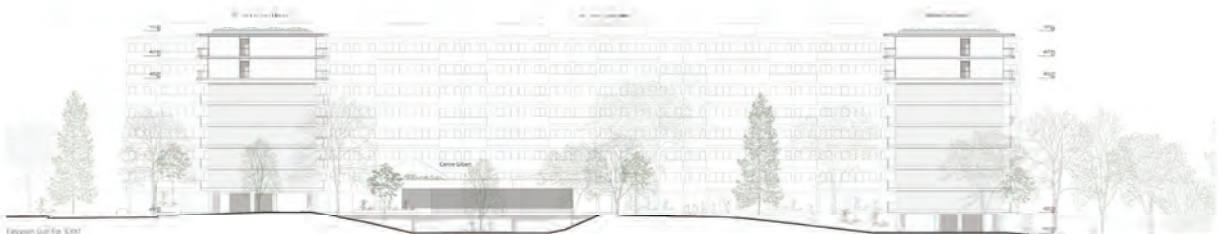
RECONSTRUIRE LES ESPACES PUBLICS

Le projet vise à créer un habitat moderne et durable, en intégrant des éléments de paysage et de végétation. Les objectifs principaux sont :
• Créer un habitat moderne et durable, en intégrant des éléments de paysage et de végétation.
• Intégrer des éléments de paysage et de végétation dans le projet.
• Créer un habitat moderne et durable, en intégrant des éléments de paysage et de végétation.



RECONSTRUIRE LES ESPACES PUBLICS

Le projet vise à créer un habitat moderne et durable, en intégrant des éléments de paysage et de végétation. Les objectifs principaux sont :
• Créer un habitat moderne et durable, en intégrant des éléments de paysage et de végétation.
• Intégrer des éléments de paysage et de végétation dans le projet.
• Créer un habitat moderne et durable, en intégrant des éléments de paysage et de végétation.



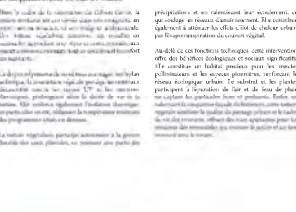
Exposition Ciao Gilbertò



Figure 1 is a 3D bar chart showing the distribution of the number of children per family by the number of children in the family. The x-axis represents the number of children (1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20). The y-axis represents the number of families (0 to 100). The z-axis represents the number of children in the family (1 to 20). The chart shows that the number of families decreases as the number of children increases, with a peak at 1 child per family.

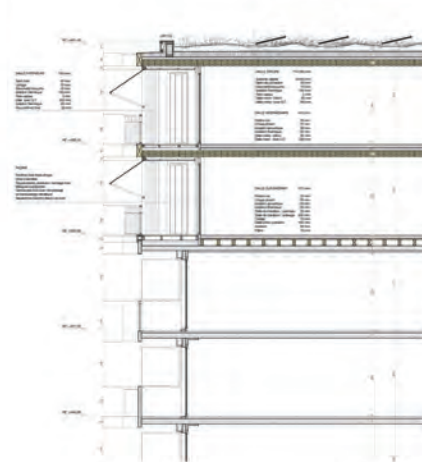
Un programme pour tous

La compagnie teatrale des Villiers-Centre

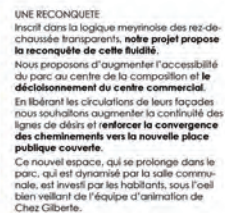


Il en résulte un ensemble sobre, durable, facilement maintenable, et aligné avec les exigences climatiques et sociales d'un quartier en mutation.

Le système de ventilation est conçu en simple flux, avec une introduction d'air par des rigoles hypogéolées en façade et une extraction mécanisée en toiture depuis les locaux humides (salle de bain, cuisine).



Acau architecture SA - Timbatec ingénieurs bois SA



UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE

Illustrée par un catalogue de micro-interventions, **nos projets d'espace public inspirent une démarche plus qu'un résultat final.**

Réunis dans le cadre d'une **démarche participative**, nous proposons d'élaborer en collaboration avec les habitants, le catalogue des microprojets.

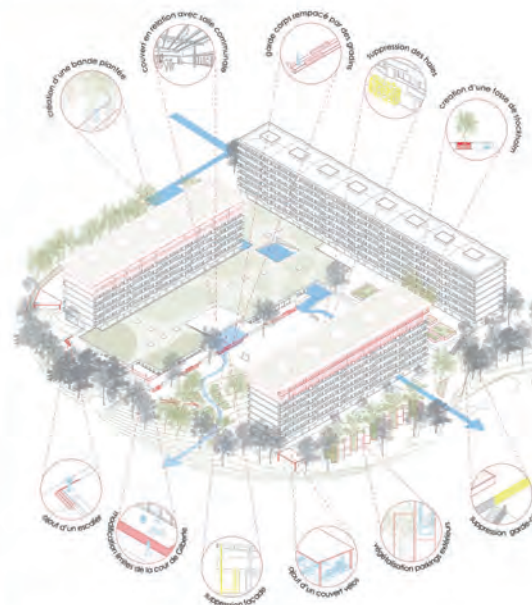
Peut-être que la proposition d'un escalier qui connecte le cheminement vers le Jardin Alpin est inadéquate. Il serait étonnant que l'idée de déplacer les poutres laisse l'urbanisme des collines, entre autres, complètement nécessaire entre les amateurs de foot et ceux préférant le **BMX**.

Néanmoins, nous encourageons **profondément le forum de quartier pour élaborer une feuille de route** qui établisse les **objectifs** et les **moyens disponibles**, les micro-interventions à réaliser.

Cette démarche, qui s'inscrit dans une logique inclusive, sera menée avec la communauté scientifique, les autres collectivités, les entreprises, les associations, les médias, les institutions, les réseaux techniques et organisationnels.

Le projet prévoit de ne pas ajouter de nouvelles places de stationnement malgré la situation, le nombre actuel dépassant déjà les exigences du RPSFP. Une réduction du stationnement est envisagée au profit d'une végétalisation renforcée, visant à l'**augmentation de la canopée** et la qualité des aménagements extérieurs. Le nombre des places sera ajusté ultérieurement en collaboration avec le maître d'ouvrage.

LE NOUVEAU CŒUR D'ÎLOT



LE RÉAMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS. AXONOMÉTRIE DES MICRO INTERVENTIONS



PLAN MASSE (1:500)

CONCOURS FNM_GPL :: ADAPT

LA SURÉLEVATION

Notre projet se distingue par une **intervention minimale sur l'existant**.

Une ancrage fixe de la géométrie des cages d'escalier démonte la possibilité d'intégrer un nouvel escalier conforme aux normes (collet ≥ 15 cm, largeur ≥ 120 cm), ainsi que la possibilité d'élargir le palier à 140 cm.

La surface de la surélévation s'étend légèrement coté route, en s'appuyant sur les balcons existants pour créer de petits appartements munis d'orientés de 2,5 pièces (accessibles par le soulèvement des poutres depuis le parking). De part et d'autre de la cage d'escalier, deux appartements traversants complètent la composition.

Les **logements traversants** profitent de **jardins d'hiver** : espaces tampons climatiques et acoustiques, offrant des usages souples tout au long de l'année. Dans un souci d'intégration avec l'existant, les petits logements disposent d'une façade vitrée coulissante en lieu et place d'un balcon. Cette baie vitrée généreuse transforme l'espace intérieur en une loggia ouverte sur le paysage.

UNE TYPOLOGIE FLEXIBLE

La **flexibilité typologique** est un point cardinal du projet : trois configurations différentes de cage sont possibles, à partir d'un même noyau, sollicitant de **simples ajustements**. Tous les scénarios respectent les surfaces minimales requises et le RACC. Le choix définitif peut être arrêté tardivement, ou faire l'objet d'une évolution, garantissant ainsi une **adaptabilité dans le temps**.

STRATÉGIE CONSTRUCTIVE DURABLE

La construction est prévue en **structure poteau-poutre en bois massif**, avec un noyau en CLT, préfabriqué **facilitant d'autant le chantier**.

Les dalles sont constituées de modules de **coissons en bois, préfabriqués** remplis avec des **déchets de chantier recyclés**. Ce remplissage introduit de la masse ou complexe, en améliorant les performances acoustiques, et participe à la **valorisation des matériaux de réemploi** ainsi qu'à une **gestion des déchets**.

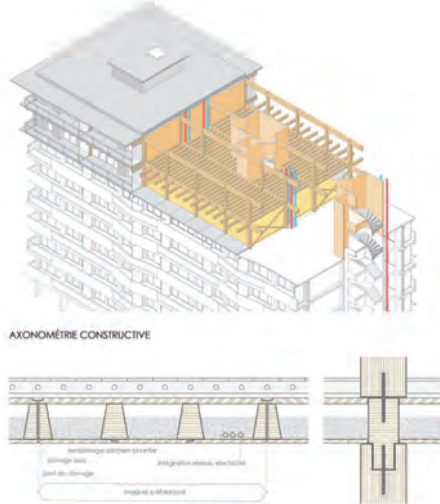
Un **gaine technique** sont superposées à celles de l'existant, ce qui permet d'optimiser les volumes et de maîtriser les coûts.

Enfin, des **édicules en toiture**, en dialogue avec l'architecture existante, intégrant des **ouvertures stratégiques pour éclairer les cages d'escalier**. Une ouverture ou rez-de-chaussée crée par un **effet cheminé** une **ventilation naturelle** qui contribue au rafraîchissement des logements.

Un local poussettes est prévu à chaque étage pour faciliter l'usage quotidien et libérer les rez-de-chaussée de ce dispositif. **Ce local, à disposition des habitants, peut être utilisé comme ressource**. Un emplacement pour un lave-linge est prévu dans chaque appartement.

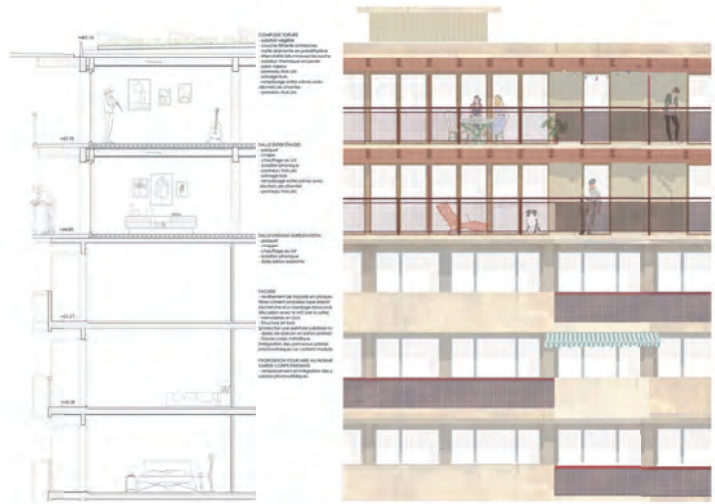


L'ESPACE DE VIE ET LE JARDIN D'HIVER

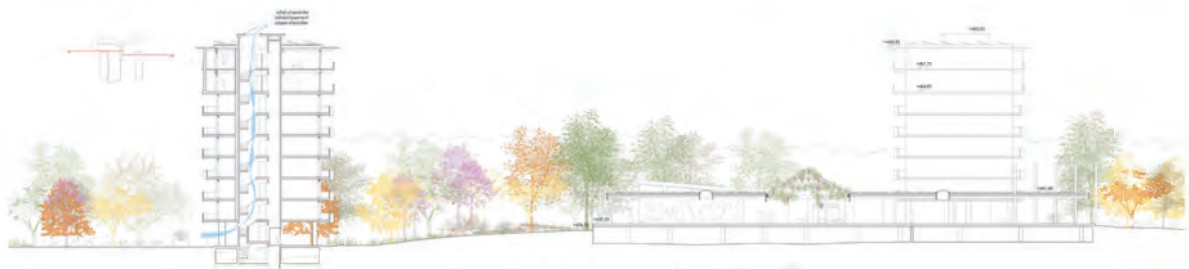


AXONOMÉTRIE CONSTRUCTIVE

DETAIL PLANCHER ET DETAIL ASSEMBLAGE STRUCTURE (1:10)

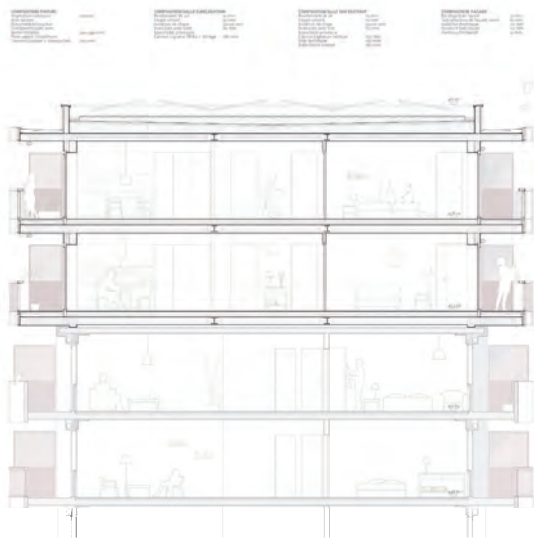


COUR CONSTRUCTIVE ET EXTRAIT DE FAÇADE LOGEMENTS (1:50)



COUPE TRANSVERSALE (1:200)





COUPE CONSTRUCTIF 1/50



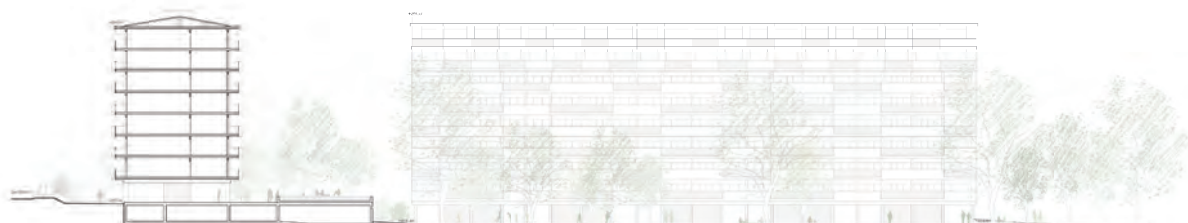
PLAN 1er ETAGE 1/50



PLAN 2nd ETAGE 1/50

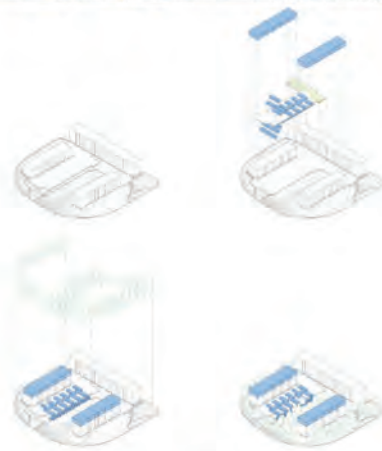


PLAN 3rd ETAGE 1/50



FAÇADE 1/50

n° 12 : Picus
Kunik de Morsier Architectes Sàrl - MP Ingénieurs Conseils SA



Le site

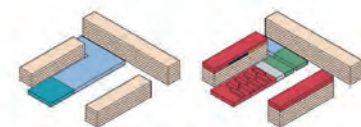
Un grand parc entouré de trois barres de logement à hauteurs variables et un espace commercial de plein pied désormais réaffecté et principalement occupé par des activités liées aux services de proximité laissent la place au développement d'une vision nouvelle en adéquation avec les modes de vie et usages contemporains.

Le quartier est en pleine mutation, avec des rénovations énergétiques, des surélévations, et parfois des reconfigurations typologiques des îlots.

Le système urbain reste cependant peu modifié, alors qu'un travail en profondeur doit être fait sur les circulations piétonnes, les espaces collectifs, la porosité des îlots, ainsi leur résilience climatique.

Nous proposons une transformation du site basée sur une adaptation à la diversification des modes de vie et donc des typologies d'habitations, en intégrant une nouvelle forme d'habitat individuel groupé en cœur d'îlot et en surélévation. Ces griffes typologiques permettent de restructurer le Gilbert Centre et de valoriser les toitures tout en réorganisant les circulations piétonnes.

Les services de proximités sont redistribués en partie dans le Gilbert Centre lorsqu'ils assurent une fonction de cohésion sociale, et en partie dans des locaux en surélévation, lorsqu'ils assurent une fonction administrative et consultative. La mixité programmatique s'ajoute ainsi à la mixité typologique comme vecteurs de transformation douce de l'îlot.



Programme - avant

Programme - après

Distribution

En complétant les éléments du vif du site, nous améliorons la perméabilité aux différents usages et mobilités. C'est pourquoi nous proposons de créer des axes et des boucles de circulations en lien avec les nouvelles maisons créées sur le site. Ces axes permettent de traverser le site vers les éléments structurant hors du périmètre. Les boucles elles permettent d'agréger les extérieurs mais aussi de distribuer de manière continue les différents espaces bâtis ou végétalisés. Il y a une boucle pour les glycines,

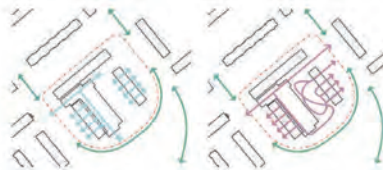
une boucle pour la forêt, une boucle pour les maisons longues du rez et une boucle par bâtiment pour accéder aux surélévations

Des maisons longues pour apporter de nouvelles formes d'habitat

La typologie de la maison individuelle se distingue de celle de l'appartement par une entrée individualisée directement depuis l'espace public et des articulations vers l'extérieur. Ce sont les aspects singuliers que nous avons mis en place pour créer les nouvelles typologies de logement.

Dans les surélévations, nous utilisons un système de courtoie à chaque étage qui distribue les maisons. Nous conservons donc uniquement deux escaliers par immeuble pour monter aux extensions. À l'arrivée des escaliers nous avons des « places de village » qui sont des lieux partagés accessibles à tous les résidents. Ces espaces profitent d'une vue singulière sur le territoire de Meyrin et apportent à la communauté des lieux dont elle ne dispose pas pour l'instant. Chacun dispose d'un seuil généreux depuis lequel on entre en chicane dans le logement. Ainsi on n'entre jamais frontalement avec les espaces, mais toujours de manière détournée afin d'améliorer la privacité de chaque maison. Ensuite la typologie se développe de manière traversante d'un côté à l'autre de la barre.

Les maisons longues du Gilbert Centre se développent elles en entilade pour profiter de la grande profondeur donnée par la toiture existante. Depuis la rue on entre dans une cour qui distribue vers des venelles permettant d'accéder aux logements. L'accès au logement se fait par un premier patio qui permet de créer de l'intimité, et d'amener de la lumière dans l'entrée et la cuisine. Côté jardin collectif, on trouve ensuite le séjour qui donne sur le second patio, puis une chambre qui donne enfin sur le jardin. Les duplex reçoivent eux une surélévation dans laquelle se trouvent deux chambres supplémentaires. Ces typologies profondes s'inscrivent parfaitement dans la profondeur du centre commercial, et permettent de valoriser le rez-de-chaussée avec des logements « terrien » particulièrement résilients au changement climatique de par leur typologie sur patios.



Circulation - avant

Circulation - après

Matérialités et construction

Les extensions doivent être aussi légères que possible pour ne pas surcharger les immeubles existants. La proposition est celle d'une structure légère en ossature bois.

Les façades pignon seront isolées en mélange de chaux-chauvre particulière écologique et apportent en pose par l'extérieur. Ces nouvelles façades pourront aussi accueillir des maisons de biodiversité comme des refuges pour oiseaux ou chauves-souris.

Les aménagements extérieurs

L'îlot est réaménagé pour accueillir la biodiversité, améliorer la gestion des eaux pluviales sur site, valoriser les zones cultivables et productives, amener de la fraîcheur en été, et garantir une appropriation des espaces par les usagers.

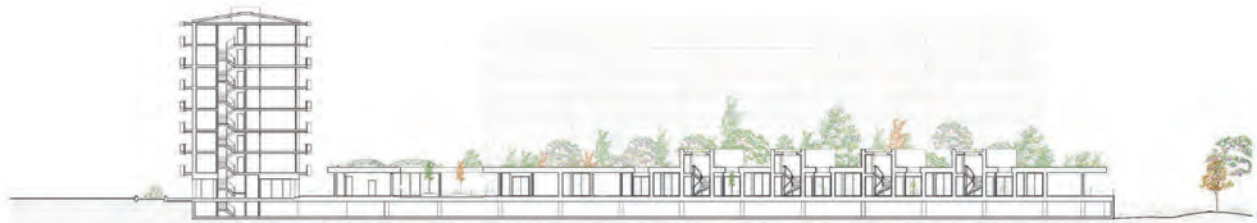
Au centre un grand espace collectif frais et humide est aménagé pour apporter de la fraîcheur à l'ensemble de l'îlot en été. À l'entre-saison l'esplanade sous les glycines (en prolongation des nouveaux locaux de Gilberte) remplit un rôle social important en offrant de l'ombre légère sur cette esplanade. En hiver ce sont les places de villages abritées ou chaud qui attirent le plus de monde. Elles sont à disposition de toutes et tous et peuvent changer d'affectation au gré des saisons et des usages. Elles pourront ainsi devenir des bibliothèques partagées, des salles de fêtes, des salons de jeu, des espaces de rencontre multi-génération, des espaces de jeux pour les enfants, des espaces de prêt et d'échanges, des lieux de distribution ou encore des salles de réunion ou de co-working.

Chaque logement bénéficie de prolongements extérieurs sur un espace collectif qui devient le seuil d'entrée et sur un espace privé qui s'apparente à un balcon ou à une loggia. Ces deux aménagements extérieurs sont comme les deux faces d'une maison contiguë offrant deux exposition et deux manières d'être à l'extérieur.



Végétation - avant

Végétation - après



Coupe transversale - logement Gilbert centre - 1/200



Coupe transversale - surélévation Prulay - 1/200



Coupe sur 3 pièces traversant - 1/50



Plan 3 et 4 pièces - 1/50



Coupe sur 6 pièces traversant - 1/50



Plan 6 pièces traversant - 1/50



PICUS - PLANCHE 4 - Plans, coupes, élévations et détails



n° 14 : Bolo'bolo

Informel Architectes Sarl - Element 6 ingénieurs conseils Sarl



Immersion

Le projet de réhabilitation des aires d'habitat d'origine-Immigrants d'Europe du sud-est est le plus important de la Région. Le projet vise à améliorer la qualité de vie des habitants des zones d'habitat d'origine-Immigrants d'Europe du sud-est. Le projet vise à améliorer la qualité de vie des habitants des zones d'habitat d'origine-Immigrants d'Europe du sud-est. Le projet vise à améliorer la qualité de vie des habitants des zones d'habitat d'origine-Immigrants d'Europe du sud-est.

*Pallolella variabilis*, *actinula* et *dispositiva*

tion à l'échelle nationale de la CitéSanté, le plan local d'urbanisme est une pierre angulaire de la mise en œuvre de la politique de santé publique. Le plan local d'urbanisme est un document de planification qui définit les règles d'occupation du sol et d'usage des bâtiments. Il est élaboré par le conseil municipal et approuvé par le conseil général. Le plan local d'urbanisme est un document de planification qui définit les règles d'occupation du sol et d'usage des bâtiments. Il est élaboré par le conseil municipal et approuvé par le conseil général.



Exposures: endoleakage and pain

Le projet définitif de l'opéra, d'après les plans de l'architecte italien, est un bâtiment de 150 mètres de long et de 100 mètres de large, avec une surface de 15 000 mètres carrés. Le bâtiment est divisé en deux parties principales : une partie pour les représentations et une partie pour les bureaux et les services. La partie pour les représentations est divisée en deux sous-parties : une pour les représentations classiques et une pour les représentations modernes. La partie pour les bureaux et les services est divisée en deux sous-parties : une pour les bureaux et une pour les services. Le bâtiment est construit en béton armé et est doté d'une structure solide et durable. Le projet est financé par le gouvernement italien et le gouvernement français. Le bâtiment est prévu pour être achevé en 2015.



gross weight of 100 lb. (45 kg) or less, and a maximum period of use of 12 months.

© 2004 Blackwell Publishing Ltd, *Journal of Internal Medicine* 255: 103–110

Downloaded by [University of California, San Diego] on 04 November 2014

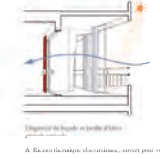
[illegible]

Leptin et cholestérolémie des patients d'obésité diabète 1

Accepted for publication 12 November 2003

Vegetation : typologies et résilience

Il primo gruppo di ricercatori ha ideato degli esperimenti in cui ha studiato non solo le variazioni climatiche stagionali, ma anche le variazioni di velocità, di direzione e di intensità delle precipitazioni. Gli esperimenti sono stati condotti in un laboratorio di fisica dell'atmosfera, dove sono stati simulati i fenomeni meteorologici che si verificano in natura. I risultati sono stati confrontati con quelli ottenuti in natura, e si è visto che i modelli teorici sono in grado di prevedere con buona approssimazione le variazioni stagionali e le variazioni di intensità delle precipitazioni.



L'impact de l'usage de la langue sur la compréhension

gastrointestinal tract.

B. *Parasitoides confusus* dist.

13. *Amegilla pennsylvanica* Solier

L'Espresso da leggere in pochi minuti

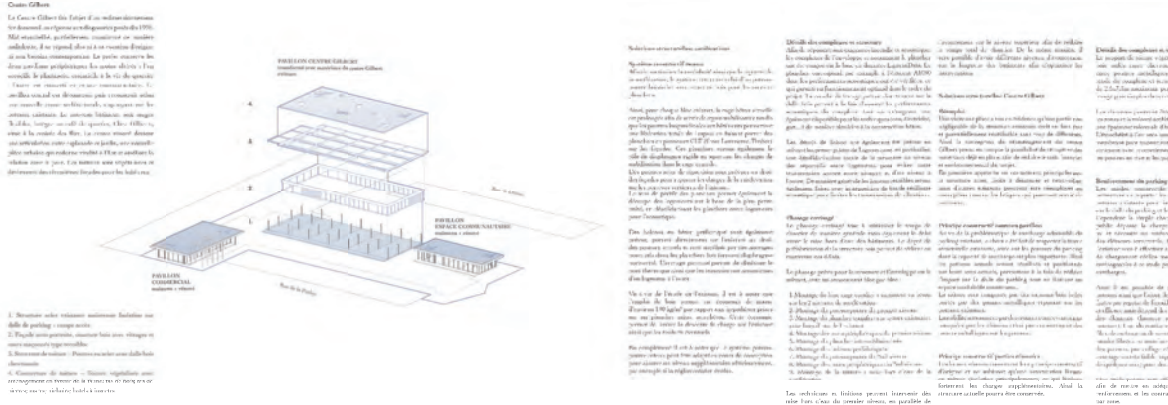
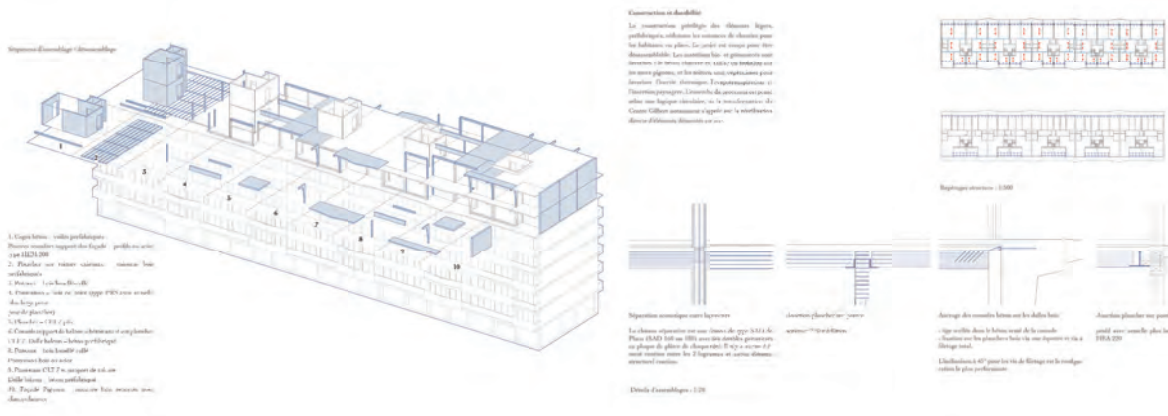
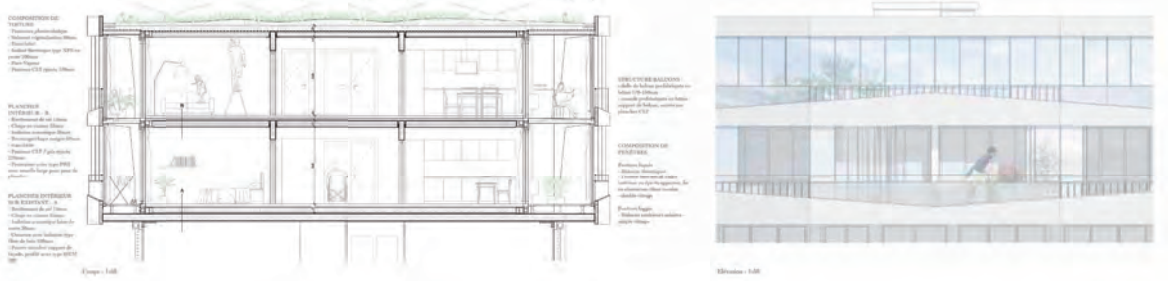
B. *Pueris, Isidium exilis* var. *double* v.

C. *Voliga protection on site*

l'hygiène et accessibilité universelle des personnes à mobilité réduite.

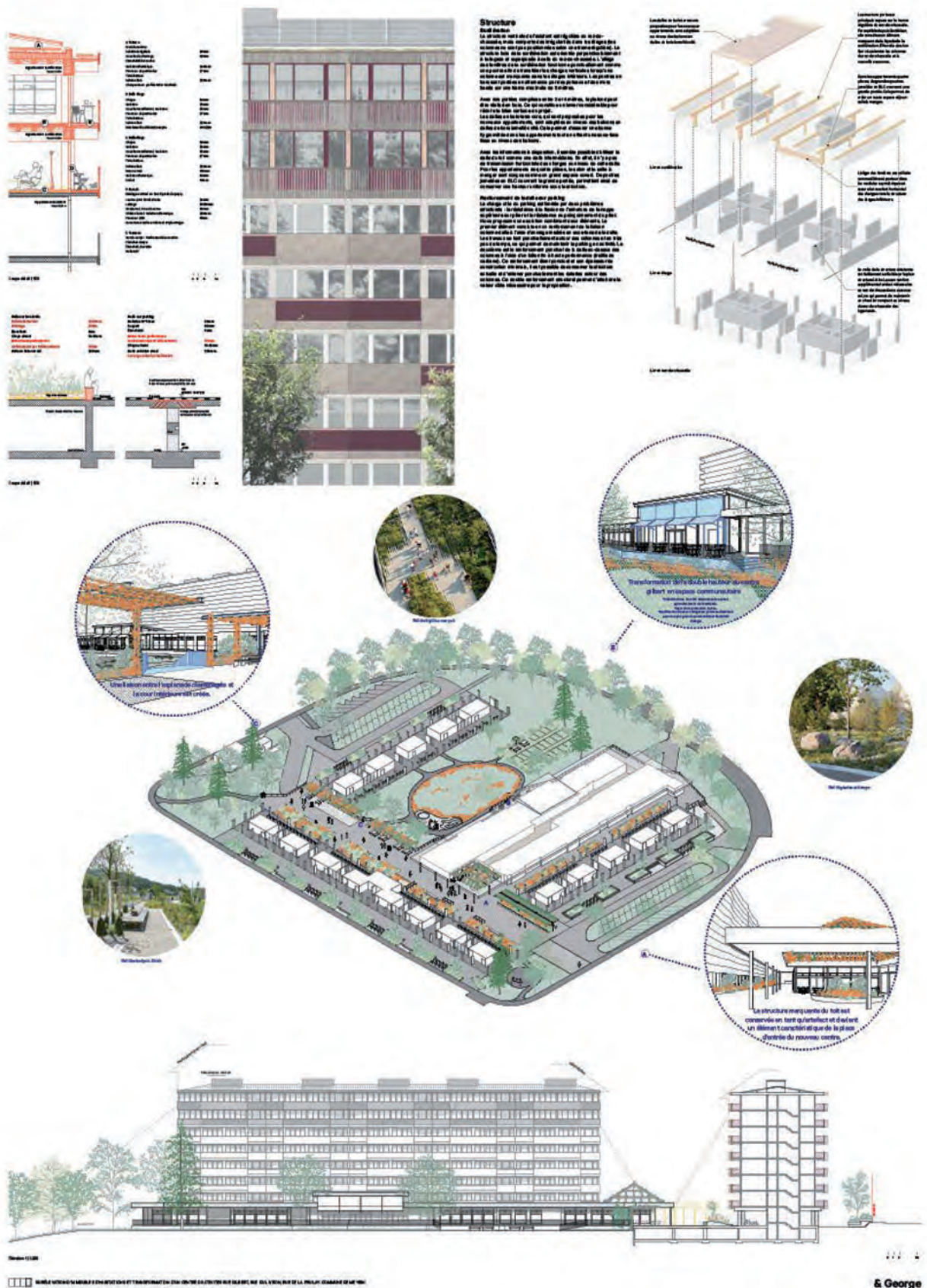
Mettre à jour le plan de gestion et nouvelle réglementation





[illegible]

& George



n° 16 : Overtown MAD-Architectes Sàrl - S.R.ING Sàrl



1. Stratégie du projet :

Le présent concours d'architecture n'est pas un simple projet de surélévation. Il demande de repenser complètement le fonctionnement d'un lot des années 60 afin de lui donner une pertinence pour les années 20 à 100 ans. Il est donc primordial de penser cet lot dans son ensemble et dans son rapport avec son environnement, à l'échelle du quartier. Pour ce faire nous comprenons par un état des lieux des constructions en place.

Les bâtiments Ph. J. J. J.

Les bâtiments sont en bon état, les typologies existantes sont de qualité, les plans et les coupes sont plus ou moins adaptés, il y a une certaine qualité de l'habitat. Mais il y a une certaine dégradation de la qualité de l'habitat, la dégradation des plans et des coupes, la dégradation des plans et des coupes, la dégradation des plans et des coupes.

Le rapport urbain

Le rapport urbain est excellent en ce qui concerne la qualité de la voirie et du bâtiment. Le rapport urbain est excellent en ce qui concerne la qualité de la voirie et du bâtiment. Le rapport urbain est excellent en ce qui concerne la qualité de la voirie et du bâtiment.

Il n'est pas envisageable de garder une situation telle que celle-ci. Une rénovation structurelle importante. Une charge utile de 500kg/m² est donc requise pour la dalle du parking. Son renforcement intégral est donc nécessaire mais difficile à mettre en œuvre en raison de son état.

Le Gilbert Centre :

Le programme du concours était clairement les problématiques identifiées, notamment thermique, acoustique, mais aussi le manque d'espaces extérieurs, le manque de lumière naturelle, la qualité de l'air, la qualité de l'air, la qualité de l'air.

D'un point de vue urbanistique, son positionnement et les façades très fermées, depuis la dernière rénovation en fait un fait important à la portée du rez-de-chaussée, caractéristique de l'échelle de l'urbanisme des années 60. Il crée une barrière difficile à pénétrer et à traverser.

C'est donc des deux côtés des problèmes créés en créant un parking souterrain à l'intérieur d'un immeuble, une certaine barrière difficile à pénétrer et à traverser, le "rejet" des habitants pour créer, thermique et acoustique (difficile à assurer), le manque de lumière naturelle et le manque de lumière naturelle.

Il nous conduit à proposer la déconstruction du Gilbert Centre.

2. Déconstruction et réemploi :

La déconstruction du Gilbert Centre permettra la valorisation des différents éléments constructifs qui pourront être réemployés. C'est particulièrement le cas de la structure métallique du bâtiment qui sera intégralement réemployée, assemblée et recyclée au besoin, plus utilisée comme structure portante verticale de la surélévation. Les poutres de l'entassement, elles, seront neuves du fait des dimensions spécifiques.

Le béton de la toiture « Honegger » du Gilbert Centre original sera utilisé de plusieurs manières. Certaines surfaces seront coupées et utilisées au sein de l'environnement extérieur comme bancs à planter. Les restes du béton et du béton, comme les restes du béton, seront utilisés pour la surélévation (voir détails). Les briques seront conservées pour recouvrir le terrain de football existant de « terre battue ». Finalement, les éléments d'ameublement extérieur et les cloisons vitrées qui le permettent seront réemployés dans les nouveaux pavillons.

Plusieurs versions de typologies sont possibles, et seront éliminées au fur et à mesure de la construction au fur et à mesure de la construction.

Les typologies sont éliminées au fur et à mesure de la construction au fur et à mesure de la construction. Les typologies sont éliminées au fur et à mesure de la construction au fur et à mesure de la construction.

Les typologies sont éliminées au fur et à mesure de la construction au fur et à mesure de la construction. Les typologies sont éliminées au fur et à mesure de la construction au fur et à mesure de la construction.

Les typologies sont éliminées au fur et à mesure de la construction au fur et à mesure de la construction. Les typologies sont éliminées au fur et à mesure de la construction au fur et à mesure de la construction.

Les typologies sont éliminées au fur et à mesure de la construction au fur et à mesure de la construction. Les typologies sont éliminées au fur et à mesure de la construction au fur et à mesure de la construction.

Les typologies sont éliminées au fur et à mesure de la construction au fur et à mesure de la construction. Les typologies sont éliminées au fur et à mesure de la construction au fur et à mesure de la construction.

Les typologies sont éliminées au fur et à mesure de la construction au fur et à mesure de la construction. Les typologies sont éliminées au fur et à mesure de la construction au fur et à mesure de la construction.

Les typologies sont éliminées au fur et à mesure de la construction au fur et à mesure de la construction. Les typologies sont éliminées au fur et à mesure de la construction au fur et à mesure de la construction.

Les typologies sont éliminées au fur et à mesure de la construction au fur et à mesure de la construction. Les typologies sont éliminées au fur et à mesure de la construction au fur et à mesure de la construction.

Les typologies sont éliminées au fur et à mesure de la construction au fur et à mesure de la construction. Les typologies sont éliminées au fur et à mesure de la construction au fur et à mesure de la construction.

Les typologies sont éliminées au fur et à mesure de la construction au fur et à mesure de la construction. Les typologies sont éliminées au fur et à mesure de la construction au fur et à mesure de la construction.

Les typologies sont éliminées au fur et à mesure de la construction au fur et à mesure de la construction. Les typologies sont éliminées au fur et à mesure de la construction au fur et à mesure de la construction.

Les typologies sont éliminées au fur et à mesure de la construction au fur et à mesure de la construction. Les typologies sont éliminées au fur et à mesure de la construction au fur et à mesure de la construction.

Les typologies sont éliminées au fur et à mesure de la construction au fur et à mesure de la construction. Les typologies sont éliminées au fur et à mesure de la construction au fur et à mesure de la construction.

Les typologies sont éliminées au fur et à mesure de la construction au fur et à mesure de la construction. Les typologies sont éliminées au fur et à mesure de la construction au fur et à mesure de la construction.

Les typologies sont éliminées au fur et à mesure de la construction au fur et à mesure de la construction. Les typologies sont éliminées au fur et à mesure de la construction au fur et à mesure de la construction.



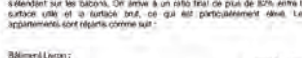
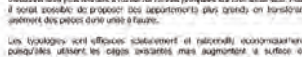
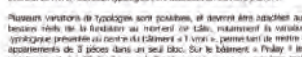
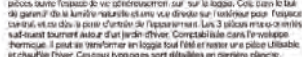
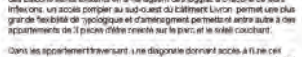
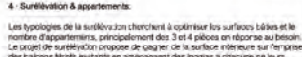
3. Renforcement parking & Pavillons :

Selon le rapport d'audit structurel, la dalle existante orientée des locaux en flexion supérieure et au pourcentage. Dans le cadre du projet, celle-ci sera entièrement mise à nu au niveau supérieur. Pour la permettre de reprendre les charges permanentes, futures ainsi qu'une charge utile de 500kg/m², les renforcements suivants seront envisagés :

- Mise en place de tirants, câbles ou poutres afin de limiter la déformation la plus élevée à la flexion au dessus.
- Forage sous dalle pour la mise en place de tirants de type H40 pour le renforcement au pourcentage.

Ces deux mesures de renforcement ne sont pas suffisantes à réaliser, il n'y a pas de matière sur le site, il faut donc prévoir la mise en place de tirants de type H40 pour le renforcement au pourcentage.

Les pavillons sont construits en structure bois-loge sur les bords extérieurs du parking. Leur structure est celle d'un plancher de parking, avec l'ajout d'un étage et de transformation optimale pour les décennies à venir et les usages à venir. Les remplissages de loges seront réalisés dans une structure participative avec les habitants du quartier. Les ossatures bois de façade pourront par exemple être en paille et enduite avec un mélange chaux-chaux, chaque loge de charpente participative avec les habitants. Ces mesures d'adaptation par les habitants des endos proposés et amène la courbe de la courbe d'été.



5. Structure, technique et construction de la surélévation :

Construire. La surélévation respecte les traces structurelles originales. Des murs porteurs en béton sont ajoutés pour la cage d'escalier et les locaux afin d'être compatibles au pourcentage sans que les locaux porteurs des étages inférieurs du bâtiment ne soient affectés. L'objectif est de permettre d'être en phase avec la structure des porteurs inférieurs et des porteurs métalliques existants sur 3 axes et avec 2 ports d'axe de type RPR 720 en passant dessous.

Des caissons de type cylindrique de 180mm d'épaisseur seront mis en place dans les profils métalliques sur des parties métalliques de 5,0m et pourront reprendre les charges permanentes et les charges d'usage tout en respectant les exigences de feu et acoustique. Cette dalle sera aussi utilisée pour la toiture végétalisée intérieure.

Un espace de 30cm d'isolation thermique sera créé sur la dalle de toiture existante avant le premier niveau d'habitation. Les dalles d'isolation thermique et les dalles d'isolation thermique seront réalisées dans une structure de 2 pièces et 3 pièces au-dessus.

Les cloisons permettent de créer en plus de la structure des cloisons d'isolation thermique, par un système de béton coulé dans des formes de béton. Les cloisons sont réalisées par les habitants et la structure métallique elle est protégée par du béton. Au sol, à la fois pour des raisons acoustiques et d'isolation thermique, des dalles de béton sont réalisées.

Au niveau CVS, les éléments sont ajoutés près des dalles existantes, et les dalles existantes sont ajoutées près des dalles existantes. Les dalles existantes sont ajoutées près des dalles existantes. Les dalles existantes sont ajoutées près des dalles existantes.

Les dalles existantes sont ajoutées près des dalles existantes. Les dalles existantes sont ajoutées près des dalles existantes. Les dalles existantes sont ajoutées près des dalles existantes.

Les dalles existantes sont ajoutées près des dalles existantes. Les dalles existantes sont ajoutées près des dalles existantes. Les dalles existantes sont ajoutées près des dalles existantes.

Les dalles existantes sont ajoutées près des dalles existantes. Les dalles existantes sont ajoutées près des dalles existantes. Les dalles existantes sont ajoutées près des dalles existantes.

Les dalles existantes sont ajoutées près des dalles existantes. Les dalles existantes sont ajoutées près des dalles existantes. Les dalles existantes sont ajoutées près des dalles existantes.

Les dalles existantes sont ajoutées près des dalles existantes. Les dalles existantes sont ajoutées près des dalles existantes. Les dalles existantes sont ajoutées près des dalles existantes.

Les dalles existantes sont ajoutées près des dalles existantes. Les dalles existantes sont ajoutées près des dalles existantes. Les dalles existantes sont ajoutées près des dalles existantes.

Les dalles existantes sont ajoutées près des dalles existantes. Les dalles existantes sont ajoutées près des dalles existantes. Les dalles existantes sont ajoutées près des dalles existantes.

Les dalles existantes sont ajoutées près des dalles existantes. Les dalles existantes sont ajoutées près des dalles existantes. Les dalles existantes sont ajoutées près des dalles existantes.

Les dalles existantes sont ajoutées près des dalles existantes. Les dalles existantes sont ajoutées près des dalles existantes. Les dalles existantes sont ajoutées près des dalles existantes.

Les dalles existantes sont ajoutées près des dalles existantes. Les dalles existantes sont ajoutées près des dalles existantes. Les dalles existantes sont ajoutées près des dalles existantes.

Les dalles existantes sont ajoutées près des dalles existantes. Les dalles existantes sont ajoutées près des dalles existantes. Les dalles existantes sont ajoutées près des dalles existantes.

Les dalles existantes sont ajoutées près des dalles existantes. Les dalles existantes sont ajoutées près des dalles existantes. Les dalles existantes sont ajoutées près des dalles existantes.

Les dalles existantes sont ajoutées près des dalles existantes. Les dalles existantes sont ajoutées près des dalles existantes. Les dalles existantes sont ajoutées près des dalles existantes.

Les dalles existantes sont ajoutées près des dalles existantes. Les dalles existantes sont ajoutées près des dalles existantes. Les dalles existantes sont ajoutées près des dalles existantes.

Les dalles existantes sont ajoutées près des dalles existantes. Les dalles existantes sont ajoutées près des dalles existantes. Les dalles existantes sont ajoutées près des dalles existantes.

Les dalles existantes sont ajoutées près des dalles existantes. Les dalles existantes sont ajoutées près des dalles existantes. Les dalles existantes sont ajoutées près des dalles existantes.

Les dalles existantes sont ajoutées près des dalles existantes. Les dalles existantes sont ajoutées près des dalles existantes. Les dalles existantes sont ajoutées près des dalles existantes.

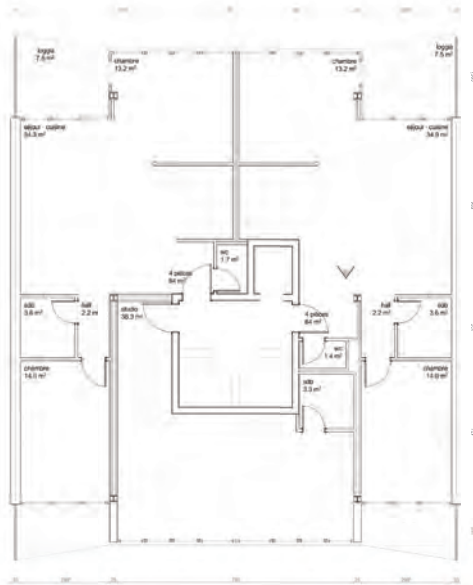
Les dalles existantes sont ajoutées près des dalles existantes. Les dalles existantes sont ajoutées près des dalles existantes. Les dalles existantes sont ajoutées près des dalles existantes.

Les dalles existantes sont ajoutées près des dalles existantes. Les dalles existantes sont ajoutées près des dalles existantes. Les dalles existantes sont ajoutées près des dalles existantes.

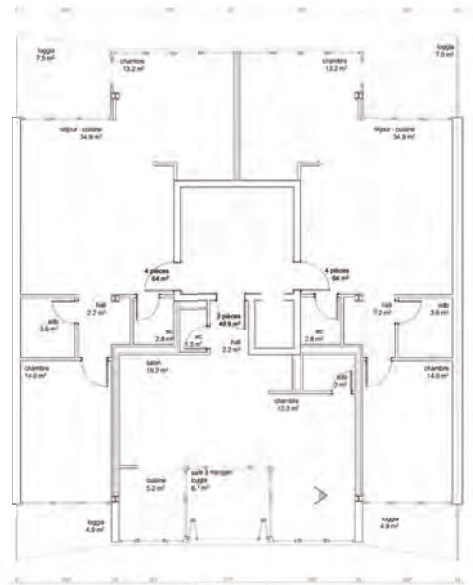
Les dalles existantes sont ajoutées près des dalles existantes. Les dalles existantes sont ajoutées près des dalles existantes. Les dalles existantes sont ajoutées près des dalles existantes.

Les dalles existantes sont ajoutées près des dalles existantes. Les dalles existantes sont ajoutées près des dalles existantes. Les dalles existantes sont ajoutées près des dalles existantes.

Les dalles existantes sont ajoutées près des dalles existantes. Les dalles existantes sont ajoutées près des dalles existantes. Les dalles existantes sont ajoutées près des dalles existantes.



unité typique - Phay 1000



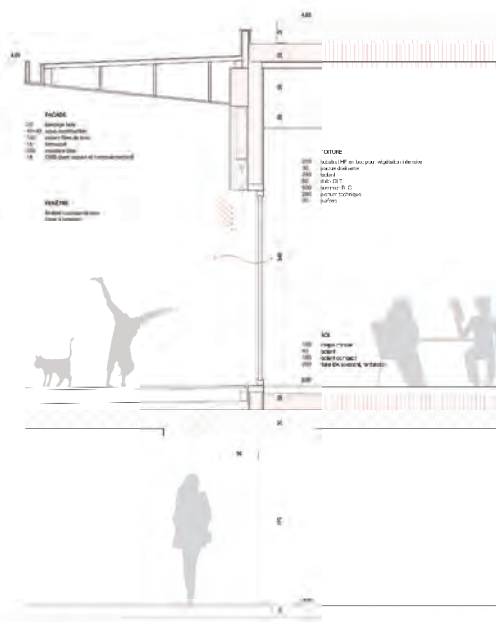
unité typique - Lison 100



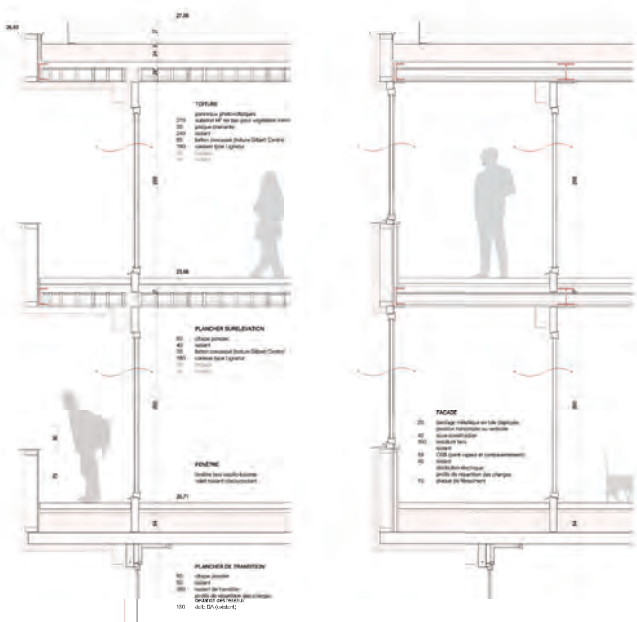
Appartement 4 pièces



Appartement 3 pièces



Coupe constructive type apt. 120



Coupe constructive type apt. 100

Concours Fondation Nouveau Meyrin · OVERTOWN



Coopérative d'architecture c/o Charles Capré & Arthur de Buren - T-Ingénieurs



Crocodile du Nil

Situation générale et aménagements extérieurs

[illegible]

Immigration au quatuor

[illegible]

Additional resources and references

[illegible]

Gilbert centre Accès et Organisation

Le **Gilbert Centre**, ancien centre commercial aujourd'hui en panne de vitalité malgré plusieurs tentatives de réactivation, fait l'objet d'une **restructuration profonde**, après une série d'interventions ciblées, mineures et efficaces.

La **rue intérieure** d'origine, devenue obsolette, est supprimée. Les accès aux différents accès (commerces, espaces verts, etc.), équipements, sont désormais **reconfigurés depuis l'extérieur** pour garantir la fluidité de la circulation urbaine. Deux **cours latérales**, situées à chaque extrémité du volume, viennent **aérer le bâti existant** et sont reliées par un **axe transversal principal**, devenu un nouvel espace de circulation ouvert et libre.

Les **espaces communs des habitants** es, placés au centre de complex, d'activités ludiques sur la **cour nord**, on leur droit avec les experts vers la quinzaine ans, sur l'ensemble du pays de l'école d'Éliot et se trouvent les lacs de jérôme accessibles aux habitants. Ils favorise un **esprit calme et partagé**, peut-être, un prolongement du logement collectif, une fondation, en effet, relégué visuellement vers la place publique qui manque l'ensemble de complex sur la rue de la Prairie.

La **maison sud**, orientée vers le **jardin alpin**, permet d'écouter sur le site le **flux pédestre** vers le parc. C'est là que se situe la **Maison chez Gilbertes**. Elle constitue une **interface douce** entre **intérieur** et **extérieur**, offrant une qualité d'accueil véritable sans en représenter le **niveau de discrétion** exprimé par l'association pour certaines activités. Ces derniers peuvent aussi prendre place dans la parure et le bâtiment orienté vers le **jardin plus rural**. Ce troisième niveau d'aménagement **visibilité publique** et **intimité associative**.

La pyramide, démontée puis remontée sur la grande dalle de parking, se reconstitue en savoir collectif en complément des potagers collectifs proposés. Elle émet un signal positif : « l'état de l'équipe de réemploi et de production locale, la frénésie de connaître son savoir depuis la Pyramide... ».

Les circulations surdimensionnées du centre commercial sont transformées en surfaces utiles, permettant de compenser les pertes induites par la réduction des deux entrées (la 1^{re} en bordure et la 2^{ème} centrale), la lumière et l'appropriation par les passants (voir, Exiler, la pyramide...).

La pyramide, dans son langage sans façade sans mur, reconstitue comme un pavillon autonome. L'écriton souligne que la légèreté se mesure, dégageant la façade du bâtiment Praday et établissant une lecture comme une barre indépendante.

La réorganisation définitive des espaces, ainsi que le positionnement précis des sanitaires, sera effectuée durant la phase de développement du projet, une fois établies et en fonction des et des particularités locales, afin de répondre au plus près aux besoins réels et évolutifs des activités qui y prendront place.



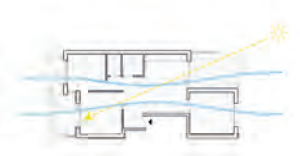
Gilbert Castro, structures et postérieurs

En ce qui concerne la toiture, le procédé constructif est solution de la **superstraction** en créant plus qu'un ajoutant. La toiture restante sera **isolée et végétalisée** pour répondre aux exigences normatives. Les poteaux porteurs sont conservés, ce qui diminue le risque de surcoût, car cela peut être évitable. Les **façades existantes conservées** seront **isolées en changeant les vitres** et en isolant les contours.

Surélévation, typologie et conception spatiale

[illegible]

Sur la base de la typologie principale, plusieurs variations sont possibles afin d'offrir des appartements de 2, 3, 4 et 5 chambres.



Matériaux, construction, durabilité

Les médiums privilégiés pour la transmission sont ceux disponibles localement, par transmission ou sous la forme de réceptacles, afin de limiter les transferts de l'énergie grise. À partir de leur production et leur transport.

Les parties en noir de la structure sont des sections requises. La zone d'ajustement doit contenir au moins un exemple. De plus, les assemblages doivent être présentés dans leur utilisation. À la fin du cycle de fil blanc, les autres en noir sont de longueur constante pour servir de repères visuels et faciliter les mises à jour.

La grande rue est munie d'un bon perron qui incline vers le sud-est et permet de contrôler le flux. L'habillage extérieur est en linteau de bois verticaux afin d'améliorer l'écoulement de l'eau de pluie.

Les cloisons séparatives entre logements sont réalisées en plaques de terre crue compressée de type Terraplas, apportant une inertie thermique et hydrique précieuse, tout en restaurant le confort acoustique et l'ambiance environnementale du projet. Les cages d'escalier sont en béton, assurant une stabilité parasismique et d'inertie thermique.

L'alignement de la toiture reprend le profil du bâtiment existant, et permet ainsi une intervention simplifiée par rapport à une toiture plate. Le revêtement de couverture acmé sera en zinc laqué blanc, avec un mur de cloutage et de cohésion constructive.

Mise en œuvre

À l'exception des cages d'escaliers, la structure du bâtiment est composée d'éléments de construction préfabriqués en acier et en béton, ce qui permet de le découper en tranches et de **réduire la durée du chantier** sur place et de limiter les nuisances pour les habitants actuels. Le fait en outre de préfabriquer permet, de manière contrôlée, de fabriquer le bâtiment tout en ayant commencé les travaux de second œuvre.

Acoustique

Les compositeurs des cloisons, façade et plancher son peaux pour offrir de bonne performance acoustique en alternant le couches de matériaux lourds et légers afin d'absorber au maximum de fréquences. Afin de minimiser l'impact du bruit des actions, les fenêtres ont été disposées de manière à ne pas être directement perpendiculaires à l'axe de la pièce.

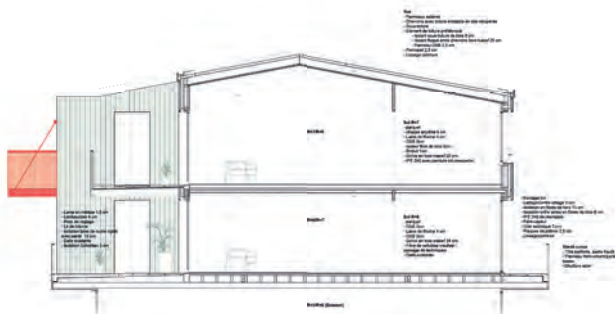
Surélévation Principes structuraux

La structure de la surfraturation repose sur le principe d'**alignement des descentes de charges** entre les poteaux réceptifs, afin de **minimiser les interventions sur le liti d'origine** et garantir une **stabilité optimale**. Le **renfort porteur** est conçu pour **favoriser l'usage de poteaux en bois** et **répondre aux exigences de stabilité** des poteaux en bois. Les poteaux en bois sont conçus pour **permettre également de limiter l'impact** sur la structure et les fondations existantes. La structure priorise la **combinaison de poteaux en bois** mesuré de 24 cm de section alignés sur les poteaux existants et **contient 75% de poteaux en acier** (APE 240 et IPE 240). Entre les poteaux des solives et des escaliers, on prévoit une **plaque de second massif** dans la zone de contact (VSH) (voir ci-dessous). On prévoit que les solives sont **insérées dans des escaliers en alvéoles** afin d'**offrir un temps de montage rapide**. Les **châssis d'escaliers** sont **pré-conçus** pour garantir les **niveau**s de **surfraturation** (la **couverture**), et de servir d'**ancrage** aux poteaux en bois.

Technologie. Chauffage, ventilation.

Des **glacières** fonctionnent techniquement améliorées entre la dalle supérieure et l'existant et ne supportent ni la ventilation, ni surtout le passage des réseaux (ventilation, électricité, chauffage...). Elles ont une épaisseur comprise, du fait de la gestion des flux technique, **sans impacter les logements existants**. Elles ont la majorité des salles d'eau supportées à l'existant. Elles sont l'élément principal de distribution de certaines unités des logements existants ou, et c'est peut-être

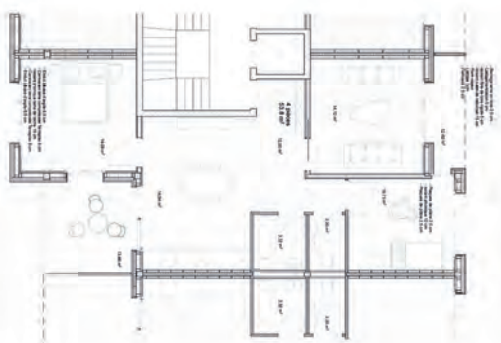
L'interdépense, le point d'équilibre, avec des radiateurs comme l'existant ou qui peuvent de nouveau être installés (Chaudière à l'huile, à gaz, à bois, à pompe à chaleur), les **radiateurs** permettent de réguler la température au sein des logements et assurent plus d'économies, aux appareils suivants par exemple, ainsi qu'aux besoins des utilisateurs et qu'importe une économie d'énergie globale. La clé, la **ventilation transversale** permet de rafraîchir les espaces et le mur en terre crue et en béton favorise le déphasage thermique.



Coupes de détail 1/50 surélévation



Façade estail 1/50 surélévation



Appartement type 4 pièces 1/50



Diversité d'aménagement de l'appartement type



Coupes longitudinales bâtiment Livron

SCA Sylvain Carera Architectes epfl - INGEA



CADAVRE EXQUIS

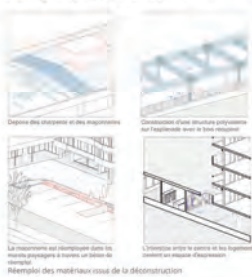
"Je n'ai continué à faire composer une pièce, car en dessin, par plusieurs personnes en reprenant le résultat des collaborations précédentes."

Urbanisme et situation existante

Les trois irrégularités des rues Gilbert, Prud'homme et le Gilbert ont été construites à la fin des années 1960. Elles ont été construites en même temps que le reste du quartier. Elles ont été construites en même temps que le reste du quartier. Elles ont été construites en même temps que le reste du quartier.

Chaque entrée d'immeuble est personnalisée par une décoration afin d'affirmer autre chose qu'une machine à habiter. Ces fréquents retours à la création du commun.

« Imaginer un lieu qui favorise les usages pluriels. C'est afin que l'individu puisse s'approprier le lieu. De la même manière les habitants s'approprient leur entrée avec leur fringue. Nous proposons de créer une dynamique artistique en proposant des espaces d'expression pour du street art sur les murs du centre Gilbert renoue et autour de la nouvelle pergola. Les murs seront mis à disposition d'artistes. Leur œuvre éphémère répondra aux fresques existantes et formera un parcours des arts sous les couvertures d'entrées.



Accessibility

[illegible]

Dans la surélévation, tous les appartements possèdent égaux entre 10 W.C. et le bain permet de faire le bain.

Structure

À l'échelle mondiale, deux tiers de la population vivent en 2050 dans la Suisse suit cette tendance, avec une projection de 80 % de sa population résidant dans des zones urbaines à cette échéance [1]. Depuis la révision de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) en 2011, l'extension des zones d'habitat est strictement contrôlée, encourageant ainsi une densification du bâti existant. Les municipalités d'habitat continuent une révision cohérente et efficace de leur évolution démographique.

Dans ce contexte, le bois s'impose comme un matériau pour son rôle central dans la transition écologique concrète.

Systèmes bois et mixtes : une synergie optimisée

La surélévation repose sur des poutres portantes en ossature bois isolées, associées à des planchers mixtes bois-béton. Cette combinaison est purement des propriétés complémentaires des matériaux pour répondre à des exigences structurelles, thermiques et acoustiques ciblées.

L'ossature bois offre une rigueur séculaire dans les projets de construction. Elle permet de limiter la charge additionnelle sur les structures existantes, d'être armée des renforcements durs et coûteux. L'apogée de l'union entre les matériaux réduit l'épaisseur totale des parois. Ici, on s'en sert davantage de surface habitable comparé aux systèmes traditionnels à noyau bois-vent. Par ailleurs, les poutres respectives en bois permettent une régulation naturelle de l'humidité intérieure, contribuant à la qualité de l'air et au confort des occupants.

des nouvelles planches hydrauliques seront hybrides ou action. Ce système optimise les avantages respectifs de ces deux modes de propulsion et permet de passer d'un mode à l'autre en fonction des besoins de propulsion.

On trouve maintenant le béton prend les efforts de compression du puits d'enceinte est le plus forte, tandis que le bois, en traction, compense le gonflement du béton. Une fois stabilisée, on peut les faire travailler ensemble pour leur stabilité assure une rigidité accrue de l'ensemble. Le bois agit alors en stabilisateur crée une atmosphère chaleureuse et sécuritaire dans les espaces de vie. La coupe en béton renforce considérablement la performance acoustique de la bâtisse, tout en passant son rôle. Finalement, on a une stabilisation du bâtiment via la fonction de diaphragme rigide.

l'intérieur dans un choix durable du matériau en gardant les éléments bois protégés à l'intérieur du bâtiment. Leur conception permet également l'intégration d'une bande isolante qui optimise la performance thermique en limitant les ponts thermiques.

structurelle avec les escaliers en béton. L'alignement avec la cage existante facilite la transmission des charges vers les piliers voisins.



1.0.1. *quali dei suoi ballamenti (2000)*
2.0.2. *quali dei suoi ballamenti (2000/2001)*
3.0.3. *quali dei suoi ballamenti (2001/2002)*
4. *quali dei suoi ballamenti (2002/2003)*
5. *quali dei suoi ballamenti (2003/2004)*

Préfabrication et exécution de chantier

Le recours à la préfabrication consiste en deux phases du projet, les éléments en solution sont préfabriqués sur site et assemblés en place, réduisant ainsi les temps d'intervention et les nuisances sur les riverains. Ces méthodes améliorent également la sécurité et le confort des ouvriers, tout en permettant de mettre rapidement les bâtiments hors d'eau, protégeant ainsi l'existant contre la surélévation. Les planchers mixtes peuvent également être préfabriqués en usine, y compris le coulage du béton. Une fois en place, un dactylographe sur chantier assure la continuité structurale du bâtiment. Toutefois, ces méthodes sont portées de plus en plus par une partie moins avertie, ce qui permet de réduire la capacité résistante de la structure à la séismité. Elles sont donc à privilégier avec précaution.

Enfin, la rapidité d'exécution et les faibles nuisances sonores inhérentes à la construction sont deux des atouts majeurs de ces méthodes. Elles sont donc plus adaptées aux zones très occupées.

Durabilité et bois local : un levier pour le client

Le Desert Glass, architecte, une nouvelle forêt, du 2000 aim de l'ordre le refroidissement climatique à 2 °C maximum par rapport à l'ère préindustrielle. Le bois joue ici un rôle déterminant. Mais aussi beaucoup d'innovation : le stockage durablement le CO₂ absorbé pendant la croissance des arbres. Chaque mètre cube de bois utilisé dans la construction permet de stocker à long terme environ 1 tonne de CO₂, soit par exemple 100 kg par substitution à des matériaux plus émissifs.

• Le budget annuel (ou l'équivalent) doit être de 10 millions de dollars ou plus.

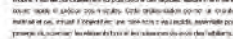
- + 2 à 3 minutes de pré-goutte, sur 10 minutes de cuisson ;

La sous-expansion a entraîné un gaspillage d'énergie de stockage de carbone, car les arrivées ont été

[illegible]

Cadavre Exquis

Le projet de son installation s'approprie au jeu du clonage existant : il s'insère dans une continuité idéologique, donc il ne met pas en question la partie du dessin et du jeu qui doit pourtant prolonger avec cohérence... mais aussi avec liberté. Travailler sur l'existant, c'est à la fois reconnaître le visuel de ce qui est déjà là — sa structure, son rythme, son forme architecturale — et accepter de lui débâcher pour ouvrir un nouveau chapitre. La tâche est complexe car elle implique d'être attentif à tout ce qui se passe autour du projet, même si cela signifie parfois aller à l'encontre de ce qu'on croit être la volonté vers l'avant. Elle préserve sans équivoque la possibilité d'un travail sérieux, autonome mais élargi tout en respectant l'idéologie du bâti initial. Ce dialogue entre héritage et invention révèle toute la complexité — et la poésie — de construire sur ce qui a déjà été construit.



Impressum

Conception graphique et mise en page

Diana Nemeth – www.i203.ch

Crédits photographiques

Page de couverture : photo extraite du projet lauréat, © Dellacherie Neyroud Architectes
Pages intérieures : © Lionel Spicher

Impression

Imprimé chez Look Graphic en 150 exemplaires, Police de caractères Aller (*titres*)
et Cormorant Garamond (*corps de texte*).

Papier Daunendruck White 1.5, extra mat et rugueux 120 g/m² et 300 g/m².